

LE TRAIT D'UNION

N° 119



JUILLET 2022

Association des Retraités de TECHNIP

TECHNIP ENERGIES - immeuble ORIGINE

2126, boulevard de la DEFENSE - CS 10266

92741 NANTERRE CEDEX – France

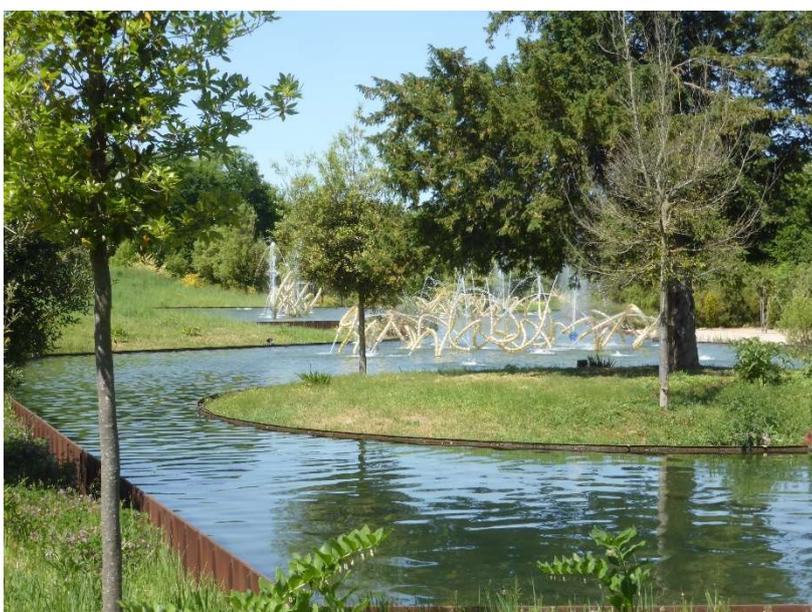
[*a.rtp@external.technipenergies.com*](mailto:a.rtp@external.technipenergies.com)

[*www.artchnip.org*](http://www.artchnip.org)

EN COUVERTURE : LES JARDINS de VERSAILLES

Alors que la canicule commence à sévir dès la mi-juin, nous vous proposons des photos rafraichissantes des jardins du château de Versailles. C'est l'environnement idéal avec des bassins, des jets d'eau, des fontaines, des allées ombragées et parfois à l'abri des regards.

A qu'il était bon le temps de la royauté.



SOMMAIRE

Couverture : Les jardins du château de Versailles

LES JARDINS de VERSAILLES –page 2

BON A SAVOIR page 4

ÉDITORIAL

- Encore l'incertitude - page 5

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR

- Au Fil des Jours (AFJ N°-177 à 179) – page 6

REVUE DE PRESSE

- « Le Particulier juin 2022 - page 9

QUESTIONNAIRE

- Questionnaire Zoom – page 12

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- Point sur notre complémentaire santé – page 13

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

- Un devoir d'agir – page 16

TECHNIP ÉNERGIES et TECHNIPFMC

- Résultats Financiers de Technip Énergies au 1^{er} trimestre 2022 – page 19
- Résultats Financiers de TechnipFMC au 1^{er} trimestre 2022 – page 21

ACTIVITÉS DE TECHNIP ÉNERGIES et TECHNIPFMC

- Technip Energies - page 23
- TechnipFMC – page 25

ILS ONT FAIT TECHNIP

- Direction de Projet – page 28
- Chroniques de l'Inspection – page 32

DÉCOUVERTES

- Paulilles – page 34

ENTRE RETRO ET NOSTALGIE

- L'Histoire des Lunettes – page 38

ARTS & CULTURE

- Le coin des artistes – Les Bords de la Sèvre – page 42
- Chroniques de voyages – Thiruthani, Inde – page 43

LOISIRS

- Visites – page 49

NÉCROLOGIE – page 51

- Hommage à ceux qui nous ont quittés

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE – page 58

Nouveaux adhérent(e)s,
Modifications des coordonnées,
Démissions, Radiations

DOUCE FRANCE – page 59

LA FONTAINE DE L'ENCELADE - 4^{ème} de Couverture

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer – Natalia Diaith - Claudine Ducluzeau – Jean-Michel Gay – Patrick Gourdon,
Huguette Livernault – Philippe Le Bell – Michel Metzger - Philippe Robin - Jean Roy – Sylvie Schvartsman - Éric Villemin

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de TECHNIP ENERGIES

BON A SAVOIR

Sylvie SCHVARTSMAN

Assurance Vie en 6 flashes

1. **L'épargne** n'est pas bloquée.
2. Une **avance** peut aller jusqu'à 80% de votre assurance-vie, moyennant un intérêt. Condition: rembourser dans les trois ans. Avantage: l'épargne est intacte et continue à rapporter. Pas de dossier de crédit, pas d'impôt, ni de CSG.
3. **Retrait**: si fonds en euros, le capital est garanti, si unités de compte (actions), ne pas vendre à perte
4. **Impôt**: le gain est taxé. Quel taux? Celui de votre tranche d'imposition la plus haute ou un taux forfaitaire dégressif selon l'âge de votre contrat: 35% s'il a moins de 4 ans, 15% entre 4 et 8 ans, et 7,5% au-delà (taux exprimés hors prélèvements sociaux de 15,5%). Note: la taxation forfaitaire unique à 30% (CSG comprise) créée en 2018 concerne uniquement les gains réalisés par les détenteurs d'assurance-vie de plus 150000€ (tous contrats confondus et pour une personne). Précision importante, cette taxe s'applique lorsque le capital a été versé sur le contrat après le 27 septembre 2017. Dans ce cas, cette "flat tax" remplace toutes les autres, y compris la CSG et les autres prélèvements sociaux.
5. **Abattement**: après 8 ans, vous pouvez retirer jusqu'à 4600€ (de gains) par an et par personne (9200€ pour un couple), sans impôt sur vos gains.
6. **Astuce**: verser de l'argent sur une assurance-vie, à 70 ans passés, donne l'avantage fiscal pour vos héritiers mais il est moins important: l'exonération de droit de succession est de 30500€ au lieu de 152500€ par bénéficiaire. Donc si vous avez un besoin d'argent ponctuel à 70 ans passés, il est astucieux de demander une avance plutôt que retirer pour reverser plus tard.

ASTUCES CULTURELLES

- ✚ Les collections permanentes des Musées de la Ville de Paris sont gratuites toute l'année.
- ✚ Chaque premier dimanche du mois, la culture est en accès libre à tous.
- ✚ Chaque premier samedi du mois, nocturne gratuite à la Bourse de Commerce - 10 000 œuvres de la collection Pinault - de 17h à 21h
- ✚ Chaque vendredi de 18h à 21h, visite gratuite de la collection permanente du Musée des Arts et Métiers

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Face à la recrudescence des troubles psychologiques observée lors de la crise sanitaire, **le remboursement par la Sécurité sociale de huit séances chez le psychologue** pour tous les Français est entré en vigueur depuis le 5 avril 2022. **Conditions** :

- Avoir une prescription médicale
- Consulter un psychologue référencé sur le site «MonPsy» (monpsy.sante.gouv.fr - environ 1000 praticiens),
- Au total : un entretien d'évaluation et sept séances de suivi par an - environ 40 minutes par séance
- 40 euros la première séance, et 30 euros les suivantes
- 60 % des frais sont pris en charge par la Sécu, et 40 % par la complémentaire santé.
- Le gouvernement a prévu une enveloppe de 50 millions d'euros pour financer le dispositif pendant l'année 2022, ce qui correspond à la prise en charge de 200 000 patients.

La MARCHÉ indispensable à la santé

Selon les études épidémiologiques de l'Organisation Mondiale de la Santé, l'activité physique minimum est de 20 minutes par jour pour maintenir un «bon état de santé».

Une équipe internationale de chercheurs a montré que le nombre de pas recommandés par jour est de :

- 12 000 pour les femmes âgées de 18 à 40 ans
- 11 000 pour les femmes entre 40 et 50 ans
- 10 000 de 50 à 60 ans, et 8 000 à partir de 60 ans.

Les hommes de 18 à 50 ans devraient faire 12 000 pas par jour, et 11 000 pas à partir de 50 ans, soit 8 à 10 kilomètres



EDITORIAL

ET ENCORE L'INCERTITUDE ...

*Daniel Bailly
Président ARTP*

Une situation politique compliquée qui rend le pays difficilement gouvernable

A l'issue de cette longue séquence d'élections présidentielles puis législatives, force est de constater que ce recours à la démocratie n'a pas pu clarifier la situation politique de la France. Certains s'en réjouissent en y voyant un rôle nécessairement accru du débat parlementaire. D'autres s'en inquiètent et craignent un blocage des décisions gouvernementales pourtant urgentes dans bien des domaines.

Dans tout ce tohubohu il est à noter un certain consensus pour une revalorisation des pensions début juillet et par suite de la résurgence de l'inflation à une indexation des retraites à celle-ci. Espérons que ces promesses électorales ne s'envolent pas avec l'été.

Pendant ce temps Technip Energies a dû réorienter sa politique commerciale notamment vers les USA et le Moyen Orient. Une réorganisation complète en « lignes de produits » est en cours et pour la première fois le rapport annuel comporte un chapitre sur le développement durable

Technip FMC s'est totalement délogée de Technip Energies qui est désormais plus autonome

Un bulletin estival

Tout d'abord nous vous proposons un devoir de vacances. Pour ceux / celles qui le souhaitent vous pouvez remplir le questionnaire « Zoom sur » permettant de relater votre passage chez Technip. En le renvoyant soit par courriel soit par courrier postal ; et à la rentrée nous choisirons les meilleurs récits que nous publierons dans un prochain TU.

Sylvie Schvartsman et Jean Michel Gay ont fait une étude sur le pouvoir d'achat des retraités au centre de bien des programmes électoraux. Philippe Robin s'est intéressé de près aux résultats financiers de Technip Energies et de Technip FMC.

Le management de projet dont Technip s'est enorgueilli depuis des décennies à fait l'objet d'un très sérieux article de Philippe Le Bel. Je me souviens d'un stage de formation sur ce sujet où le formateur disait « le management de projet c'est comme les préservatifs on peut s'en passer mais on prend plus de risques ».

Et puis pour donner l'exemple je me suis cru obligé d'écrire des chroniques de l'inspection qui au-delà des aspects techniques pourront vous distraire, je l'espère.

Michel Metzger nous raconte la reconversion du site de Paulilles et Claudine Ducluzeau l'histoire des Lunettes. Enfin Eric Villemin nous invite à une balade le long de la Sèvre Nantaise et il nous envoie un récit de voyage à Thiruthani dans l'Inde du Tamul Nadu. Pour la rentrée, Sylvie Schvartsman nous propose des visites à Paris ou proche banlieue

Bonne lecture

Bel été ! Bonnes Vacances !! Attention aux canicules. N'oubliez pas de boire de l'eau !

Et rendez-vous à la rentrée pour l'Assemblée Générale le jeudi 20 Octobre 2022

Contact via le site www.artechnip.org et la messagerie a.rtp@external.technipenergies.com



AU FIL DES JOURS

Du 1^{er} avril au 8 juin 2022

Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 177 – 178 – 179

L'AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR)

Extraits par Philippe Robin

AFJ N° 177 - avril 2022

Habiter partout chez soi : Être dans une logique domiciliaire pour les personnes très âgées - Publication d'une feuille de route 2021-2023 pour les EHPAD, plan d'investissement du gouvernement, bien vieillir à domicile et en établissement, les annonces ont été nombreuses au cours du mois de mars. Malgré des propositions conséquentes financièrement, les choix qu'elles sous-tendent heurtent et interrogent beaucoup de partenaires.

Les EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite « médicalisées » qui offrent l'accueil en chambre. Les services collectifs et les lieux de vie sont plus ou moins développés. Pendant la crise sanitaire, le renfermement des EHPAD sur eux-mêmes et les difficultés particulières rencontrées, ainsi que le très haut niveau de mortalité dans certains établissements ont pu laisser penser que si l'on renforçait la médicalisation, on réglerait les problèmes.

Un rapport a été commandé en ce sens et, bien sûr, si l'on demande en août 2020 à des professeurs réputés d'une société de gérontologie et d'une conférence professionnelle de gériatrie « que faire ? », ils répondront « augmenter le nombre et la présence des médecins et des infirmiers ». Deux éminents docteurs ont donc proposé « une feuille de route 2021-2023 » pour les EHPAD et les USLD (Unités de soins de longue durée). « Au travers de 15 mesures et axes de travail, (la feuille de route) propose l'évolution des réponses sanitaires et médico-sociales aux personnes âgées en perte d'autonomie dès lors que le maintien au domicile n'est plus possible. Elle porte également sur la réponse apportée par le secteur sanitaire à des personnes de tout âge qui présentent des profils polypathologiques et ne pouvant demeurer à domicile ».

Cette feuille de route est reprise dans le Plan proposé par le gouvernement en mars 2022, un plan en trois volets :

- 1) bien vieillir chez soi,
- 2) un investissement pour des EHPAD transformés, mieux médicalisés et attractifs,

3) un renforcement des contrôles, l'amélioration de la qualité d'accompagnement et plus de transparence dans les EHPAD.

Le programme « bien vieillir chez soi » est maintenant doté de lignes budgétaires importantes (1 Md€ d'ici 2025 pour renforcer le « soutien » à domicile, 750 M€ par an d'ici 2025 pour augmenter les financements des services, 200 M€ pour les professionnels et l'attractivité des métiers etc. incluant bien sûr les mesures prises au lendemain de la crise COVID)

Le 3^{ème} volet vient répondre directement aux questions majeures posées à la suite de l'« affaire ORPEA » ; il prévoit - et ce n'est pas rien - 2,1 Mds€ d'investissement dans « le bâti », les équipements du numérique et 2,8 Mds€ pour revaloriser les salaires et l'attractivité des métiers.

La feuille de route de la médicalisation, le 2^{ème} volet, sera tout de même dotée de 500 M€ et 20 000 postes. Ce point surtout suscite de la part des professionnels, notamment gestionnaires des établissements, de vives critiques ; ils font remarquer que les besoins des EHPAD aujourd'hui sont de deux ordres. Renforcer la « sanitisation » des EHPAD ne répond aux besoins ni des résidents qui ne sont pas venus habiter à l'hôpital, ni aux besoins des structures elles-mêmes où l'effort doit être massif sur l'encadrement, les accompagnants des personnes, la formation des personnels, les métiers etc.

Les résidents habitent chez eux, dans leur domicile historique, dans des résidences, dans les EHPAD et nous devons porter là toute notre attention, pour faire évoluer les réponses aux besoins des personnes très âgées, dont les difficultés d'autonomie doivent être compensées. Médicaliser les EHPAD, déployer par le renforcement du « maintien à domicile » un « virage domiciliaire », maintenir à toute force les âgés chez eux le plus longtemps possible, ne feront pas une politique de l'autonomie. C'est le déploiement d'une « logique domiciliaire » qui doit traverser toutes les solutions disponibles et devrait même permettre d'en inventer de nouvelles que les parties prenantes et les acteurs de la politique de l'autonomie voudraient désormais voir avancer, notamment au sein du Conseil de la CNSA. « Être partout chez soi », tel devrait être le poisson pilote des choix politiques à venir.

Christine MEYER

CFR Retraites

Le retour « au vert » des comptes Agirc-Arrco en 2021 (2000 M€ de profit) atteste selon ce régime de la « robustesse de son pilotage paritaire ». Il s'explique par une reprise de l'activité économique induisant une progression de 9 % de la masse salariale, synonyme de cotisations supplémentaires. Il n'est pas certain que cette activité croisse cette année au même rythme vu la persistance des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et les tensions dans le domaine de l'énergie réduisant les rentrées de cotisations. Le retour de Russie de nombreuses entreprises françaises risque aussi de ne rien arranger.

Cela dit, quels que soient les résultats des urnes, nous dénoncerons toute reconduction de la sous-indexation 2021 de 0,5 point.

Le déficit de la sécurité sociale 2021 est lui aussi en nette amélioration par rapport à 2020, de 14 M€, mais il s'élève encore à environ 25 M€.

Ces perspectives conduisent E. Macron à privilégier une réforme à effets rapides et, selon lui, la plus susceptible de rapidement renflouer à la fois les caisses de l'État et celles des régimes de retraite. Il met la valeur travail au cœur de son projet avec le recul de l'âge à 65 ans comme instrument d'application pratique. Ce virage résolument « paramétrique » remplace l'approche « systémique » initialement étudiée pour la réforme. Les médias l'ont évidemment déjà commenté à profusion, expliqué ou condamné depuis son annonce à la télévision le 17 mars. La CFDT préfère taxer les patrimoines et les successions.

Ce recul progressif étalé sur 10 ans à raison de 4 mois par an porterait l'âge de départ à 65 ans en 2032 et débloquerait des ressources budgétaires importantes. Une lente convergence / harmonisation des 42 régimes actuels se substituerait à la précédente proposition d'E Macron de découper ceux-ci en seulement trois piliers (Fonction publique, secteur privé et indépendants).

Aux dires de l'exécutif, un recul à 64 ans seulement aurait été trop juste pour équilibrer durablement des comptes déficitaires estimés par le COR à 10 M€ par an. trop juste pour équilibrer durablement des comptes déficitaires estimés par le COR à 10 M€ par an.

Ce schéma de réforme axé sur l'âge du départ en retraite et non sur les trimestres ou les durées de cotisation diffère de nos souhaits, mais il n'est encore qu'une coquille vide qui ne se remplira qu'après l'élection. Nous n'aurons alors d'autre choix que de l'examiner d'urgence, de façon pragmatique et de faire savoir comment il pourrait être appliqué en lui conservant l'ossature « universelle » que la CFR a toujours défendue. À ce sujet, les engagements que la

CFR a demandés à tous les candidats à l'élection de soutenir sont en particulier :

- la mise en place d'un système en répartition et par points (cf. Agirc-Arrco)
- à minima le choix des prix pour indexer les pensions
- d'un relèvement substantiel des petites retraites
- de l'unification des conditions d'âge et de ressources pour l'attribution de la réversion sur la base de 55 ans, 60% de la retraite du défunt, suppression de la condition de ressources
- la suppression de la cotisation de 1 % sur les cotisations maladie Agirc-Arrco, Ircantec

Autres arguments du projet Macron :

• le vieillissement très rapide de la population prévu dans les 20 prochaines années augmentera significativement les dépenses de retraite. L'Allemagne relèvera l'âge de départ à 67 ans, les Pays-Bas jusqu'à 69 ans, l'Italie jusqu'à 71 ans. Le recul à 65 ans alignerait progressivement la France sur les pratiques européennes.

• recul de l'âge justifié par l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé depuis la réforme de 2010

• aucune retraite inférieure à 1100 € /mois en fin de carrière

• meilleure prise en compte de la pénibilité, aménagement des fins de carrière pour les salariés âgés, possibilité laissée à ceux qui ont commencé à travailler tôt de continuer de partir à la retraite dès 62 ans

• suppression des régimes spéciaux limitée à EDF, RATP, industries électriques et gazières.

Les combats seront donc difficiles, rien n'est figé, reparlons-en dès après l'élection !

Pierre LANGE

AFJ N° 179 - juin 2022

Réforme des retraites : virage soudain et marche arrière

Aux dires de l'exécutif, un recul à 64 ans seulement aurait été trop juste pour équilibrer durablement des comptes

Oui, virage soudain car le nouveau gouvernement n'a pas attendu plus de deux jours après sa nomination pour annoncer que la partie « qui fâche » de la réforme (lisez recul de l'âge de départ) était repoussée à septembre. Chargé des retraites par la Première Ministre Madame Elisabeth Borne, Olivier Dussopt, maintenant ministre du Travail, a, dans la foulée, rencontré les organisations syndicales dont la CFDT qui avait déjà annoncé son refus d'entamer quelque discussion que ce soit sur ce sujet avant l'automne. Il a laissé entendre que le calendrier pouvait s'étirer car, dit-il, la cible d'âge n'est

pas impérative. De son côté la Première Ministre déclare que la borne des 65 ans n'est pas un « totem ».

Pour autant, la question du recul de l'âge n'a pas été du tout clarifiée ; elle fera l'objet de discussions avec les partenaires sociaux, syndicats et organisations professionnelles, d'abord au ministère du Travail, peut-être, ensuite à Matignon, mais certainement pas à l'Élysée dans les prochains mois. De plus, cette question majeure ne sera probablement abordée qu'à l'issue de discussions au sujet de la faiblesse de certaines pensions, de la pénibilité, de l'emploi des seniors, voire de la suppression des régimes spéciaux, autre source de crispation avec les syndicats. La priorité de cette partie de la réforme est donc clairement donnée au dialogue social.

Cette opposition entre gouvernement et syndicats ne pourra pas rester indéfiniment aussi majeure. S'appuyant sur le rapport 2021 du COR (le suivant est attendu fin juin) les syndicats jugent qu'une réforme n'est pas financièrement utile, ceci pour deux raisons : c'est tout d'abord que le poids des retraites dans le PIB va baisser en raison du choix d'une indexation des pensions sur l'inflation, personne ne peut le nier, choix qui les fait évoluer moins vite que les salaires. C'est aussi tout simplement parce que les générations du baby-boom atteignent déjà environ 80 ans et seront inévitablement de moins en moins nombreuses. Si les syndicats se rassurent sur le long terme, l'exécutif s'inquiète pour le relatif court terme.

Le déficit des retraites, de 13 milliards d'euros en 2021, restera ensuite d'environ 10 milliards chaque année, au moins jusqu'en 2030 d'après le COR qui reconnaît que le déficit affiché est largement minimisé parce qu'il occulte, par convention, une partie importante du coût des retraites de la Fonction Publique. C'est ainsi que l'État verse chaque année des « subventions d'équilibre » ramenant à zéro le déficit réel de ses fonctionnaires.

Ce sujet sera vraisemblablement abordé à un moment ou à un autre dans le cadre de la réforme des retraites, par exemple sous l'angle de la soutenabilité du système de retraite par répartition et de la dette, mais la presse en parle déjà. Le Figaro par exemple rappelle dans un article récent que ces versements atteignent, en équivalent cotisations, 74 % pour les fonctionnaires d'État, 30 % pour les agents des collectivités et des hôpitaux.

Cependant, comparer les 74 % comme il le fait aux 16,5 % payés par l'employeur d'un salarié du secteur privé ne permet pas de tirer de conclusion, car les pourcentages du secteur public ne tiennent pas compte de multiples corrections qui minimisent assez fortement l'écart entre public et privé comme l'avaient déjà montré des documents assez anciens du COR.

La Commission Retraites en discutera lors de sa réunion du 13 juin et contactera le COR si nécessaire

afin que nos adhérents puissent avoir une idée plus à jour de l'importance réelle de ce problème. Il est possible qu'en reculant l'âge de la retraite, le gouvernement espère dégager des marges supplémentaires pour financer des réformes sociales, sur l'école et la dépendance entre autres.

Nous n'en sommes pas là, mais le fait que le nombre d'actifs par retraité soit tombé de 4 dans les années cinquante à 1,7 aujourd'hui est préoccupant. Ce chiffre baissera encore avec l'allongement de la durée de la vie rendant le système actuel difficile à tenir dans la durée. Des solutions partiellement alternatives au recul de l'âge pour obtenir des résultats à peu près similaires : la réforme Touraine de 2014 ou la retraite progressive par exemple, peu utilisées aujourd'hui du fait de leur complexité, font actuellement l'objet d'un réexamen par la Commission Retraites CFR.

L'abandon pour quelques mois d'une marche au clairon visant à peut-être obtenir du Parlement un recul de l'âge, voire de l'imposer, ressemble à une marche arrière, arrière mais probablement seulement temporaire. En effet, alors qu'une majorité importante de Français refuse de travailler plus longtemps qu'aujourd'hui, un dialogue sans précipitation inutile devrait, espérons-le du moins, aider une partie d'entre eux à admettre qu'il est impératif de travailler tout au long de la vie davantage qu'aujourd'hui, à l'image de tous nos voisins européens.

Le flou du pouvoir d'achat et de la revalorisation des pensions est beaucoup moins entretenu par le gouvernement que celui concernant le recul de l'âge. Ces deux sujets prennent la tête des priorités, avec en plus le dialogue social.

À l'occasion de sa première rencontre avec les syndicats Olivier Dussopt a confirmé que les pensions seraient revalorisées de 4 % dès juillet avec un premier versement au 9 août pour le « régime général ». Il n'a rien dit concernant les retraites complémentaires, mais on a pu comprendre, comme nous pouvions nous y attendre, que leur revalorisation dépendra de discussions avec les partenaires sociaux gestionnaires d'Agirc-Arrco. Nous les contacterons si, et quand, cela nous paraîtra nécessaire.

Désormais à la fois ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté numérique et industrielle, Bruno Lemaire lance le chantier du pouvoir d'achat, un projet de loi devant en principe être voté après les législatives. Il a déjà rencontré ce 23 mai des représentants du patronat afin qu'ils agissent contre l'inflation à l'heure où l'horizon s'assombrit nettement pour la croissance.

Pierre Lange

REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Lu dans le numéro « *Le Particulier* » de juin 2022

VIE PRATIQUE : Les restrictions de circulation en ville s'accroissent, un calendrier national très contraignant exclut la vignette auto Crit'Air fin 2024.

Identifiés par leur vignette Crit'Air, les automobiles les plus anciennes vont progressivement être chassées des centres-villes. Toutes les métropoles vont devoir s'aligner sur le calendrier national excluant les véhicules Crit'Air 3 au plus tard fin 2024. Bientôt, traverser une grande ville française ou y stationner avec un véhicule ancien ne sera plus possible.

Votée fin 2019, la loi d'orientation des mobilités (loi n°2019-1428 du 24.12.19) a rendu obligatoire la création de **zones à faibles émissions**, dites aujourd'hui zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Celles-ci limitent l'accès aux véhicules les plus polluants dans les communes ou agglomérations dépassant régulièrement les normes de qualité de l'air, sur la base de la vignette Crit'Air, attribuée aux véhicules selon leur âge et leur motorisation. Avec pour objectif de réduire la pollution atmosphérique.

Selon une étude de l'agence Santé Publique France, celle-ci est responsable de 40 000 décès par an dans l'Hexagone. Et la France est régulièrement dénoncée par Bruxelles pour des dépassements de normes (directive 2008/50/UE du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant). Le 28 avril dernier, la France a ainsi de nouveau été condamnée par la Cour de justice. Le 28 avril dernier, la France a ainsi de nouveau été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne pour la quantité de microparticules présente à Paris notamment.

La réponse des autorités s'accroît.

Depuis un an, la loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22.8.21) a fixé un calendrier particulièrement contraignant pour bannir des centres-villes les véhicules Crit'Air 5 dès 2023, Crit'Air 4 (2024) et Crit'Air 3 (2025).

Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, seuls les véhicules porteurs d'une vignette Crit'Air verte (véhicules électriques), 1 ou 2 (normes Euro 5 et 6) pourront être autorisés à rouler dans les ZFE.

Cette mesure a ainsi rendu caduques plusieurs mesures moins contraignantes mises en place localement (voir tableau ci-contre).

Le calendrier des mises en place des restrictions dans les métropoles est indiqué dans le tableau ci-contre.

Entrée en service	Métropoles (nombre de communes concernées)	Véhicules particuliers concernés
1 ^{er} juin 2021	Paris (65)	Crit'Air 4, 5 et non-classés
1 ^{er} juillet 2021	Rouen (17)	Crit'Air 5 et non-classés
1 ^{er} janvier 2022	Strasbourg (34) ⁽¹⁾	Crit'Air 5 et non-classés
1 ^{er} janvier 2022	Reims (1)	Crit'Air 5 et non-classés
1 ^{er} juillet 2022	Toulon (1)	Crit'Air 5 et non-classés
1 ^{er} juillet 2022	Rouen (17)	Crit'Air 4
1 ^{er} juillet 2022	Montpellier (11) ⁽²⁾	non-classés Crit'Air
1 ^{er} sept. 2022	Marseille (1)	Crit'Air 5 et non-classés
1^{er} janvier 2023	toutes ZFEm	Crit'Air 5
1 ^{er} janvier 2023	Toulouse (1)	Crit'Air 4, 5 et non-classés
1 ^{er} janvier 2023	Reims (1)	Crit'Air 4
1 ^{er} janvier 2023	Paris (65)	Crit'Air 3
1 ^{er} sept. 2023	Marseille (1)	Crit'Air 4
1^{er} janvier 2024	toutes ZFEm	Crit'Air 4
1 ^{er} janvier 2024	Toulouse (1)	Crit'Air 3
1 ^{er} janvier 2024	Paris (65)	Crit'Air 2
1 ^{er} janvier 2024	Reims (1)	Crit'Air 3
1 ^{er} sept. 2024	Marseille (1)	Crit'Air 3
1^{er} janvier 2025	Toutes ZFEm	Crit'Air 3

NB : à ce jour, les métropoles non citées (Saint-Etienne, Lyon...) n'ont pas fixé de calendrier plus contraignant que l'obligation légale pour les restrictions dans leur ZFEm.

(1) à Strasbourg, la verbalisation ne sera appliquée qu'au 1er janvier 2023.

(2) 20 nouvelles villes rejoindront la ZFEm de Montpellier en 2026.

Plus de quarante ZFE au plus tard fin 2024

Les automobilistes tardent à prendre conscience de ces restrictions. Un sondage commandé par la métropole de Bordeaux à l'institut IFOP début 2022 le confirme. A la question « savez-vous ce qu'est une ZFE ou zone à faibles émissions ? », 75 % des habitants de l'agglomération girondine ont répondu par la négative. Pourtant, il sera bientôt de plus en plus difficile d'échapper à ces zones.

La loi Climat étend en effet les ZFE à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, au plus tard fin 2024. D'une poignée actuellement, leur nombre va ainsi grimper à plus de quarante au plus tard fin 2024. En Occitanie, Nîmes et Perpignan viendront alors s'ajouter à Montpellier et Toulouse, la Bretagne en comptera 3 (Rennes, Brest et Lorient) et jusqu'à 5 pour la région Nord-Pas-de-Calais (Lille, Douai-Lens, Valenciennes, Béthune et Dunkerque).

Des périmètres élargis pour les futures zones

Surtout, les ZFE vont rapidement devoir réviser leur périmètre. Car à l'exception des 400 kilomètres carrés de la ZFE du Grand Paris (plus de 5,6 millions d'habitants concernés), les zones aujourd'hui dessinées sont parfois très réduites (19,5 kilomètres carrés à Marseille, 34 à Saint-Etienne...). Seulement voilà : la loi Climat précise que la majeure partie de la population de la métropole (soit plus de 50 %) devra être couverte, obligeant certaines métropoles à revoir leur copie. Ainsi, le périmètre prévu de la ZFE lilloise pourrait passer de 11 communes dans le projet initial à 95 villes finalement concernées.

Pour l'heure, les métropoles ont encore la main. Elles peuvent aussi n'appliquer les restrictions que sur certaines plages horaires (restrictions de circulation limitées entre 8h et 20h la semaine dans le Grand Paris par exemple) ou types de véhicules (poids lourds ou utilitaires légers uniquement concernés par les restrictions à Saint-Etienne, 2-roues pas toujours inclus...).

De plus, des dérogations temporaires peuvent être accordées. A Lyon par exemple, les ménages bénéficiaires d'une aide au changement de véhicule, accordée sur la base du revenu fiscal de référence,

disposeront d'un an de plus pour rouler avec leur ancien véhicule, soit jusqu'à fin 2023.

D'autres dérogations sont possibles, notamment pour les véhicules affichant une carte de stationnement pour personne handicapée. Car les associations de consommateurs ne manquent pas de fustiger les restrictions d'accès aux services offerts par les grandes métropoles comme les hôpitaux ou encore les centres de contrôle technique de... véhicules !

La verbalisation automatique dès 2023

Heureusement, la politique de répression n'est pas au rendez-vous et la plupart des métropoles sont encore conciliantes avec les particuliers.

A Grenoble, la municipalité concède réaliser des opérations coup de poing pour sensibiliser les automobilistes et ne pas verbaliser systématiquement. Idem à Strasbourg, où la ZFE a bien été mise en place en début d'année, mais où la verbalisation ne prendra effet qu'à partir de janvier 2023.

Sur le plan national, les radars capables de lire les plaques d'immatriculation et de transmettre ainsi les informations sur les vignettes Crit'Air ne sont pas encore opérationnels. Attendus cette année, ils ne devraient finalement pas faire leur apparition avant 2023. Mieux vaut pourtant ne pas se faire trop d'illusions et anticiper les restrictions de circulation dans les centres-villes en changeant ses habitudes de mobilité ou sa vieille auto, au profit d'un véhicule plus adapté.

Les voitures de collection ont-elles le droit de circuler dans les villes qui mettent en place une zone à faibles émissions mobilité ? Cela dépend des villes.

En principe, seuls les véhicules munis de la vignette Crit'Air requise peuvent circuler dans une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) (1). Pour les voitures de collection, c'est l'autorité instaurant la ZFE-m qui leur accorde ou non ce droit de circuler (2).

Par exemple, la ville de Paris a prévu une possibilité de dérogation pour des véhicules de plus de 30 ans d'âge, utilisés dans le cadre d'une activité commerciale à caractère touristique, et pour ceux utilisés à l'occasion d'événements ou de manifestations culturelles sur la voie publique.

(1) Art. L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales.

(2) Rép. min. n° 36 075, JOAN du 13.7.21. Assemblée Nationale

Question N° : 36075 de M. Bernard Bouley (Les Républicains - Essonne) Question écrite. Ministère interrogé - Transports - Dérogation à l'interdiction de circuler pour les véhicules de collection. Dérogation à l'interdiction de circuler pour les véhicules de collection. Question publiée au JO le : 09/02/2021 Réponse publiée au JO le : 13/07/2021 page : 5641

Texte de la question

M. Bernard Bouley appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports sur l'article 86 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite « d'orientation des mobilités » et son décret d'application n° 2020-1138 du 16 septembre 2020, entraînant une modification des articles L. 2213-4 et L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales relatifs au non-respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE), conduisant à une interdiction totale de circulation en ville des citoyens français avec leur véhicule en portant atteinte à leur droit « d'aller et venir » librement sur le territoire français, bien que la liberté de circulation est l'une des libertés « les plus anciennes de notre droit » (articles 2 et 4 de la DDHC de 1789). Ces dispositions se substituent aux anciennes « zones à circulation restreinte » (ZCR) avec pour objectif de limiter les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote issues du trafic routier après que des organisations écologistes aient engagé des poursuites contre l'inaction de l'État français devant la Commission européenne et le Conseil d'État. Onze collectivités sont à ce jour soumises à cette obligation, les autres pouvant décider de déterminer les règles applicables sur leur territoire, en utilisant notamment les vignettes Crit'Air. Or, sous l'ancienne réglementation, les collectionneurs de véhicules anciens avaient obtenu une dérogation à ces interdictions de circulations pour les véhicules en certificat d'immatriculation de collection (CIC) auprès de plusieurs ZCR, notamment Paris et la métropole du Grand Paris. Aujourd'hui, ces collectionneurs ont formulé la même demande auprès des métropoles concernées. Leurs véhicules représentent moins de 1 % du parc roulant, ils roulent quinze fois moins que la moyenne et la proportion de leur véhicules particuliers diesel est inférieure à 5 %... En règle générale, ces pièces de collections sont très bien entretenues par leurs propriétaires, si bien que leur impact en termes de particules fines et d'oxydes d'azote est tout à fait négligeable. Ces véhicules font enfin partie intégrante du patrimoine industriel national et n'ont de sens que s'ils roulent. Les associations animent souvent les centres villes sur tous les territoires et cette filière représente plus de 20 000 emplois. Considérant qu'une restriction conduirait à terme à la condamnation de la filière et par voie de conséquence, de ce patrimoine, il lui demande s'il compte entendre la position de tous les collectionneurs de véhicules anciens et exonérer lesdits véhicules des restrictions de circulation nouvelles par une disposition législative ou réglementaire contraignante ou créer une vignette Crit'Air spécifique afin de les exclure définitivement de l'interdiction de circulation, qui leur porte gravement préjudice.

Texte de la réponse :

Une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est un périmètre dans lequel est instaurée une restriction de circulation, le cas échéant sur des plages horaires et jours déterminés, pour certaines catégories de véhicules. À la main des collectivités, cet outil a pour objectif de réduire la pollution atmosphérique et protéger leur population en limitant la circulation des véhicules les plus polluants. Sa création produit également des effets positifs sur les territoires aux alentours avec notamment une diminution des populations exposées à la pollution des transports terrestres. Le décret n° 2020-1138 du 16 septembre 2020 fixe les critères conduisant à une mise en place obligatoire d'une ZFE-m sans préjudice des dispositions prévues par l'article L.2213-4-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, dans ces ZFE-m obligatoires, les modalités de restrictions sont laissées à l'appréciation de l'autorité qui dispose du pouvoir de police de la circulation. Des dérogations nationales existent et sont limitées aux véhicules d'intérêt général, aux véhicules du ministère des armées, aux porteurs de la carte CMI-S et à certains véhicules de transport en

commun. L'autorité qui instaure la ZFE-m peut en complément accorder des dérogations individuelles aux mesures de restriction, en application du III de l'article R.2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales. Il appartient donc à l'autorité instaurant la ZFE-m de délivrer ou non des dérogations pour les véhicules de collection sur le territoire de la ZFE-m. La ville de Paris a par exemple prévu une possibilité de dérogation pour des véhicules de plus de 30 ans d'âge, utilisés dans le cadre d'une activité commerciale à caractère touristique, ainsi que pour des véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de voie publique de type culturel. Un groupe de travail a été mis en place par les services de l'Etat avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque afin d'explorer les différentes pistes de dérogation pour les véhicules de collections ainsi que les critères permettant de s'assurer de leur faible impact sur la pollution de l'air.



LA HAUSSE DES PRIX s'estime à 5,2 % sur un an, en mai 2022

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois par l'Insee, les prix à la consommation auraient augmenté de 5,2 % en mai 2022.

L'inflation marque une hausse qui serait due à une accélération des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés, selon l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

La hausse des prix de 5,2 % sur un an, en mai 2022 s'appuie sur des données provisoires. Les résultats définitifs seront publiés le 15 juin 2022 et pourront servir pour le calcul, notamment, de la revalorisation des pensions alimentaires.

Inflation record en 37 ans

La France n'a pas connu un taux d'inflation supérieur à 5 % depuis 1985, après avoir dépassé les 13 % en 1980 et 1981.

La hausse des prix de 5,2 % sur un an, en mai 2022 s'appuie sur des données provisoires. Les résultats définitifs seront publiés le 15 juin 2022 et pourront servir pour le calcul, notamment, de la revalorisation des pensions alimentaires.

POINT SUR NOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Patrick GOURDON

Introduction

Il est rappelé que nos dépenses de santé font l'objet d'un contrat collectif d'assurance passé entre Technip et Allianz pour l'année 2020 et renouvelé successivement pour l'année 2021 puis pour l'année 2022. Le dispositif couvre les salariés en mode obligatoire et les retraités de Technip en mode facultatif.

Le nombre d'adhérents couverts par notre complémentaire santé s'élève actuellement à 2610 salariés et 1007 retraités.

Les principales entités couvertes sont Technip Energies, Technip France et Technip Corporate Services, ci-après appelées collectivement Technip.

Les acteurs

Allianz est l'assureur.

Le courtier gestionnaire du contrat d'assurance santé entre Technip et Allianz qui était précédemment **Gras Savoye est devenu Willis Towers Watson** (ci-après WTW) avec effet au 01/03/2022 après l'acquisition du premier par le second. Cette acquisition n'affecte pas notre contrat. Les garanties, les services et les interlocuteurs restent les mêmes.

Le courtier gestionnaire, interlocuteur des assurés, gère les cotisations et les dépenses de santé des adhérents. Il réalise le contrôle des coûts et le reporting régulier du fonctionnement du contrat. Le reporting est présenté en commission paritaire de suivi composée de la DRH de Technip, des représentants des salariés et du représentant de l'ARTP, selon les indicateurs demandés par ces derniers.

WTW perçoit une rémunération de 6,5% des cotisations, couvrant gestion et conseil. Allianz de son côté perçoit 3% couvrant ses frais administratifs. Le total des frais de gestion du contrat s'élève ainsi à 9,5%, pourcentage raisonnable à comparer à une moyenne de 20% (et parfois plus) pour les contrats gérés directement par les mutuelles et les assureurs.

Lorsque cela s'avère nécessaire le courtier gestionnaire prépare et pilote les appels d'offres pour l'attribution du contrat santé, en liaison avec la DRH, les représentants des salariés et l'ARTP.

Cotisation

La cotisation mensuelle de 133,69€ par assuré retraité qui n'avait subi aucune augmentation pour l'année 2021 reste inchangée pour 2022. Cette stabilité est due à l'équilibre maintenu entre prestations décaissées et cotisations encaissées.

En comparaison, selon une étude de UFC-Que Choisir sur l'évolution des tarifs des mutuelles /

complémentaires santé, celles-ci ont subi une augmentation en 2021 de +4% à +7% et en 2022 de +2,9% en moyenne avec 18% des contrats qui ont augmenté de + de 5%.

Nouveauté 2022 : mise en place d'une surcomplémentaire santé facultative

A la demande conjointe des représentants des salariés, de l'ARTP et de la DRH une surcomplémentaire facultative a été mise en place avec effet au 1er janvier 2022 afin de mieux prendre en charge les dépassements d'honoraires de plus en plus fréquemment demandés par les praticiens spécialistes.

La cotisation mensuelle correspondante est de 3,08€, ce qui est un prix attractif. Le détail de cette couverture additionnelle souscrite par près de 50% des assurés est joint en annexe.

INFOS UTILES

Espace assuré en ligne

Un espace assuré est disponible sur le site witiwi.fr dans lequel chacun peut ouvrir un compte individuel afin de pouvoir y consulter le résumé des garanties, les relevés de remboursements et transmettre à WTW messages et documents (devis, justificatifs de soins, factures, réclamations).

Carte d'assuré

Elle est désormais dématérialisée et est disponible en ligne dans l'espace assuré sur le site witiwi.fr. Cependant si l'assuré le souhaite il est toujours possible de demander à WTW l'envoi de la carte par la poste en appelant le 09 72 72 23 00 ou en la demandant par mail à serviceclient@grassavoie.com

Réseau Santéclair

WTW est partenaire du réseau Santéclair qui a négocié des prix modérés pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses. La réforme 100% Santé associée aux tarifs négociés par Santéclair permet de bénéficier d'un reste à charge nul ou sensiblement moins élevé que hors réseau. Les praticiens membres du réseau Santéclair peuvent être identifiés sur le site witiwi.fr ou en interrogeant directement Santéclair à l'adresse mail devis@santeclair.fr (en mentionnant le n° d'adhérent de l'assuré à la complémentaire santé).

Point d'attention requérant la vigilance des assurés concernant le remboursement des implants dentaires :

Les garanties contractuelles prévoient un remboursement de 800€ par implant dans la limite de deux implants par an avec un zéro reste à charge à condition que l'intervention soit réalisée par un chirurgien-dentiste du réseau Santéclair.

En raison de difficultés de paramétrage informatique entre Santéclair et WTW il peut arriver que Santéclair autorise un zéro reste à charge pour un implant seulement au lieu de deux. Dans ce cas le prix du second implant (800€) doit être avancé par le patient au cabinet dentaire. Il lui sera ensuite remboursé par WTW après envoi de la facture dans l'espace assuré en ligne WITIWI avec le message que le contrat garantit le remboursement de deux implants et non un seul.

En cas de difficulté contacter WTW au 09 72 72 23 00. L'ARTP a signalé à WTW et à Santéclair cette anomalie d'application de la garantie en leur demandant une résolution rapide du problème.

Participation aux frais d'obsèques

En cas de décès d'un retraité assuré son conjoint survivant bénéficie d'une participation de WTW aux frais d'obsèques à la condition que le défunt soit celui des deux époux qui est l'ex-salarié de Technip.

Le montant de l'indemnité s'élève à 50% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit actuellement 1714 €. En outre il est offert au conjoint survivant coassuré la possibilité de continuer d'être couvert pendant une année à titre gratuit. Au-delà le conjoint peut poursuivre l'adhésion en reprenant le paiement de la cotisation.

Représentant de l'ARTP

Patrick Gourdon est le représentant de l'ARTP pour tous sujets liés à la complémentaire santé. Il entretient une relation de longue date avec le courtier gestionnaire.

Membre actif des réunions de la commission paritaire de suivi, il intervient directement avec la direction du courtier gestionnaire et la DRH de Technip.

Pour toute assistance et sujets relatifs à la complémentaire santé il peut être joint par tél au 06 65 18 83 69 et par mail à patpgourdon@orange.fr

Annexe : Présentation de la surcomplémentaire santé

Un régime surcomplémentaire non responsable facultatif ?

Objectif et mise en place

✓ **Objectif: Améliorer les remboursements en complétant les garanties sur les postes non DPTAM* suivants :**

- Honoraires Hospitaliers,
- Consultations, visites généralistes et Spécialistes,
- Actes de Spécialités et Radiologie/ Echographie,

Les autres garanties ne sont pas modifiées.

*DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM) permet d'encadrer les dépassements d'honoraires des médecins. Plus connu sous le nom d'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM). Le statut du Médecin au regard du DPTAM est consultable sur <http://annuaire.sante.ameli.fr/>

✓ **Adhésion facultative :** Adhésion minimum de 1 an. Adhésion possible à la date d'effet du contrat (soit 1^{er} janvier 2022) soit à la date d'adhésion au maintien de Garanties (*licenciés, préretraités, en rupture du contrat de travail, retraités et ayants droit d'assurés décédés au-delà du maintien gratuit*), soit à la date du changement de situation de famille (mariage, naissance, divorce, décès du conjoint...).

✓ Le Maintien de Garanties pourra résilier son adhésion à la SURCOMPLEMENTAIRE au 1^{er} janvier de chaque année, après au moins 12 mois d'affiliations sans suspension des garanties, sous réserve que la demande nous parvienne avant le 30 novembre. La résiliation prend effet au 1^{er} janvier qui suit la demande de changement. Toute sortie est définitive, sauf en cas de changement de situation de famille

✓ Si le Maintien de Garanties choisit d'adhérer à la SURCOMPLEMENTAIRE, si les membres de sa famille bénéficient du contrat de BASE, alors, les garanties de la SURCOMPLEMENTAIRE s'appliqueront obligatoirement aux ayants droit moyennant le paiement de la cotisations correspondante.

Cotisations surcomplémentaires non responsable facultative

Cotisation contrat responsable en vigueur			Cotisations surcomplémentaires
Maintiens de Garanties	Adulte	3,90 % soit 133,69 € (*)	+ 0,09 % soit +3,08 € (*)
	Enfant	2,41 % soit 82,61 € (*)	+ 0,11 % soit +3,77 € (*)

(*) Cotisation exprimée en % du PMSS et par mois - valeur PMSS : 3428 euro en 2021

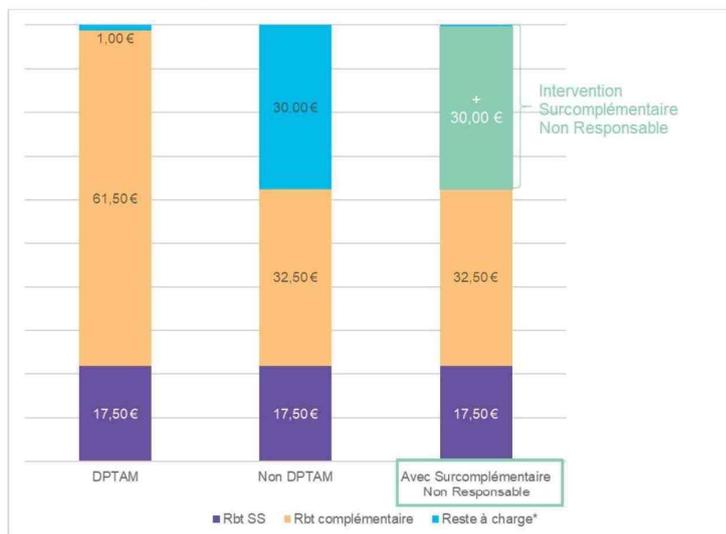
Les garanties proposées

viennent compléter automatiquement les remboursements des soins réalisés au titre du régime de Base

En complément des prestations de la Sécurité sociale	GARANTIES EN VIGUEUR (régime de Base)	Surcomplémentaire Non Responsable En complément du régime de Base
Honoraires hospitaliers		
Secteur 1 ou adhérent DPTAM	100% des FR - MR	
Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	500% BRSS - régime de Base
SOINS COURANTS		
Honoraires médicaux		
Consultations, visites généralistes - Médecin Secteur 1 ou adhérent DPTAM	200% BRSS	
Consultations, visites généralistes - Médecin Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	200% BRSS - régime de Base
Consultations, visites spécialistes - Secteur 1 ou adhérent DPTAM	400% BRSS	
Consultations, visites spécialistes - Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	400% BRSS - régime de Base
Actes de spécialités - Secteur 1 ou adhérent DPTAM	200% BRSS	
Actes de spécialités - Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	200% BRSS - régime de Base
Imagerie médicale		
Radiologie / Echographie – Secteur 1 ou adhérent DPTAM	200% BRSS	
Radiologie / Echographie - Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	200 % BRSS - régime de Base

Exemple de Remboursements

Consultation Spécialiste à 80 €

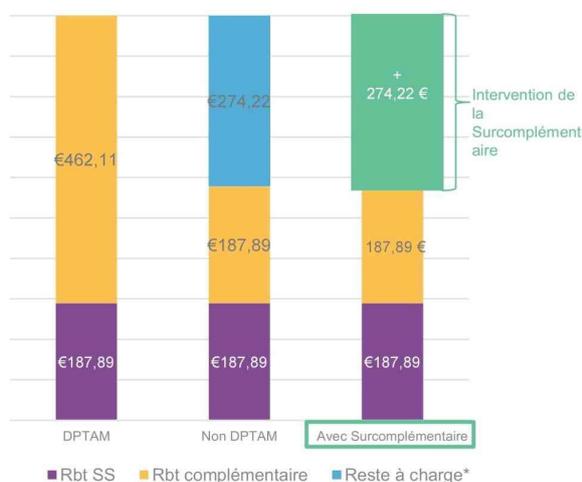


- ✓ Sur cet exemple, une consultation Spécialiste coûte 80 € aux Maintiens de Garanties.
- ✓ Si la dépense est réalisée auprès d'un praticien non DPTAM, le contrat Frais de Santé actuel ne peut rembourser l'adhérent au-delà de 32,50 € soit avec le remboursement de la Sécurité sociale de 17,50 €, un maximum de 50 €. Le reste à charge est de 30 €.
- ✓ La surcomplémentaire non responsable permettrait de rembourser l'adhérent à hauteur de la garantie prévue lors la consultation d'un praticien DPTAM, soit 79 € au total avec la Sécurité sociale sur la dépense de 80 €. Le 1€ de participation forfaitaire restant à la charge de l'adhérent.
- ✓ Le reste à charge de 1 € en DPTAM correspond à la participation forfaitaire

Exemple de Remboursements

Honoraires chirurgicaux

Appendicectomie – Frais Réels : 650 €



Prothèse de la hanche – Frais Réels : 2060 €



(*) le reste à charge de 1 € en DPTAM correspond à la participation forfaitaire



LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS : UN DEVOIR D'AGIR

Sylvie SCHVARTSMAN et Jean-Michel GAY

Le déclassement dû à la chute du pouvoir d'achat concerne un nombre croissant de Français.

Cette situation est encore plus pénible pour les retraités, 16 millions aujourd'hui, dont le montant net moyen des pensions est inférieur à 1400 euros net.

Peut-on vivre décemment dans notre pays avec une telle somme ? Quel futur pour le « reste à vivre » dans tous les sens du terme : c'est-à-dire le temps et le pouvoir d'achat pour vivre dignement nos prochaines et dernières années ?

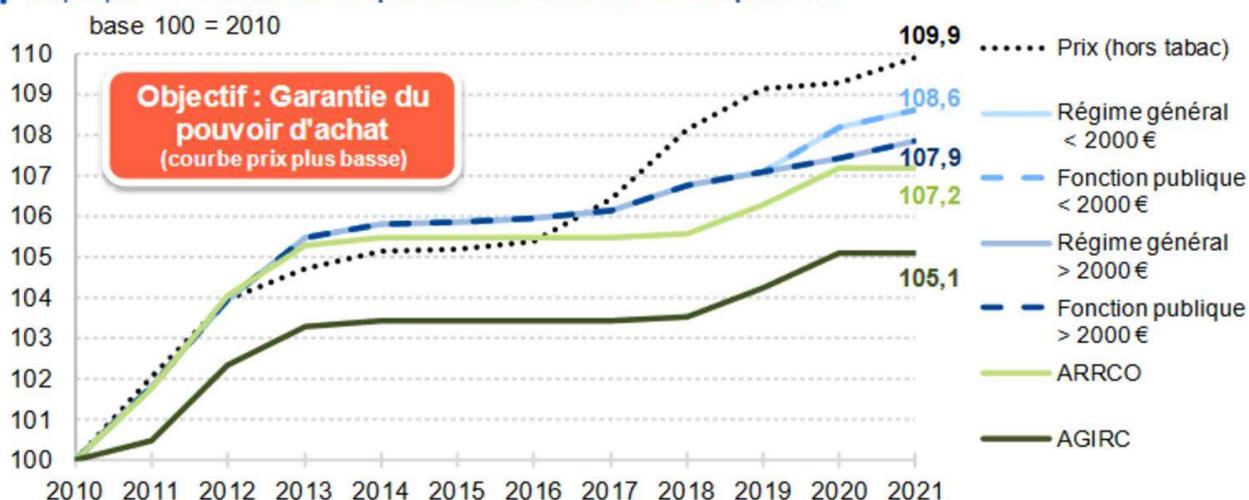
Depuis des mois et des années l'état pointe le poids « important » des dépenses des pensions dans le PIB stigmatisant ainsi les retraités et entretenant ainsi la cause dans la fracture de solidarité intergénérationnelle*. Or le pouvoir d'achat des retraites ne cesse de décroître !

Aujourd'hui, il est possible d'agir sur 3 critères simples pour améliorer les retraites actuelles.

1. L'indexation sur l'inflation.

Petit historique **: Pour éviter que le montant des pensions ne subisse l'érosion de l'inflation, le principe de la revalorisation a été introduit, lors de la création du système d'assurance vieillesse, après la Seconde Guerre mondiale, par la loi de juillet 1948. L'application de ce principe s'effectue essentiellement par voie réglementaire***. Le Parlement a pu être amené, à plusieurs reprises, à déterminer le taux de revalorisation, soit pour déroger au cadre préfixé soit parce que le Gouvernement souhaitait réaliser un acte de communication sur le sujet.

Graphique 1 • L'évolution des prix et les revalorisations des pensions



Le graphique 1, publié par la sécurité sociale pointe un décrochage des pensions par rapport à l'inflation entre 2017 et 2021.

Notre association s'associe à l'action de la Confédération Française des Retraités – voir les actions mentionnées dans le TU 118.

Aujourd'hui, les retraités ne peuvent se contenter d'un strapontin concédé par un gouvernement qui aura déjà « ficelé » une réforme dans la forteresse de Bercy ou les mots seront dictés par des experts du marketing et les chiffres par des comptables davantage préoccupés par les critères des pactes bruxellois que par l'humanisme qui nous fait tant défaut depuis deux décennies.

Jusqu'en 1986, la voie réglementaire s'est ainsi imposée, excepté dans certains cas où le législateur (députés et sénateurs) a estimé devoir décider lui-même le taux de revalorisation en lieu et place du Gouvernement comme en 1949 et 1951. En 1987, le gouvernement décide d'indexer exceptionnellement, pour un an, les retraites sur l'inflation, et non plus sur l'évolution des salaires, qui lui est généralement supérieure ! Puis de 1988 à 1992, l'indexation des pensions a été fixée par la loi du fait d'une décision du Conseil d'État qui avait indiqué que l'absence de décret définissant l'indice de revalorisation empêchait le Gouvernement de retenir l'indice des prix comme nouvelle référence.

À partir de 1993, les revalorisations successives ont à nouveau été fixées par arrêté (c'est-à-dire par voie réglementaire), excepté de 1999 à 2003, en 2019 et en 2020, années durant lesquelles le dispositif de revalorisation a été régi par les lois de financement de la Sécurité sociale.

Sous François Hollande, un gel des pensions a été décidé en 2014 et 2016 à cause de la faible inflation respectivement de 0,5 % et 0,2 %.

En 2019, le gouvernement avait décidé (il en a le pouvoir^{***}) de ne les revaloriser que de 0,3 %, alors même que l'inflation s'élevait déjà à 1,8 %. Cela avait permis une économie de 2 à 3 milliards d'euros. Le Conseil constitutionnel avait toutefois censuré la possibilité de prolonger cette sous-indexation en 2020, forçant le gouvernement à revenir devant le Parlement.

Sous Emmanuel Macron la sous-indexation concernait les pensions supérieures à 2000 € jusqu'en 2021 bafouant ainsi un principe d'égalité en traitant de manière différenciée les retraités en fonction du niveau de leur pension.

Aujourd'hui, rappelons au Président réélu les propos du candidat promettant que toutes les pensions seraient indexées sur l'inflation dès juillet 2022 à cause de la forte inflation actuelle (bien supérieure aux 5 %). L'art de la sémantique est une qualité que nous reconnaissons à nos dirigeants politiques qui sont plus souvent issus des formations littéraires que scientifiques. S'agit-il essentiellement maintenant des retraites de base ? Ou toutes les retraites, y compris pour les anciens salariés du privé bénéficiant de la retraite complémentaire et des cadres, comme mentionné par le candidat ?

La Première ministre, Elisabeth Borne, a annoncé, le 7 juin, la revalorisation « exceptionnelle » des pensions de 4% au mois de juillet. « Je vous confirme que pour toutes les retraites, il y aura bien en juillet une revalorisation de 4%, donc au global cela fera un peu plus de 5% », a affirmé la locataire de Matignon ».

Cependant, en fait, cette revalorisation touche uniquement la retraite de base, les retraites complémentaires n'étant pas du ressort de l'État ! Au passage, rappelons que pour l'AGIRC ARCCO, la « valeur » des points sur laquelle se fonde le montant du supplément de pension a significativement baissé : -40% en trente ans ! Autre astuce : un coefficient de « solidarité » a été mis en place depuis trois ans qui ampute la pension de 10% pendant 3 ans même si le salarié part à l'âge légal et avec la durée de cotisation requise.

Notre souhait : garantir l'indexation de toutes les pensions de retraites sur l'inflation. Le financement ne doit pas être un obstacle quitte à emprunter sur les marchés. D'ailleurs, l'état n'emprunte-t-il pas déjà pour payer les retraites, en particulier celle des

fonctionnaires ? La signature de la France est d'excellente qualité. Que cette excellence serve une cause noble : la dignité des retraités, ceux qui ont bâti la France d'aujourd'hui.

2. Les Dates de revalorisation.

Afin de faire des économies, une méthode gouvernementale consiste à décaler de quelques mois la revalorisation des pensions : au 1er avril une année, au 1er octobre l'année suivante, puis au 1er janvier de l'année encore d'après, ce qui permet dans les faits d'économiser une année de revalorisation...

Notre souhait : fixer une date unique pour enclencher le processus des revalorisations et ce sur la durée du quinquennat. Ce type d'échéance à date fixe est bien mis en place quand nous payons nos impôts, Bercy peut donc bien l'appliquer pour la revalorisation des pensions.

3. La hausse des Prélèvements

La hausse des prélèvements qui pèse sur les pensions participe également à la perte de pouvoir d'achat des retraités. Rappelons aussi ici la ponction différenciée du Président Macron en début de quinquennat au titre de la CSG qui avait été instaurée en fonction du niveau des pensions entraînant ainsi en 2018 la hausse de CSG pour les retraités les plus « aisés ». A cette date, ceux dont le revenu fiscal de référence était supérieur à 14 404 euros pour une part et 22 096 euros pour deux parts ont vu leur taux de CSG grimper de 6.6% à 8.3%.

Notre souhait : geler pendant la durée du quinquennat tous les prélèvements qui pèsent sur les retraites, supprimer le 1% de la cotisation maladie sur les retraites AGIRC ARCCO et IRCANTEC et exonérer fiscalement les cotisations mutuelles qui en général augmentent avec l'âge et sont un poste de dépenses annuelles important.

D'autres décisions mises en place par les différents gouvernements successifs ont déjà suffisamment impacté les retraités : passage de la base de calcul des 10 aux 25 meilleures années, allongement de la durée de cotisation, âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans...bientôt 65 ans.

En conclusion

Il est temps de permettre à chacun de vivre dignement dans le « reste à vivre », sans baisse d'environnement, sans déclassement de vie. Il est temps de travailler sur des conditions de vie descentes. Notre participation est primordiale pour défendre les retraités qui ont œuvré

toute leur vie pour la société. En responsabilité, il est temps de construire ensemble.

Ce sujet, dans son ensemble, doit être étudié d'urgence par celle ou celui qui s'installera à Matignon après les législatives. Ce choix sera d'ailleurs un indicateur de la capacité d'écoute du Président. Nous serons bien entendu vigilants à suivre ce dossier.

* CF le rapport émis par France stratégie « Ou réduire le poids de la dépense publique » à l'adresse suivante : www.strategie.gouv.fr

** : <http://cercledeleparagne.com>

***: La distinction d'un domaine législatif et d'un domaine réglementaire est une nouveauté introduite par la Constitution de 1958.

Avant 1958, la loi n'avait pas de bornes : elle pouvait intervenir dans tous les domaines. Le pouvoir réglementaire n'avait, quant à lui, qu'une fonction d'exécution des lois. Il n'existait pas de pouvoir réglementaire autonome. De ce fait, un décret était le plus souvent un décret d'application d'une loi. La Constitution de 1958 apporte des bouleversements...

Domaine de la loi, domaine du règlement (articles 34 et 37) : La Constitution de 1958 marque un premier changement majeur : l'article 37 institue un pouvoir réglementaire autonome. Surtout, la loi, jusqu'alors norme essentielle – au cœur de la hiérarchie des normes, conformément à une tradition bien ancrée de légicentrisme – se voit cantonnée dans un domaine d'attribution. L'article 34 du texte constitutionnel énumère les domaines dans lesquels la loi, soit fixe les règles (dans le détail), soit détermine les principes fondamentaux (le détail étant renvoyé à des décrets d'application). Tous les domaines non évoqués dans cet article 34 relèvent du pouvoir réglementaire. Ainsi, en rupture avec la tradition juridique française, les normes réglementaires deviennent les normes de droit commun.

La procédure des ordonnances (article 38) : Par ailleurs, la Constitution de 1958 prévoit des extensions du pouvoir réglementaire. L'article 38 organise de la sorte la procédure des ordonnances : le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, recevoir, par délégation du Parlement, le pouvoir d'intervenir dans le domaine législatif. Il agit alors au moyen de normes réglementaires, les ordonnances, qui ne reçoivent une valeur législative que si elles sont ratifiées par le Parlement. Les ordonnances existaient déjà sous les IIIe et IVe Républiques sous le nom de "décrets-lois" puis de "lois-cadres".

L'article 16 étend également les frontières du pouvoir

réglementaire en permettant au président de la République de prendre les mesures exigées par une situation de crise.

Mécanismes de protection du domaine réglementaire (articles 41 et 37) : En outre, la Constitution de 1958 prévoit plusieurs mécanismes de protection du domaine d'intervention réglementaire. En effet, l'inquiétude des constituants était que les parlementaires essaient de reconquérir par la loi les prérogatives qu'ils avaient perdues dans le texte constitutionnel. C'est pourquoi le Conseil constitutionnel, devenu aujourd'hui un véritable juge constitutionnel, avait originellement été conçu comme un organe capable de s'opposer aux tentatives du législateur d'empiéter sur le pouvoir réglementaire. Selon l'article 41 de la Constitution, le Gouvernement peut, pendant la discussion parlementaire, opposer l'irrecevabilité à tout amendement ou à toute proposition de loi qui concernerait le domaine réglementaire. Depuis la révision constitutionnelle de juillet 2008, cette possibilité est également ouverte au président de l'assemblée saisie. Enfin, en vertu de l'article 37 de la Constitution, le Gouvernement peut saisir le Conseil constitutionnel pour que celui-ci l'autorise à modifier par décret une loi qui serait intervenue dans une matière de nature réglementaire.

Même s'il dispose aujourd'hui d'un domaine autonome, le pouvoir réglementaire demeure subordonné. De fait, les normes réglementaires (au premier rang desquelles figurent les décrets) doivent toujours respecter les lois. Toute personne intéressée peut d'ailleurs faire sanctionner un décret non conforme à la loi en saisissant le juge administratif.



Surtout, la pratique juridique a conduit à limiter considérablement le poids du pouvoir réglementaire. Ainsi, le Conseil constitutionnel, contrairement à ce qu'indique la lettre du texte constitutionnel, n'a pas fait respecter la distinction entre les matières pour lesquelles la loi fixe les règles (dans le détail) et celles pour lesquelles la loi ne doit fixer que les principes fondamentaux. Il a accepté que le législateur intervienne dans le détail dans toutes les matières énumérées à l'article 34 de la Constitution.

Enfin, le Conseil constitutionnel n'a pas systématiquement sanctionné les empiètements législatifs sur le domaine réglementaire. Il a en effet considéré qu'une loi empiétant sur ce domaine n'était pas de ce seul fait inconstitutionnel dès lors que, pendant la discussion parlementaire, le Gouvernement avait eu la faculté d'opposer l'irrecevabilité (décision 82-143 DC du 30 juillet 1982, "Blocage des prix et salaires").

RÉSULTATS FINANCIERS DE TECHNIP ÉNERGIES au 1^{er} trimestre 2022

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

Technip Energies a publié ses résultats du premier trimestre 2022 le 25 avril 2022 soit deux mois après le début de la guerre en Ukraine et qu'une grande partie des sanctions étaient décidées.

Au sujet de la guerre en Ukraine, Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies a déclaré « Concernant notre activité en Russie, nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris les sanctions actuelles et futures. La protection de nos collaborateurs, des intérêts de notre entreprise et de nos actionnaires, constitue notre priorité. En anticipation de l'escalade des sanctions de l'Union Européenne, nous avons engagé des discussions avec nos clients, partenaires et fournisseurs dans le cadre des dispositions contractuelles applicables, pour prendre les mesures appropriées en lien avec nos activités en Russie, incluant le projet Arctic LNG 2. Nous estimons que la position bilantielle du projet et les dispositions contractuelles applicables seront suffisantes pour nous permettre de remplir nos obligations contractuelles dans le respect des sanctions applicables. »

Ces résultats sont établis en euros suivant la norme comptable IFRS (norme Européenne) ajustés pour prendre en compte les résultats des projets suivant la proportion de participation de Technip Energies dans les projets en joint-venture.

2. RÉSULTATS du 1^{er} TRIMESTRE 2022

Les résultats sont détaillés avec deux segments d'activités :

- Les livraisons de projets
- Les technologies, produits et activités de services.

Les charges de direction du Groupe TEN (corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre à 1,6 milliards d'euros est globalement stable par rapport à ceux des trimestres précédents, +3,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2021 et -3% par rapport à la moyenne de 2021. Ceci est valable pour les deux segments. Il comprend 445 millions d'euros de projets réalisés en Russie (28%).

L'**EBIT récurrent est également stable** à 6,6% par rapport à 6,5% en moyenne en 2021, la stabilité étant observée dans les deux segments.

Les charges Corporate sont en augmentation à 11,9% de l'EBIT récurrent, ceci reste néanmoins plus raisonnable par rapport à la période TechnipFMC où cette charge représentait entre 35% et 70% de l'EBITDA (donc encore plus sur l'EBIT qui n'était pas indiqué).

Le résultat net attribuable au Groupe Technip Energies est en croissance de 15% par rapport à 2021 avec un bénéfice par action de 0,41 € sur le trimestre.

La trésorerie nette est en augmentation permanente et en reconstitution depuis la scission d'avec TechnipFMC. Elle atteint 3,3 milliards d'euros en trésorerie nette fin mars 2022, soit +5,3% sur le trimestre.

Les prises de commandes sur le 1^{er} trimestre sont faibles pour le segment livraison de projets et légèrement inférieur à la moyenne pour le segment technologies, produits et activités de services. Il faut noter qu'au 1^{er} trimestre 2021, la prise de commandes a été très importante avec le projet Qatar Petroleum North Field East Project en joint-venture avec CHiyODA pour 4 mégas trains de 8 millions de tonnes de GNL par an. **Globalement, le carnet de commandes (Backlog) reste très élevé** et représente presque 2 ans ½ de chiffre d'affaires.

3. QUELQUES PROJETS CLES

Les principaux faits marquant les projets durant le 1^{er} trimestre 2022 :

- **Projet Arctic LNG 2** (Fédération de Russie) : Une première pour le secteur : Installation de tous les modules sur la structure gravitaire GBS1.
- **ECA LNG Phase I** Projet (Mexique) : Tous les équipements de procédés sont commandés et 60 % de la revue du modèle est effectuée. L'installation des bureaux temporaires est terminée. Récemment, le projet a atteint 1 million d'heures travaillées sans incident de sécurité à déclarer.
- **BP Greater Tortue Ahmeyim FPSO** (au large du Sénégal/de la Mauritanie) : Installation des 16 pieux d'amarrage terminée.

- Développement gazier **Energean Karish** (Israël) : Le FPSO est entré en cale sèche en mars 2022 pour être nettoyé et préparé à la navigation et à l'entrée dans les eaux israéliennes.
- Expansion de la **raffinerie de Bapco** (Bahreïn) : Toutes les opérations de levage (« heavylift ») sont terminées et la majorité des équipements sont installés. La sous-station principale et la sous-station des utilités sont prêtes à être mises sous tension. Les activités de precommissioning ont commencé. Les travaux maritimes sont en cours et les postes d'amarrage 1 et 3 sont également en cours de precommissioning..
- **Usine de production d'oléfines de Long Son** (Vietnam) : Finalisation des tests
- **Projet de bio-huile par la pyrolyse rapide** (Fast Pyrolysis Bio-oil/FPBO) pour Pyrocell AB (Suède), en partenariat avec BTG Bioliquids, finalisation et démarrage de l'usine de pyrolyse pour produire de la bio-huile à partir de sciure de bois.
- **Unipetrol** (République Tchèque) : livraison des brûleurs pour le nouveau projet Unipetrol.
- **ZPC crackeur d'éthylène** (Chine) : Succès des tests de performance sur une méga-usine de craquage d'éthylène basée sur la technologie et la conception de procédés exclusives de Technip Energies.
- **Réduction des émissions de carbone de Channelview** - LyondellBasell's (États-Unis) : Genesis va soutenir LyondellBasell dans ses efforts pionniers pour réduire son empreinte carbone et développer une économie à faible émission de carbone.
- **Partenariat offshore Northern Endurance** (Royaume-Uni) : Attribution du contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé à Genesis.
- Participation à un investissement record de 200 millions d'euros dans l'hydrogène vert dans **Hy2gen AG** : Hy2gen AG, la plate-forme d'investissement dans l'hydrogène vert, utilisera les capitaux recueillis pour la construction d'installations dans plusieurs régions, y compris l'Europe, pour produire des carburants verts à base d'hydrogène – ou de « carburants » – pour des applications de transport maritimes et terrestres, aéronautiques et industrielles. L'investissement est dirigé par Hy24 avec la participation de Mirova, CDPQ et Technip Energies en tant qu'investisseur stratégique.
- Investissement dans **X1 Wind**, une start-up de design d'éolienne offshore flottante : Technip Energies, en tant qu'investisseur principal dans cette levée de fonds, a acquis une participation de 16,3 % dans X1 Wind, une start-up du secteur des énergies renouvelables qui a conçu un flotteur d'éoliennes offshore innovant et révolutionnaire avec des avantages environnementaux et opérationnels majeurs.
- **Contrat d'achat d'actifs** avec l'Iowa Corn Promotion Board (ICPB) en vertu duquel Technip Energies acquiert les brevets, la technologie et les droits de l'ICPB pour la technologie de transformation visant à produire du monoéthylène glycol (MEG) à partir de matières premières végétales excédentaires à base de maïs.

Du point de vue commercial :

- Attribution d'un **contrat pétrochimique** significatif (entre 50 et 250 millions d'euros) par **PETRONAS** (Malaisie) : Contrat d'Ingénierie, Fourniture des équipements, Construction, Mise en Service (EPCC) pour l'intégration d'une nouvelle usine de mélamine (60 000 T/an) dans leur complexe existant à Gurun, Kedah, Malaisie avec minimisation de l'empreinte carbone.
- **Projet d'éolien offshore flottant Firefly Equinor** (Corée du Sud) : attribution d'un contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé couvrant l'ingénierie des sous-structures des éoliennes flottantes pour le parc éolien offshore proposé de 800MW.
- **Projet de diesel renouvelable de Future Energies Australia** (Australie) : Contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé pour le premier projet de bioraffinerie du client en Australie occidentale.
- **Projet Kasawari de CCS pour PETRONAS** (Malaisie) : Attribution d'un contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé pour l'un des plus grands projets de capture et stockage du carbone au monde, avec notre partenaire NPCC.

4. PERSPECTIVES

Les projections financières sont dans la continuité des trimestres précédents, l'achèvement des projets en Russie étant toujours avec des incertitudes importantes.

La guerre en Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie nécessite un redéploiement des actions commerciales dans d'autres régions du monde, comme Technip l'a déjà connu dans les années 1986-90.

La diversification de Technip Energies dans les domaines des énergies nouvelles s'est poursuivie avec des investissements dans les marchés de l'hydrogène, de l'éolien off-shore flottant et des produits biochimiques.

L'organisation a évolué avec quatre lignes de produits :

- Gaz et énergies bas carbone,
- Combustibles et chimie durable et recyclable,
- Solutions zéro carbone,
- Produits et services (T.EN X)

5. ACTIONNARIAT

Le 14 janvier 2022, Technip Energies a acheté 1,8 million de ses propres actions ordinaires à TechnipFMC plc (voir TU 118). Avant la fin du premier trimestre, TechnipFMC a indiqué que sa participation dans Technip Energies avait été réduite à 2,2 % puis

totalemment terminée en avril (voir plus loin l'article sur TechnipFMC).

Le 22 mars 2022, Technip Energies a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions pour un montant maximal de 29,85 millions d'euros devant être exécuté jusqu'au 31 décembre 2022 (voir TU118).

RESULTATS DE TECHNIP ENERGIES (TEN) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2020 reconstitution IFRS ajustés en millions d'Euros					2021 Prévision pour 2021 du 24/02/2021	2021 IFRS ajustés en millions d'Euros					2022 Prévision pour 2022 du 03/03/2022	2022 IFRS ajustés	
	1T2020	2T2020	3T2020	4T2020	Global 2020		1T2021	2T2021	3T2021	4T2021	Global 2021		1T2022	Prévision pour 2022 du 25/04/2022
Chiffre d'affaires ajusté de Technip Energies - TEN	1 540,6 €	1 470,5 €	1 403,4 €	1 600,0 €	6 014,5 €	1 557,5 €	1 685,7 €	1 666,7 €	1 757,2 €	6 667,1 €	5,0 à 5,5 €	1 618,2 €	5,0 à 5,5 €	
Livraison de Projets	1 260,3 €	1 192,1 €	1 152,7 €	1 348,8 €	4 953,9 €	1 252,5 €	1 370,3 €	1 372,8 €	1 368,8 €	5 364,4 €	hors projets	1 289,1 €	hors projets	
Technology, Produits et Services (TPS)	280,3 €	278,4 €	250,7 €	251,2 €	1 060,6 €	305,0 €	315,4 €	293,9 €	388,4 €	1 302,7 €	Russie 1,4 €	329,1 €	Russie	
Charges et dépenses	1 476,8 €	1 306,7 €	1 377,4 €	1 513,8 €	5 674,7 €	1 489,5 €	1 580,1 €	1 567,7 €	1 548,1 €	5 905,2 €		1 419,4 €		
Marge brute	63,8 €	163,8 €	26,0 €	86,2 €	339,8 €	68,0 €	105,6 €	99,0 €	209,1 €	761,9 €		198,8 €		
EBITDA récurrent ajusté	103,9 €	112,4 €	104,5 €	140,8 €	353,8 €	118,0 €	142,8 €	129,0 €	150,7 €	540,5 €				
en % du chiffre d'affaire	6,7%	7,6%	7,4%	8,8%	5,9%	7,6%	8,5%	7,7%	8,6%	8,1%		0,0%		
amortissements et dépréciations	26,7 €	14,5 €	22,2 €	44,2 €	107,6 €	34,2 €	29,4 €	25,9 €	27,2 €	109,2 €				
EBIT récurrent ajusté	66,3 €	97,9 €	55,4 €	107,5 €	327,1 €	91,3 €	113,3 €	102,9 €	123,5 €	431,0 €		107,4 €		
en % du chiffre d'affaire	4,3%	6,7%	3,9%	6,7%	5,4%	5,9%	6,7%	6,2%	7,0%	6,5%		6,6%		
Livraison de Projets	101,3 €	80,7 €	51,6 €	92,7 €	326,3 €	75,9 €	91,6 €	87,3 €	87,3 €	342,1 €		90,0 €		
en % du chiffre d'affaire	8,0%	6,8%	4,5%	6,9%	6,6%	6,1%	6,7%	6,4%	6,4%	6,4%		7,0%		
Technology, Produits et Services (TPS)	11,1 €	32,7 €	17,3 €	24,9 €	86,0 €	25,8 €	28,9 €	24,0 €	40,5 €	119,2 €		30,2 €		
en % du chiffre d'affaire	4,0%	11,7%	6,9%	9,9%	8,1%	8,5%	9,2%	8,2%	10,4%	9,2%		9,2%		
Corporate et autres	- 46,1 €	- 15,5 €	- 13,5 €	- 10,1 €	- 58,5 €	- 10,4 €	- 7,2 €	- 8,4 €	- 4,3 €	- 30,3 €		- 12,8 €		
en % de l'EBIT récurrent	-69,5%	-15,8%	-24,4%	-9,4%	-17,9%	-11,4%	-6,4%	-8,2%	-3,5%	-7,0%		-11,9%		
Résultats financiers														
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	24,3 €	173,7 €	35,6 €	95,0 €	387,3 €	71,6 €	90,3 €	96,0 €	122,6 €	380,5 €	Taux Imposition effectif 28-32%	105,8 €	Taux Imposition effectif 28-32%	
Résultat net après impôts	10,7 €	21,9 €	22,2 €	65,1 €	260,6 €	47,5 €	59,8 €	62,8 €	97,4 €	267,5 €		75,2 €		
Résultat net attribuable au Groupe TEN	7,5 €	120,4 €	18,4 €	60,3 €	251,4 €	44,2 €	56,1 €	59,3 €	91,8 €	251,4 €		72,5 €		
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)						182millions	182millions	182millions	182millions			182millions		
Bénéfice par action Dilué en Euros	0,04 €	0,67 €	0,10 €	0,34 €	1,15 €	0,24 €	0,31 €	0,33 €	0,50 €	1,36 €		0,41 €		
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en fin de trimestre	3 313,3 €	3 509,0 €	2 933,0 €	3 064,4 €	3 064,4 €	3 199,0 €	3 162,8 €	3 598,4 €	3 810,1 €	3 810,1 €		3 928,0 €		
Prise de commandes	512,9 €	649,2 €	414,4 €	2 715,4 €	4 291,9 €	2 500,0 €	2 500,0 €	2 900,0 €	3 126,8 €	3 126,8 €		3 292,4 €		
Livraison de Projets	129,7 €	387,2 €	176,8 €	2 402,2 €	3 095,9 €	6 470,8 €	1 392,7 €	540,6 €	1 385,8 €	9 789,9 €		551,7 €		
Technology, Produits et Services (TPS)	383,2 €	262,0 €	237,6 €	313,2 €	1 196,0 €	6 181,2 €	1 015,0 €	282,1 €	993,2 €	8 471,5 €		293,1 €		
Carnet de commandes (Backlog)	14 267,7 €	13 214,4 €	11 681,3 €	12 743,0 €	12 743,0 €	289,6 €	377,7 €	258,5 €	392,6 €	1 318,4 €		258,6 €		
Livraison de Projets	13 116,8 €	12 084,6 €	10 624,0 €	11 646,4 €	11 646,4 €	17 805,3 €	17 473,4 €	16 464,2 €	16 388,0 €	15 144,0 €		15 632,4 €		
Technology, Produits et Services (TPS)	1 150,9 €	1 129,8 €	1 057,3 €	1 096,6 €	1 096,6 €	16 628,9 €	16 273,1 €	15 342,0 €	15 144,0 €	(23%) liées à la Russie		14 427,1 €		
						1 176,4 €	1 200,3 €	1 122,2 €	1 244,0 €			1 205,3 €		



RÉSULTATS FINANCIERS DE TechnipFMC au 1^{er} trimestre 2022

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

TechnipFMC a publié ses résultats du 1^{er} trimestre le 27 avril 2022. Ces résultats sont établis en dollars suivant la norme comptable GAAP (norme US) ajustés.

Les résultats mettent en avant l'EBITDA (« earning before interest, taxes, depreciation and amortization »). Cette approche exclut dépréciations et amortissements, ce qui présente un intérêt par rapport à l'EBIT pour les activités de subsea (usines et flotte) et d'équipements de surface (usines). Le rendement en termes de chiffre d'affaires est significativement plus faible pour l'EBIT que pour l'EBITDA.

Les résultats sont présentés avec deux segments d'activités :

- Les activités subsea
- Les technologies de surface.

Les charges de la direction du Groupe TechnipFMC (corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

2. RÉSULTATS du 1^{er} TRIMESTRE

Les résultats du 1^{er} trimestre sont dans la continuité des quatre trimestres précédents avec un chiffre d'affaires en légère décroissance par rapport à 2021 pour le subsea et stabilité pour les technologies de surface.

La rentabilité des segments en EBITDA s'est légèrement détériorée par rapport à 2021 à 10% pour le subsea et 8,2% pour les technologies de surface. En termes de résultats d'exploitation (proche de l'EBIT), la rentabilité est faible à 4,2% pour le subsea et 1,4% pour les technologies de surface, néanmoins en amélioration par rapport à 2021 pour le subsea. On voit l'influence importante des dépréciations et amortissements pour ces activités.

Comme pour les trimestres précédents, le taux d'utilisation de la flotte n'est toujours pas donné alors qu'il est un facteur fondamental de la rentabilité des activités subsea.

Les coûts Corporate sont toujours excessifs avec 63 millions de dollars. Ils dépassent les résultats d'exploitation du subsea et surface réunis, rendant le résultat d'exploitation globalement déficitaire. Il est urgent que les activités Corporate et les membres des équipes de direction changent de train de vie, ne pouvant plus vivre sur les marges dégagées par les activités onshore.

La trésorerie nette est toujours négative en détérioration, la trésorerie et équivalents de trésorerie également en détérioration.

Les résultats nets se traduisent par des pertes de 61 millions de dollars pour le trimestre, soit une perte de 0,03 dollar par action.

Le carnet de commandes est en amélioration pour le subsea et stable pour les technologies de surface grâce à un contrat cadre de 10 ans pour la fourniture de tête de puits et de services associés pour ADNOC à Abu Dhabi signé fin 2021 (voir TU 118).

3. PERSPECTIVES

La prévision du chiffre d'affaires pour l'année 2022 est au niveau de la réalisation en 2021 pour le subsea et en légère augmentation pour technologies de surface.

La charge nette du Corporate est toujours dans la fourchette de \$100 à \$110 millions, signe que les membres de l'équipe de direction n'ont pas l'intention de

réduire leur train de vie malgré les pertes récurrentes d'année en année.

Le cash-flow disponible apporté par les opérations est annoncé entre \$100 et \$250 millions pour la fin 2022.

Les activités de TechnipFMC sont très peu impactées par la guerre en Ukraine.

4. DESENGAGEMENT de TECHNIP ENERGIES

Comme indiqué dans la présentation des résultats de Technip Energies du TU 118, TechnipFMC s'est progressivement désengagé du capital de TEN en passant de 49,9% lors de la scission le 17 février 2021 à 7,2% le 14 janvier 2022.

Durant le 1^{er} trimestre TechnipFMC a encore vendu 5% de sa participation dans Technip Energies pour arriver à 2,2%. En avril, TechnipFMC a vendu le reste des 4 millions d'actions TEN pour un total de 49,9 millions de dollars.

Ces 49,9% d'actions TEN étaient une véritable "rançon" que les actionnaires de TechnipFMC et la société TEN ont payé à la société TechnipFMC pour permettre à un nouveau Technip de revivre sous le nom de Technip Energies (voir TU 115).

Au total, le désengagement de TechnipFMC dans Technip Energies aura rapporté 1,189 milliards de dollars, ce qui n'a pas empêché TechnipFMC d'être en perte sur la période depuis la scission.

RESULTATS DE TECHNIPFMC (FTI) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2020 GAAP					2021 GAAP					2022	2022 GAAP	
	1T2020	2T2020	3T2020	4T2020	Global 2020	1T2021	2T2021	3T2021	4T2021	Global 2021	Prévision pour 2022 du 23/02/2022	1T2022	Prévision pour 2022 du 27/04/2021
Chiffre d'affaire	\$ 1 582,6	\$ 1 620,2	\$ 1 727,5	\$ 1 600,3	\$ 6 530,6	\$ 1 632,0	\$ 1 668,8	\$ 1 579,4	\$ 1 523,3	\$ 6 403,5		\$ 1 555,8	
Subsea	\$ 1 253,1	\$ 1 378,5	\$ 1 501,8	\$ 1 338,0	\$ 5 471,4	\$ 1 386,5	\$ 1 394,3	\$ 1 312,1	\$ 1 236,2	\$ 5 329,1	5,2 à 5,6	\$ 1 289,1	5,2 à 5,6
Technologies de Surface	\$ 329,5	\$ 241,7	\$ 225,7	\$ 262,3	\$ 1 059,2	\$ 245,5	\$ 274,5	\$ 267,3	\$ 287,1	\$ 1 074,4	1,15 à 1,3	\$ 266,7	1,15 à 1,3
Corporate et autres	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		\$ -	
Charges et dépenses	\$ 6 266,3	\$ 3 054,4	\$ 3 255,0	\$ 3 343,2	\$ 15 936,2	\$ 1 630,8	\$ 1 636,3	\$ 1 543,4	\$ 1 559,1	\$ 15 936,2		\$ 1 545,4	
Marge brute	\$ -4 683,7	\$ -1 434,2	\$ -1 527,5	\$ -1 742,9	\$ -9 405,6	\$ 1,2	\$ 32,5	\$ 36,0	\$ -35,8	\$ -9 532,7		\$ 10,4	
Éléments corporate	\$ -184,5	\$ -109,3	\$ -113,9	\$ -115,6	\$ -523,3	\$ 411,4	\$ -223,0	\$ -62,3	\$ -111,4	\$ 14,7		\$ -63,5	
Produit (charge) corporate	\$ -112,2	\$ -34,9	\$ -22,1	\$ -61,1	\$ -230,3	\$ 469,4	\$ -187,8	\$ -7,0	\$ -54,7	\$ 219,9	-100 à -110 charge nette	\$ -29,6	-100 à -110 charge nette
dont Gains (Perte) de change	\$ -43,3	\$ -5,8	\$ 5,6	\$ -2,6	\$ -46,1	\$ 28,1	\$ -10,7	\$ -6,2	\$ 4,6	\$ 15,8		\$ 28,4	
Charge d'intérêts	\$ -72,3	\$ -74,4	\$ -91,8	\$ -54,5	\$ -293,0	\$ -58,0	\$ -35,2	\$ -55,3	\$ -56,7	\$ -205,2	-105 à -115	\$ -33,9	-105 à -115
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	\$ -3 286,9	\$ -123,9	\$ -8,8	\$ -55,5	\$ -3 475,1	\$ 514,6	\$ -102,5	\$ 28,6	\$ -37,4	\$ 403,3		\$ -5,8	
en % du chiffre d'affaire	-207,7%	-7,6%	-0,5%	-3,5%	-53,2%	31,5%	-6,1%	1,8%	-2,5%	6,3%		-0,4%	
Subsea	\$ -2 750,7	\$ -75,6	\$ 20,3	\$ -9,5	\$ -2 815,5	\$ 37,0	\$ 72,4	\$ 23,5	\$ 8,5	\$ 141,4		\$ 54,0	
en % du chiffre d'affaire	-219,5%	-5,5%	1,4%	-0,7%	-51,5%	2,7%	5,2%	1,8%	0,7%	2,7%		4,2%	
Technologies de Surface	\$ -424,0	\$ -13,4	\$ -7,0	\$ 15,1	\$ -429,3	\$ 8,2	\$ 12,9	\$ 12,1	\$ 8,8	\$ 42,0		\$ 3,7	
en % du chiffre d'affaire	-128,7%	-5,5%	-3,1%	5,8%	-40,5%	3,3%	4,7%	4,5%	3,1%	3,9%		1,4%	
Corporate et autres	\$ -112,2	\$ -34,9	\$ -22,1	\$ -61,1	\$ -230,3	\$ 469,4	\$ -187,8	\$ -7,0	\$ -54,7	\$ 219,9		\$ -63,5	
en % du Résultat global avant impôt	N.A.	28,2%	251,1%	110,1%	N.A.	N.A.	183,2%	-24,5%	146,3%	54,5%		N.A.	
EBITDA ajusté	\$ 53,1	\$ 78,5	\$ 146,7	\$ 106,8	\$ 385,1	\$ 165,2	\$ 144,3	\$ 140,6	\$ 130,3	\$ 580,4		\$ 153,5	
en % du chiffre d'affaire	3,4%	4,8%	8,5%	6,7%	5,9%	10,1%	8,6%	8,9%	8,6%	9,1%		9,9%	
Subsea	\$ 104,8	\$ 99,6	\$ 146,0	\$ 116,5	\$ 466,9	\$ 135,1	\$ 154,1	\$ 146,5	\$ 123,6	\$ 559,3		\$ 129,0	
en % du chiffre d'affaire	8,4%	7,2%	9,7%	8,7%	8,5%	9,7%	11,1%	11,2%	10,0%	10,5%	11% à 12%	10,0%	11% à 12%
Technologies de Surface	\$ 24,5	\$ 8,3	\$ 17,3	\$ 30,9	\$ 81,0	\$ 26,9	\$ 30,2	\$ 28,4	\$ 28,9	\$ 114,4		\$ 22,0	
en % du chiffre d'affaire	7,4%	3,4%	7,7%	11,8%	7,6%	11,0%	11,0%	10,6%	10,1%	10,6%	11% à 13%	8,2%	11% à 13%
Corporate et autres	\$ -76,2	\$ -29,4	\$ -16,6	\$ -40,6	\$ -162,8	\$ 3,2	\$ -40,0	\$ -34,3	\$ -22,2	\$ -93,3		\$ 2,5	
en % de l'EBITDA ajusté global	-143,5%	-37,5%	-11,3%	-38,0%	-42,3%	1,9%	-27,7%	-24,4%	-17,0%	-16,1%		1,6%	
Résultats financiers													
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	\$ -3 135,7	\$ 107,4	\$ 120,7	\$ 116,1	\$ -2 791,5	\$ 456,6	\$ -137,7	\$ -26,7	\$ -94,1	\$ 198,1		\$ -5,8	Taxes \$100 à \$110 millions
Résultat net après impôts	\$ -3 245,7	\$ 15,3	\$ 6,4	\$ -13,9	\$ -3 237,9	\$ 432,1	\$ -172,6	\$ -39,0	\$ -133,5	\$ 87,0		\$ -34,3	
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	\$ -3 256,1	\$ 11,7	\$ -3,9	\$ -39,3	\$ -3 287,6	\$ 368,2	\$ -167,0	\$ -32,2	\$ -155,7	\$ 13,3		\$ -61,7	
Résultat net ajusté hors charges et crédits	\$ -49,1	\$ 42,2	\$ 72,2	\$ 23,4	\$ 89,3	\$ -14,5	\$ -26,0	\$ -25,0	\$ -55,8	\$ -121,3		\$ -13,0	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	447,5	448,3	449,4	449,4	448,7	449,7	450,6	450,7	454,6	454,6		449,7	
Bénéfice par action Dilué en USD (\$)	\$ -7,28	\$ 0,03	\$ -0,01	\$ -0,09	\$ -7,33	\$ -0,03	\$ -0,06	\$ -0,06	\$ -0,12	\$ -0,27		\$ -0,03	
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	\$ 4 999,4	\$ 4 809,5	\$ 4 244,0	\$ 4 807,8	\$ -382,3	\$ 752,8	\$ 854,9	\$ 1 034,0	\$ 1 327,4			\$ 1 203,0	
	\$ 588,8	\$ 302,5	\$ 383,8	\$ 853,9	\$ 1 095,0	\$ -1 778,3	\$ -1 623,0	\$ -1 221,8	\$ -677,5			\$ -802,1	
Prise de commandes										\$ 6 754,2		\$ 2 184,9	
Subsea										\$ 4 960,9		\$ 1 893,6	
Technologies de Surface										\$ 1 793,3		\$ 291,3	
Carnet de commande	\$ 8 195,5	\$ 7 471,2	\$ 7 586,9	\$ 7 289,5	\$ 5 064,2	\$ 7 221,4	\$ 7 312,0	\$ 7 002,4	\$ 7 657,7	\$ 6 577,7		\$ 8 894,1	Pas de prévision
Subsea	\$ 7 773,5	\$ 7 085,3	\$ 7 218,0	\$ 6 876,0	\$ 4 003,0	\$ 6 857,1	\$ 6 951,6	\$ 6 661,4	\$ 6 533,0	\$ 6 533,0		\$ 7 741,3	
Technologies de Surface	\$ 422,0	\$ 385,9	\$ 368,9	\$ 413,5	\$ 1 061,2	\$ 364,3	\$ 360,4	\$ 341,0	\$ 1 124,7	\$ 1 124,7		\$ 1 152,8	



ACTUALITÉS et PROJETS de Technip Energies

Informations publiques publiées sur le site www.technipenergies.com

4 avril 2022

Technip Energies a été sélectionné par Equinor South Korea Co Ltd pour la réalisation du FEED pour le projet offshore floating wind Firefly

PARIS--(BUSINESS WIRE)-- Technip Energies (PARIS:TE) has been selected by Equinor South Korea Co Ltd to perform a Front-End Engineering Design (FEED) for the offshore floating wind Firefly project, located 70 kilometers offshore the East Coast of South Korea. The FEED contract covers engineering of the floating wind turbine substructures for the proposed 800 megawatts offshore wind farm.

The design of the substructures will include Technip Energies' in-house floater technology INO15™. With a capacity of 15 megawatts, INO15™ technology is a three columns semi-submersible floater which is well suited for fabrication in large series. The substructure design is in alignment with Equinor's wind semi design principles.

Firefly wind farm is planned for an area of 2 x 75 km² off the coast of the city of Ulsan in South Korea and will serve to feed the Korean grid. It is planned to be in operation in 2027.

Willy Gauttier, VP Offshore Floating Wind at Technip Energies, commented: *"We are glad to have been awarded this FEED by our long-lasting client Equinor and that the INO15™ floater technology has been selected for the development of the offshore wind farm. It perfectly illustrates that engineering and technology will be key to accelerate the energy transition. Through the Firefly project, we are committed to support Equinor in its objective to reach an installed net renewables capacity of 12-16 gigawatts by 2030."*

12 mai 2022

Technip Energies et Saulsbury Industries remportent un contrat EPC pour le captage et le stockage du carbone sur le site d'ExxonMobil LaBarge aux États-Unis

Technip Energies (PARIS:TE), en consortium avec Saulsbury Industries, a remporté un contrat d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) afin d'augmenter la capacité de captage et de stockage du carbone (CCS) à l'usine LaBarge d'Exxonmobil, dans le Wyoming, aux États-Unis.

L'usine LaBarge a déjà capté plus de CO₂ que toute autre installation dans le monde(1). L'usine a la capacité de capter plus de 6 millions de tonnes métriques par an, et ce projet d'expansion permettra de capter plus d'un million de tonnes métriques supplémentaires de CO₂ par an.

L'expansion consistera en une modification de l'usine de traitement de gaz existante pour augmenter la capacité de captage du carbone et l'installation d'un pipeline pour transporter le CO₂ vers le réservoir où il sera stocké. Technip Energies sera responsable des services d'ingénierie et de fourniture des équipements, tandis que Saulsbury Industries se chargera de la construction et de l'installation du pipeline.

Laure Mandrou, Senior Vice President Solutions énergétiques sans carbone de Technip Energies, a déclaré : *« Nous sommes très heureux de travailler avec ExxonMobil pour accroître la capacité de captage et stockage du carbone de LaBarge, la plus grande installation de captage de carbone au monde. Nous nous engageons à faire avancer la transition énergétique et ce projet sera une référence dans la réduction des émissions de carbone. »*

Dan Ammann, Président d'ExxonMobil Low Carbon Solutions, a commenté : *« L'expansion de la capacité de capture et de stockage du carbone à LaBarge souligne l'engagement d'ExxonMobil à faire progresser les technologies à faibles émissions avec des projets dans le monde entier. Le captage et le stockage du carbone sont nécessaires pour aider à atteindre les objectifs « net-zéro » de la société et, avec les bonnes politiques en place, la technologie peut être largement déployée dans l'immédiat. »*

Dennis Chismar, Senior Vice President de Saulsbury Industries, a déclaré : *« Nous sommes ravis de collaborer avec Technip Energies et de soutenir ce projet passionnant avec ExxonMobil. Notre engagement à contribuer à la réduction des émissions de carbone et à être un contributeur clé au projet d'expansion de LaBarge marque un moment de fierté historique pour Saulsbury. »*

25 mai 2022

Technip Energies et Samsung Engineering remportent un contrat d'ingénierie auprès de Texas LNG aux États-Unis et créent une coentreprise.

Technip Energies (PARIS:TE) et Samsung Engineering ont remporté un contrat d'ingénierie préalable à la DFI(1) pour le projet de Texas LNG à Brownsville (Texas, États-Unis). Dans le cadre d'une coentreprise avec Samsung Engineering, Technip Energies a été désigné maître d'œuvre, en charge de la conception et de la livraison du projet. L'infrastructure envisagée, qui comprend un complexe d'exportation de GNL d'une capacité de 4 Mtpa(2), est stratégiquement située, sur le chenal maritime en eau profonde du port de Brownsville, à proximité du Golfe du Mexique.

Le projet Texas LNG intégrera la solution technologique SnapLNG™ de Technip Energies qui associe un système modulaire compact pour les trains de taille moyenne à des composants et technologies standardisés. Développée en collaboration avec Air Products, la technologie SnapLNG™ permet une mise sur le marché rapide et garantit une meilleure maîtrise des coûts et du calendrier. Cette solution se distingue également par l'intégration des meilleures technologies de procédé, de réfrigération du cycle de compression et de digitalisation. Conçue pour réduire les émissions de carbone, SnapLNG™ est particulièrement adaptée au développement graduel de la production de GNL bas-carbone ou décarboné.

Loïc Chapuis, Senior Vice President Gas & Low Carbon Energies de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes heureux d'avoir été sélectionnés pour mener l'ingénierie d'avant-projet de Texas LNG qui intègre notre solution modulaire SnapLNG™, particulièrement adaptée au marché nord-américain. Le GNL est plus que jamais essentiel dans le contexte énergétique mondial actuel et nous nous engageons ainsi à apporter notre expertise de longue date dans ce domaine pour contribuer à relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Notre solution SnapLNG™ illustre notre capacité à relever ces défis en mettant sur le marché une solution bas-carbone, modularisée et sans méthane dans un temps réduit.* »

Texas LNG, une société du groupe Glenfarne, a reçu l'autorisation complète de la FERC et du ministère de l'Énergie américain. Elle exportera sa production vers les marchés mondiaux du GNL.

- DFI : Décision Finale d'Investissement
- Millions de tonnes par an

7 juin 2022

Technip Energies remporte un contrat d'étude de faisabilité auprès de Viridian Lithium pour le premier projet de raffinage et de conversion du lithium en Europe

Technip Energies (PARIS : TE) a remporté un contrat d'étude de faisabilité (*Bankable Feasibility Study*) auprès de Viridian Lithium pour la construction de la première usine de raffinage et de conversion du lithium en Europe.

Située à Lauterbourg, en France, l'usine produira jusqu'à 100 000 tonnes de produits chimiques à base de lithium pour batteries – soit une quantité permettant d'alimenter 2 millions de véhicules électriques – pour permettre une chaîne d'approvisionnement de batteries sécurisée et durable pour la transition vers la mobilité électrique.

Le contrat consiste en une étude de faisabilité (BFS), et un droit préférentiel sur la construction de l'usine et ses trois extensions prévues.

Laure Mandrou, Senior Vice President Solutions sans carbone de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes ravis de commencer cette nouvelle aventure avec Viridian Lithium. C'est le début d'un partenariat industriel qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de Technip Energies de construire un avenir durable. Nous nous engageons à accompagner Viridian Lithium dans la création de la première filière lithium française et européenne.* »

Remy Welschinger, co-fondateur et président de Viridian Lithium, a déclaré : « *Nous sommes très heureux de nous associer à Technip Energies pour développer une chaîne d'approvisionnement propre et fiable pour les batteries afin de faciliter la transition vers la mobilité électrique.* »

Les produits chimiques au lithium purifiés sont des matériaux non substituables aux batteries lithium-ion et sont des matériaux stratégiques pour l'industrie automobile européenne. Le projet augmentera l'autonomie de la chaîne d'approvisionnement de notre industrie des véhicules électriques. Le lithium est l'un des quatre métaux clés de la transition énergétique.

16 juin 2022

Technip Energies et Equinor concluent une collaboration stratégique pour accélérer le développement de l'éolien offshore flottant

La collaboration stratégique entre Equinor, en qualité de développeur de premier plan de l'éolien offshore flottant, et Technip Energies (PARIS : TE) en tant que fournisseur complet de solutions pour l'éolien offshore flottant, a été signée lors de la conférence Seanergy en Normandie, France. Les deux sociétés visent à développer des sous-structures SEMI d'éoliennes flottantes en acier qui contribueront à accélérer le développement technologique de l'éolien offshore flottant, réduire les coûts et de générer des opportunités de création de valeur locales.

Cette collaboration s'appuie sur l'ambition commune des deux sociétés de mener l'industrialisation de l'éolien offshore flottant. En s'associant dès la première phase de conception d'un projet de parc éolien flottant, les deux sociétés entendent tirer parti de l'intégration et de l'utilisation maximale des capacités de fabrication.

Laure Mandrou, Senior Vice President Solutions sans carbone de Technip Energies, a déclaré : « *Nous pensons que le modèle du partenariat est essentiel pour atteindre l'objectif net-zéro. Nous sommes fiers de conclure ce partenariat stratégique avec Equinor, un client de longue date avec lequel nous partageons une vision et un engagement communs: créer un avenir bas carbone. Cet accord prolonge notre récente collaboration dans le domaine de l'éolien offshore flottant, portée par des synergies remarquables liées à l'association des expériences respectives de Technip Energies et d'Equinor dans le développement de technologies et la réalisation de projets révolutionnaires.* »

Beate Myking, Senior Vice President des Solutions renouvelables chez Equinor, a déclaré : « *Nous sommes heureux de notre collaboration avec Technip Energies, qui nous permet de renforcer et développer nos ressources à disposition dans le flottant pour proposer des solutions industrielles personnalisées et localement adaptées pour les futurs projets éoliens offshore flottants.* »

La croissance des énergies renouvelables est nécessaire pour réussir la transition énergétique. Une grande partie de cette croissance proviendra de l'éolien flottant, car près de 80 % des ressources éoliennes offshore se situent dans des eaux profondes qui nécessitent une solution d'éolienne flottante. Si les coûts ont déjà considérablement diminué, il reste encore du chemin à parcourir pour que la technologie flottante devienne commercialement viable. De la construction de la première turbine flottante au monde, Hywind Demo, au premier parc éolien flottant au monde, Hywind Scotland, Equinor a réduit le coût par mégawatt de 70 %. La collaboration stratégique entre Technip Energies et Equinor contribuera à l'industrialisation des solutions éoliennes offshore flottantes.

-----0000-----



ACTUALITÉS et PROJETS de TechnipFMC

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com

Depuis le 17 février 2021, date de la scission, TechnipFMC ne publie plus ses communiqués en bilingue Anglais/Français mais uniquement en Anglais. Nous reproduisons que le verbatim, pas de traduction.

19 avril 2022

TechnipFMC Awarded Significant Integrated EPCI (iEPCI™) Contract by Wintershall Dea

NEWCASTLE & HOUSTON, April 19, 2022 — TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant(1) integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) contract by Wintershall Dea Norge AS for its Maria revitalization project.

The project will boost production at the existing Maria field in the Norwegian Continental Shelf. The contract includes subsea trees, spools, jumpers, and flexible pipes.

The revitalization project will tie in an additional lightweight six-slot integrated template structures (ITS). The two existing templates in the Maria field are part of TechnipFMC's installed base and began production in 2017.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: “This iEPCI™ award is built on our ability to leverage our integrated front end engineering and design (iFEED™) model. Through early engagement, we optimized the field layout and maximized the benefits of integrated project execution. Our involvement helped reduce the carbon footprint of the revitalization project by modifying existing infrastructure, eliminating the need for an additional 4,000 meters of pipe.”

(1) For TechnipFMC, a “significant” contract is between \$75 million and \$250 million.

Note: this inbound order was included in the Company’s first quarter financial results.

2 mai 2022

TechnipFMC Receives Notice to Proceed and Adds Additional Contract for the Yellowtail Development

NEWCASTLE & HOUSTON, May 2, 2022 — TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded an additional contract and received notice to proceed by ExxonMobil (NYSE: EOM) affiliate Esso Exploration and Production Guyana Limited for its Yellowtail development in the Stabroek Block offshore Guyana.

The newly announced significant(1) flexibles contract covers six risers which are qualified for high pressure and high temperature.

The Company has also been given full notice to proceed with the previously announced contract for the subsea production system (SPS), following ExxonMobil’s final investment decision in April. The initial award of the large(2) contract was announced in November 2021. TechnipFMC will provide project management, engineering, manufacturing and testing capabilities for the subsea production system, which includes 51 enhanced vertical deepwater trees (EVDT) and associated tooling, as well as 12 manifolds and associated controls and tie-in equipment.

The majority of the total contract awards will be included in the Company’s second quarter inbound orders.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: “We are thrilled that our partnership with the Stabroek Block operator continues to grow. We have an established presence in Guyana to accommodate the level of activity there and we’re committed to further developing local capabilities.”

TechnipFMC currently employs 70 Guyanese, and expects to continue to hire and train additional local staff in support of these awards.

- For TechnipFMC, a “significant” contract is between \$75million and \$250million.
- For TechnipFMC, a “large” contract is between \$500 million and \$1 billion

25 mai 2022

TechnipFMC Awarded Significant Contract by Equinor for Halten East Development

NEWCASTLE & HOUSTON, May 25, 2022 — TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant(1) engineering, procurement, construction, and installation (EPCI) contract by Equinor for subsea tiebacks for the Halten East development on the Norwegian Continental Shelf.

The contract covers the manufacture and installation of flowlines and the installation of umbilicals and subsea structures. The development of Halten East consists of the Gamma, Harepus, Flyndretind, Nona, Sigrid and Natalia discoveries. Halten East is a subsea development tied back to the existing infrastructure on the Åsgard field.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: “We are proud that we can help our longstanding partner Equinor and its consortium partners transform the economics of this project by optimizing design, engineering, manufacturing, and installation.”

The award is the latest call-off on a subsea umbilicals, risers, and flowlines (SURF) framework agreement between the two companies. The contract is subject to government approval of the plan for development and operation.

(1) For TechnipFMC, a “significant” contract is between \$75million and \$250million.

31 mai 2022

Boosting the production of brownfield wells through Riserless Light Well Intervention (RLWI)

The experience and efficiency of TechnipFMC's Riserless Light Well Intervention (RLWI) team are helping oil and gas operators unlock the full potential of brownfield wells. The company's agile approach to RLWI enables clients to drastically cut the average duration of interventions in wells where production has reduced because of challenges such as well integrity, scaling, water production, reservoir depletion or equipment failure.

RLWI does not require a riser to carry out work inside the well, resulting in operations that are less complex, significantly faster, and have a lower carbon footprint. During one campaign on six wells in the North Sea, the operator saved 73 percent on costs and an estimated 80 percent of CO2 emissions compared with using a riser-based solution – and the work was completed 47 percent faster.

Running well interventions from a vessel instead of a rig is a key part of the method's success. In riser-based intervention, the subsea well is extended to the surface by the riser. In RLWI, a slickline or e-line is conveyed through the open water into the well and the well is sealed around the cable at the seabed. With no need for a riser, a smaller vessel equipped with lighter equipment can be used to perform the work.

Andrea Sbordone, Business Development Manager for RLWI at TechnipFMC, said, *“RLWI is the fastest way to increase production at short notice with the minimum possible lead time. Typically, only a few months pass between the decision to perform an operation and the actual operation. This is a much shorter timeframe compared with the process of drilling a new well and putting it into operation with a new subsea production system. And the increase of production that can be achieved with RLWI operations is so significant that the payback time for the cost of intervention is normally in the order of a few weeks or maximum a few months.”*

From a standing start in 2005, TechnipFMC has now completed more than 765 well interventions, and is the market leader in terms of the number of RLWI jobs performed each year. In 2019, the company achieved the industry record of 81 RLWI jobs in a single calendar year.

Since 2011, the team has reduced the average time spent on each well by 65 percent, from 17 days to 5.9 days in 2021. This has been possible thanks to 15 years of collaboration with clients and sub-contractors.

Andrea said *“such unmatched efficiency is also the result of the impressive experience level of our crews. Most of the key personnel onboard our vessels have been working in the RLWI division since it began, and nowadays the average RLWI seniority for this personnel is more than 14 continuous years. Experience matters, and it is the efficiency that experience brings that makes the difference for clients.”*

There are new opportunities on the horizon for RLWI in deepwater regions such as West Africa, Brazil and the Gulf of Mexico, thanks to recently enhanced deepwater capabilities.

16 juin 2022

TechnipFMC Awarded Significant Contract by TotalEnergies for Subsea 2.0™ Production Systems

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant⁽¹⁾ contract by TotalEnergies EP Angola to supply subsea production systems for the CLOV3 development in Block 17, offshore Angola.

It is the first contract under the companies' new framework agreement covering subsea trees for brownfield developments in Block 17 in Angola. The CLOV3 contract includes Subsea 2.0™ trees and associated controls, umbilical termination assemblies, jumpers and services.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: *“We are proud to continue working with our valued partner TotalEnergies EP Angola, with the support of our large installed base. Our framework agreement and the CLOV3 contract are the result of several years of collaboration to standardize subsea production equipment and optimize subsea developments.”*

Subsea 2.0™ products use standardized components that are pre-engineered and qualified, which allows equipment to be rapidly configured according to each project's specific requirements. This optimizes the engineering, supply chain, and manufacturing processes, thus reducing the time to first oil and/or gas.

⁽¹⁾ For TechnipFMC, a “significant” contract is between \$75 million and \$250 million.

-----0000-----

LES 12 COMMANDEMENTS de la DIRECTION DE PROJET

Philippe LE BELL

L'ARTP m'a demandé si, compte-tenu de mon expérience passée en tant que directeur de projet, je pouvais préparer une synthèse des principes fondamentaux essentiels à mettre en place, selon moi, pour permettre une bonne direction de projet assurant un pilotage et un contrôle effectifs du projet afin d'atteindre les objectifs de résultats attendus par la société, sachant, bien sûr, que cette liste n'est pas exhaustive et ne peut-être que subjective.

Sur ces bases, j'ai donc indiqué ci-dessous, en référence à mon expérience passionnante de direction de projet dans le groupe ex-Technip pendant plusieurs d'années, ce que je crois être ces principes essentiels sachant que d'une part l'organisation de l'ex-Groupe Technip autour des projets a été considérée, par la concurrence notamment, comme l'un de ses points forts et que d'autre part la fonction de direction de projet a beaucoup évolué ces dernières décennies pour prendre en compte les évolutions importantes qui se sont produites dans l'exécution des projets internationaux, telles que :

- la croissance majeure de la taille des projets, et donc des risques associés, nécessitant des moyens de production extrêmement importants impliquant plusieurs centres de la société ainsi que, bien souvent, la mise en place de partenariats avec des sociétés externes au Groupe afin de partager notamment les risques du projet,
- l'utilisation croissante de l'informatique dans les outils de communication, de production et de gestion des projets, ce qui a permis une plus grande rapidité des échanges et une diversité plus importante des intervenants,
- l'implication dans l'exécution des projets de plusieurs centres de production et / ou de partenaires externes, souvent géographiquement éloignés et culturellement très différents,
- la pression croissante de nouveaux concurrents, venant notamment des pays émergents,
- le raccourcissement des délais de réalisation des projets ...

Face à toutes ces évolutions, la fonction de direction de projet a beaucoup évolué afin de s'adapter aux nouveaux contextes et enjeux pour toujours garantir la bonne réalisation d'un projet. Cette constante adaptation de la fonction doit continuer de se faire, me semble-t-il, en accord avec quelques règles fondamentales et intangibles, qui font toute la richesse de cette fonction et la caractérisent d'ailleurs.

La «synthèse» ci-après me donne donc l'occasion d'évoquer, au regard de ma carrière au sein de l'ex-Groupe Technip, ce que je crois être ces règles fondamentales et intemporelles qui entourent cette fonction.

1. L'importance de la fonction de direction de projet portant l'entière responsabilité de la réalisation du projet.

Le directeur (ou la directrice) de projet, assisté (e) de son équipe, doit porter l'entière responsabilité de la réalisation du projet avec le support des services métiers qui participent à l'exécution du projet. Il (ou elle) est au centre du projet et représente la société auprès du client. Il (ou elle) doit rester le point de contact privilégié dans la société pour tout ce qui concerne la réalisation du projet.

Les pouvoirs et moyens nécessaires doivent donc lui être alloués par la direction de la société afin de lui permettre d'exercer cette responsabilité et de rester comptable des résultats du projet dont il (ou elle) a la charge.



En plus de son expérience et de ses compétences en matière de direction de projets, le directeur (ou la directrice) de projet doit disposer d'un sens de l'organisation et de fortes capacités d'écoute et de communication car la réalisation d'un

projet c'est avant tout un travail d'équipes pluridisciplinaires qu'il faut savoir organiser efficacement et mobiliser sur un programme dans un délai et un budget donnés.

2. La nécessité de définir le schéma d'exécution du projet au plus tôt

Ce document, qui concrétise la stratégie d'exécution du projet telle que vue par le directeur (ou la directrice) de projet dans le cadre fixé par le contrat est un

document essentiel qui doit, bien sûr, être partagé et validé avec la direction de la société et les principaux intervenants du projet. Ce schéma doit assurer une utilisation optimale des ressources de la société dans le cadre fixé par le contrat, pour la réalisation du projet dans le délai contractuel et le budget alloué. Ce document doit également identifier les principaux risques auxquels le projet est exposé en fonction de sa phase de réalisation ainsi que les actions envisagées par la direction de projet pour les mitiger.

La bonne compréhension et l'adhésion de l'ensemble des équipes à ce schéma sont essentielles pour la bonne réalisation du projet. Toutefois, ce schéma d'exécution n'est pas gravé dans le marbre et doit pouvoir évoluer en fonction de la phase d'exécution du projet si nécessaire et / ou de l'évolution du profil de risques du projet qui peut varier avec l'avancement du projet.

3. L'importance de l'organisation de projet

La définition et la mise en place de l'organisation du projet est aussi une étape-clé dans le lancement du projet. Cette organisation est en fait la courroie de transmission que le directeur (ou la directrice) du projet met en place pour la mise en œuvre de sa stratégie d'exécution.

Les responsabilités allouées à travers cette organisation doivent lui permettre de piloter et contrôler l'ensemble des aspects de la réalisation du projet.

Cette organisation n'est pas figée dans le temps et doit pouvoir s'adapter aux différentes phases du projet ainsi qu'à l'évolution de son profil de risques si nécessaire.

Du point de vue des ressources humaines, l'organisation mise en place doit assurer autant que faire se peut une complémentarité et une diversité des profils afin de pouvoir couvrir le large spectre de compétences requis par l'exécution du projet et identifier rapidement des solutions adaptées aux aléas rencontrés lors de sa réalisation.

4. La formulation de procédures particulières

Un corpus de règles «générales» définit habituellement le fonctionnement d'une société dans tous ses rouages. Il appartient au directeur (ou à la directrice) de projet et à son équipe de compléter ou d'amender cet ensemble de règles «générales» pour les adapter aux exigences contractuelles spécifiques du projet dont il (ou elle) a la charge afin d'en assurer sa bonne exécution dans le cadre du contrat au sein de la société.

5. La connaissance du contrat

Comme chacun le sait, la réalisation d'un projet n'est jamais un long fleuve tranquille et le contrat, si bien rédigé soit-il, ne peut pas envisager toutes les situations auxquelles le projet sera confronté pendant sa réalisation.

L'exécution d'un projet c'est aussi, la survenance d'imprévus, sources de conflits et de responsabilités, souvent mal définies dans le contrat, avec le client, les intervenants internes ou externes à la société, qu'il convient de gérer au mieux dans l'intérêt du projet.

La bonne réalisation d'un projet passe donc également par une bonne gestion du contrat principal et des sous-contrats associés à la réalisation du projet, avec le support des services métier concernés. Une parfaite connaissance de ces contrats par l'équipe de direction du projet est aussi, me semble-t-il, absolument nécessaire pour permettre une analyse pertinente de chaque situation conflictuelle prenant en compte tous les aspects du problème rencontré.



J'ajouterais, que la parfaite connaissance des règles et procédures client applicables au projet, par les équipes métier est tout aussi fondamentale.

Enfin, un contrat n'est pas constitué que d'obligations pour une partie et de droits pour l'autre partie. C'est un ensemble de droits et d'obligations pour chacune des parties et ce n'est pas une maladie honteuse que de demander à un client un ordre de modification ou une compensation si le client est sorti du cadre contractuel ou si la réalité d'exécution du projet n'est pas celle que l'on pouvait légitimement déduire de son appel d'offres ! C'est au contraire une preuve de professionnalisme et de sérieux.

6. La communication

L'adhésion de l'ensemble des intervenants (internes ou externes à la société) aux objectifs et au schéma d'exécution du projet est une nécessité absolue pour la bonne réalisation du projet et il appartient au directeur (ou à la directrice) de projet et à son équipe de susciter cette adhésion par une communication régulière, transparente et adaptée vers tous les intervenants du projet en présentiel ou non. Ceci concerne non seulement les équipes internes de la société mais également les fournisseurs de matériels (notamment pour les équipements critiques du projet) et les entreprises de construction qui jouent également un rôle clé dans la bonne l'exécution du projet.

Le support de la direction de la société peut souvent être nécessaire pour obtenir cette adhésion des divers intervenants.

7. La gestion du Client au quotidien

Le client est aussi un acteur-clé pour la bonne réalisation du projet ! De plus, c'est par lui que se fera en grande partie la réputation de la société au vu de la réalisation du projet qui lui a été confié. Son objectif, comme celui de la société et de sa direction de projet, est que le projet soit réalisé le mieux possible conformément aux termes du contrat. Il est donc nécessaire de faire du client un partenaire actif du projet et d'établir avec lui des relations de confiance à tous les niveaux par une grande transparence quant à l'exécution du projet et une écoute de toutes ses difficultés qu'elles soient liées au projet ou d'ordre personnel.

Grâce à cette relation de confiance avec le client, la direction de projet pourra bénéficier de son support ou de ses conseils pour traiter les aléas rencontrés lors de la réalisation du projet mais également pour obtenir des informations cruciales sur la vision du projet côté client et donc pouvoir ainsi réajuster ses objectifs en conséquence.

8. La nécessité d'une définition stabilisée du projet avant le lancement de sa réalisation

La réalisation d'un projet « clé en main » est un exercice très difficile que peu de sociétés dans le monde maîtrisent d'ailleurs, qui nécessite que le projet, préalablement au lancement de sa réalisation de détail, ait été bien défini, par exemple par un dossier de conception de base ou équivalent.

Ce dossier de base est une étape préalable et incontournable au lancement et développement des études de détail du projet. En effet, les perturbations (modifications) générées en réalisation, par cette absence de définition stabilisée du projet à son lancement, ne peuvent conduire qu'à des surcoûts et des retards et il appartient à la direction de projet, en étroite collaboration avec le client, de prendre les mesures nécessaires permettant d'éviter que cette situation d'instabilité dans la définition du projet ne se produise.

9. L'importance de la phase de construction du projet

La construction est une étape-clé dans la réalisation d'un projet pouvant avoir un impact majeur sur son délai de réalisation et sur son coût. Se situant en aval des phases d'études de détail et d'approvisionnement des équipements / matériels nécessaires à la réalisation du projet, elle concentre beaucoup de risques et en cas de dérapages, trouvant souvent leurs origines dans les

phases amonts, elle peut être la source de retards et /ou de surcoûts importants pour le projet.

On ne saurait trop recommander également que d'identifier et d'analyser dès le début du projet, tous les aspects de logistique liés au site de construction et contraignant la bonne exécution de la construction, afin de les prendre en compte dans le schéma d'exécution du projet.

De même, il est nécessaire, de tenir le plus grand compte en cours d'études des contraintes de construction. Ces analyses de constructibilité qui ont finalement pour objectif principal de simplifier autant que faire se peut les travaux de construction sur le site, sont essentielles pour une bonne réalisation du projet.

Enfin un schéma de sous-traitance des travaux de construction adapté aux spécificités du chantier à réaliser et à son environnement ainsi que la sélection d'entreprises sous-traitantes ayant l'expérience et les moyens nécessaires pour exécuter les travaux qui leurs sont confiés, sont autant d'éléments importants requis pour une bonne réalisation de la construction et « in fine » du projet.

10. Le contrôle de la réception du projet par le Client

Cette phase de réception du projet par le client est également une étape très importante dans la vie du projet. Généralement à cheval sur la fin de la construction et la préparation à la mise en route des installations du projet, cela dépend de la nature du contrat, elle sanctionne la qualité du travail fait par l'ensemble des intervenants du projet depuis son lancement ainsi que la conformité de la réalisation par rapport au cahier des charges contractuel.

Cette phase, où le client-exploitant reprend le projet des mains du client-résidant, est souvent source de surcoûts et de dérives calendaires pour le projet. Afin de mieux contrôler cette phase, il est



nécessaire d'adapter l'organisation de projet en conséquence et d'affecter sur le site les ressources nécessaires à cette vente du projet au client, afin de traiter plus efficacement les réserves faites par le client-exploitant et réduire ainsi les risques de dérapage coûts / délais du projet en transférant plus rapidement au client la responsabilité des installations.

11. Le contrôle des coûts et du

calendrier de réalisation du projet. L'analyse de risques

Le budget et le planning d'exécution du projet établis en cohérence avec le schéma d'exécution du projet par les spécialistes métier en concertation avec les disciplines concernées, doivent être validés par la direction (ou directrice) de projet avant leur mise en place. Ces deux référentiels permettront aux spécialistes métier de contrôler l'évolution du projet en matière de coûts et de calendrier et donc d'anticiper tout dérapage budgétaire ou calendaire afin de pouvoir définir, et le cas échéant anticiper, les mesures correctives nécessaires pour traiter ces dérives le plus tôt possible pour protéger au mieux les intérêts du projet. Ce contrôle est essentiel et ne peut être fait que par des spécialistes métier très expérimentés et compétents.

La réalisation d'un projet « clé en main », c'est aussi la gestion des risques associés à cette réalisation. L'analyse des risques et la constitution de provisions en conséquence pour couvrir ces risques est donc une tâche fondamentale pour le projet qui doit être réalisée régulièrement par des personnels extrêmement expérimentés puis validée par la direction de projet avant d'être prise en compte.

12. L'importance du reporting

Le reporting est un exercice fondamental permettant au directeur du projet (ou à la directrice) de faire le point de la situation budgétaire et calendaire de son projet avec toute son équipe à un instant donné, et de définir le cas échéant, les mesures correctives nécessaires à mettre en place pour sauvegarder les intérêts du projet. C'est aussi le moyen de communication privilégié entre la direction de la société et la direction de projet.



Pour être efficace, il doit non seulement analyser la situation du projet à un instant donné, mais également préciser les principales difficultés que rencontre ou

pourrait rencontrer le projet ainsi que les actions correctives proposées par la direction de projet pour gérer au mieux ces difficultés. Cet exercice d'analyse et de synthèse de la situation du projet est essentiel pour assurer un contrôle efficace de la réalisation du projet.

Une émission de ce rapport mensuellement semble être une fréquence bien adaptée pour assurer un contrôle effectif du projet dans toutes ses phases de réalisation.

Voilà en quelques lignes le fruit d'une expérience professionnelle passionnante. Cette liste de règles fondamentales et intemporelles, qui peut, peut-être, paraître passéiste, établie sur la base de mon expérience passée est donc subjective par nature et n'est sûrement pas exhaustive.

J'ai souhaité simplement montrer, qu'à mon humble avis, la centralisation de la responsabilité liée à l'exécution d'un projet, au sein d'une équipe de projet diversifiée professionnellement, menée par un directeur (ou une directrice) de projet est une nécessité majeure pour une bonne réalisation d'un projet, ainsi que l'adhésion des divers intervenants à la stratégie d'exécution du projet.

Il me faut encore souligner qu'un projet reste avant tout un travail d'équipes qui requiert un éventail très large de compétences, chaque intervenant ayant un rôle important à jouer pour la bonne exécution du projet.

Les autres recommandations évoquées ci-dessus découlent en fait de ces deux principes fondamentaux.

Pour illustrer mon propos par une image simple, il est communément admis qu'un chef d'orchestre est nécessaire pour que le concert soit bien interprété par l'orchestre, bien que tous les musiciens soient individuellement extrêmement talentueux. Il en va de même pour la réalisation d'un projet qui comme un concert reste avant tout une aventure humaine nécessitant une unicité de responsabilité, une organisation compétente et communicante, des moyens expérimentés, l'adhésion au projet et la reconnaissance des intervenants et enfin la confiance entre les divers intervenants.

Je profite de l'occasion, que me donne la publication de cette synthèse dans le Trait-D'union pour remercier à nouveau, chaleureusement, toutes celles et ceux avec qui j'ai eu l'honneur et la chance de travailler au cours de ces dernières décennies et qui m'ont accordé leur confiance.

CHRONIQUES DE L'INSPECTION

Daniel BAILLY



*Pre Inspection Meeting Mitsubishi Heavy Industries
Hiroshima Japon*

Mai 2017 : ma mission sur le projet Rapid à Kuala Lumpur se termine alors que mon contrat finit en juin. Pour ne pas rester désœuvré et sachant qu'il s'agit de ma dernière mission opérationnelle, mon responsable me propose de faire un diaporama de mes 40 années d'inspection mécanique et d'en faire une présentation aux cadres locaux : « RotatingMachinery 40 years Feedback highlights » bref une sorte de best-of technique testamentaire.

Je m'y attelle même si la mission est compliquée car je ne dispose d'aucune archive en dehors de quelques photos personnelles. Tout repose sur ma mémoire !

Bon finalement j'illustre cette présentation des plus

belles « non-conformités » détectées chez des fournisseurs souvent réputés ce qui justifie l'utilité du contrôle qualité en usine par l'ingénierie qui pallie les insuffisances et défaillances de leur propres systèmes qualité. Avec l'aide de Jean Marc Fossex, du service Mécanique de la Défense, qui me transmet une présentation des équipements mécaniques de l'ingénierie pétrolière, la présentation fut faite.

De retour en France et en tant qu'animateur de l'association des retraités il m'arrive souvent de solliciter des articles ou des souvenirs qui constituent la mémoire du personnel de notre entreprise. Mémoire riche tant Technip fut une entreprise pionnière dans bien des domaines. Et alors m'est venue l'idée de transmettre sous forme de récits mes propres expériences en espérant que cela donnera des idées à mes collègues et que cette « saison 1 » se poursuivra ...



*Réception turbine à gaz 60
MW Rolls Royce
Mount Vernon Ohio USA*

Mais avant de narrer ces grands moments de ma vie professionnelle je dois d'abord vous décrire mes premiers pas au service inspection qui furent déterminants dans mon comportement et attitude ultérieurs vis-à-vis des fournisseurs.

Venant du département « Moteurs » de l'IFP, je fus accueilli le 15 décembre 1975 au service inspection où je fus affecté à la section mécanique compte tenu de mon expérience et qualification.

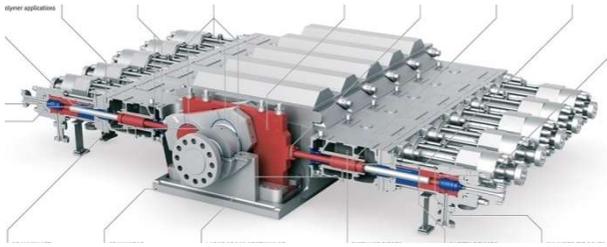
Mes Premières Inspections à Technip

Le chef du service, Michel Delerce était venu me chercher dans le bureau de Pierre Errecalde, Chef du personnel, et après m'avoir présenté à mes nouveaux collègues me confia à Jacques Bourrigault, responsable de la section mécanique.

Celui-ci fort occupé en ce lundi de « debriefing » me donna des instructions courtes et concises : « Rendez-vous demain matin 6 :30 gare de l'est en bout de train pour Nancy »

Et le lendemain je me retrouvais dans le train pour Nancy puis le TER pour Epinal et enfin une voiture de location pour aboutir à Eloyes à l'usine de Worthington où Technip avait commandé des compresseurs alternatifs.

A l'arrivée de Jacques Bourrigault régnait une certaine effervescence parmi le personnel de l'usine et chacun s'empressait de répondre à ses multiples questions et sollicitations. Une véritable inquisition où Jacques usait de sa forte personnalité pour impressionner ses interlocuteurs. Il notait tous les moindres détails : marque et numéros de série des instruments de mesure, certificats d'étalonnage... Bref un travail méticuleux d'huissier, précis et sérieux.



Peu de temps après nous nous rendîmes à Bale chez B. pour une épreuve hydraulique d'un hyper compresseur de propylène. L'épreuve se faisait à plus de 2000 bars et bien sûr une telle pression était impressionnante. Ah la qualité suisse.

Le cylindre était refroidi par des chemises de refroidissement et Jacques Bourrigault demanda un miroir

orientable afin d'en examiner les parois. Et là brutalement, il demanda d'interrompre l'épreuve qu'une réunion avec le directeur de l'usine soit convoquée.

Je me demandais quelle mouche l'avait piqué. Je compris par la suite que grâce au miroir il avait découvert qu'une paroi avait été vernie, sans doute pour masquer un suintement : une non-conformité grave, dangereuse et frauduleuse !

Lors de la réunion avec la Direction, Jacques pointa du doigt le responsable contrôle qualité et dit froidement au Directeur : je ne veux plus jamais voir cet individu au cours de mes futures inspections !



Une autre fois nous avons assisté à une épreuve à vide d'une soufflante sorte de gros ventilateur à haut débit et forte pression. Il se trouvait que le directeur de cette usine de Chalon sur Saône était le frère d'un directeur de Technip. Excédé auparavant par le comportement intransigeant de Jacques Bourrigault, il avait cru bon de demander à la direction de Technip son remplacement. Donc bonjour l'ambiance.



L'essai était presque terminé lorsque Jacques m'écrivit sur un bout de papier ; « dans 5 minutes ça explose ». Avait-il perçu des vibrations anormales, toujours est-il que l'examen du rotor post essai montra que les soudures des aubes sur les flasques s'étaient fissurées pendant l'essai et que l'annonce de Jacques était prémonitoire.

Vous pouvez imaginer la pathétique réunion post essai au cours de laquelle le directeur tenta de démontrer que les calculs par éléments finis prouvaient que de telles fissures étaient impossibles. Jacques s'en ait léché les babines ..

On racontait aussi qu'un jour où il devait réceptionner un gros volant d'inertie d'1.5 m de diamètre chez un fournisseur italien pour libérer un terme de paiement, il était prêt à signer le bon de réception lorsque s'appuyant sur ce volant celui-ci se mit à bouger alors que la pièce devait peser plusieurs centaines de kilos. Interloqué il prit son canif dont il ne se séparait jamais et fit une incision dans la pièce qui lui révéla que la pièce était ...en bois. Le fournisseur, sans doute en retard, avait peint le modèle de fonderie d'une peinture métallique et pensait que cette supercherie lui permettrait de se faire payer.

Sacré Jacques, de telles prouesses auréolaient son image d'inspecteur en chef et lui valaient cette réputation chez tous les fournisseurs de machines tournantes. Je lui dois beaucoup dans ma formation sur le tas. Respect !

C'est sans nul doute grâce à cette formation « de base » que j'ai été en mesure de détecter les non-conformités qui feront l'objet des articles suivants.

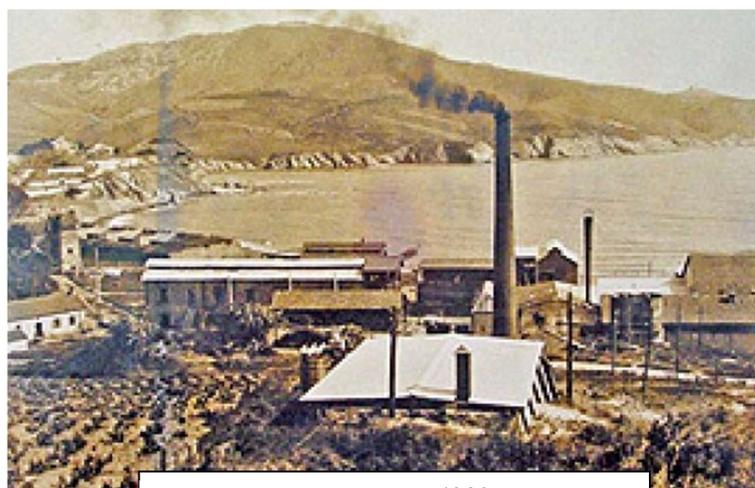
PAULILLES, un bel exemple de reconversion d'une friche industrielle

Michel METZGER



« Sur la Côte Vermeille, entre le cap Béar et le cap Illestrell, s'ouvre la baie de Paulilles qu'entoure le massif des Albères. »
C'est par ces mots que Nicole Yrle débute son magnifique et poignant roman historique « Les dames de Paulilles », écrit en hommage à ceux qui ont vécu et travaillé durement en ces lieux devenus légendaires. Car ce site recèle une histoire, et quelle histoire ! Cette magnifique baie ouverte sur la Méditerranée a longtemps abrité l'une des industries les plus dangereuses jamais exploitées en France.

Vers le milieu du XIXème siècle, la découverte de la nitroglycérine (par Ascanio Sobrero) et les perfectionnements apportés par l'ingénieur suédois Alfred Nobel ; principalement l'invention d'un détonateur permettant de contrôler sa violence explosive, et l'adjonction de silice broyée faisant passer la nitroglycérine de l'état liquide à l'état pâteux, permettent la fabrication industrielle de la dynamite.



L'usine vers 1930

La première usine est construite dans le département de Meurthe et Moselle, mais suite à la débâcle de la guerre de 1870, le ministre de l'intérieur Léon Gambetta impose d'implanter la dynamiterie le plus loin possible des frontières allemandes ; il confie à Alfred Nobel et son associé Paul Barbe le soin de choisir un site et construire les bâtiments et infrastructures nécessaires à la fabrication de la dynamite.

Le 5 décembre 1870, la dynamiterie de Paulilles, dans le département des Pyrénées Orientales, débute sa production qui ne cessera que près de 115 années plus tard, en 1984.

Les besoins en dynamite sont importants ; dans un premier temps pour les militaires, ensuite, à partir de 1875, après signature de l'armistice entre la France et la Prusse, pour les grands chantiers de construction parmi lesquels on peut citer les grands barrages des Alpes, le canal de Panama, le complexe portuaire de Fos sur Mer, l'autoroute du Perthus entre la France et l'Espagne, la base de Kourou, etc...

La dynamiterie emploiera jusqu'à 400 ouvriers répartis dans une centaine de bâtiments éloignés les uns des autres pour limiter les risques d'accident malheureusement fréquents, la production atteindra 20 tonnes par jour au maximum. Les pains de dynamite étaient encartouchés par les mains agiles des femmes, et conditionnés en caisses en bois pour leur expédition par bateau. Les navires mouillaient au large de la baie ; un système d'embarcadères, passerelles en bois aujourd'hui disparues, permettait de charger les cales. Les explosifs étaient entreposés dans des ateliers enterrés reliés entre eux par des tunnels ; certains de ces tunnels sont encore visibles sur le site.

Les dirigeants se montraient très paternalistes envers leurs employés ; leur offrant un village entier avec des maisonnettes, une école et des commerces. Les salaires sont en moyenne quatre fois plus élevés que ceux des ouvriers agricoles, vignerons ou pêcheurs ; une mutuelle est même offerte aux employés et à leurs familles.



Cabestan



Supports de dénitrificateurs en pierre de Volvic

C'est avec beaucoup d'émotion que le visiteur découvrira les témoignages et remerciements des ouvriers dans le musée installé aujourd'hui dans la maison de site, qui fut la résidence du directeur durant l'exploitation de l'usine.

Malheureusement, les accidents ne sont pas rares qui font de nombreuses victimes parmi les ouvriers ; les maladies sont également légion compte tenu de l'agressivité des produits manipulés. L'une d'elles sera reconnue comme maladie professionnelle en



Détail d'une tête de cabestan

1981 après le passage aux 40 heures de travail hebdomadaire : la dépendance au nitroglycéroglycol dont la privation durant les week-ends provoque un phénomène de mort subite chez les ouvriers les plus jeunes ; les autres étant probablement accoutumés depuis longtemps.

Les statistiques font état d'une cinquantaine de morts suite à une trentaine d'accidents ; nul ne pouvait ignorer la dangerosité du travail et les risques d'incendie et d'explosion ; c'est un risque permanent, une épée de Damoclès sur la tête du personnel.



La bascule, initialement installée à l'embranchement ferroviaire en gare de Paulilles

La beauté des lieux participait grandement à faire oublier ces risques ; beaucoup d'ouvriers évoquaient l'enfer au paradis, lorsque, autour d'un verre de muscat ou de banyuls, ils profitaient de leurs rares heures de liberté.

Une page sombre de l'histoire de Paulilles s'est sans doute écrite durant la seconde guerre mondiale, alors que l'usine est passée sous contrôle allemand. Les hommes, mobilisés, ont laissé le site à leur épouse et à leurs enfants qui peinent à maintenir la production, il est alors fait appel à des annamites pour leur venir en aide ; qu'en est-il advenu ? Que sont devenus ces hommes déracinés de leur Vietnam, alors protectorat français ? Il ne reste rien de leur passage, pourtant avéré.

A partir de 1968, l'usine développe un brevet de placage de métaux par explosion, ce procédé sera rapidement transféré dans un site plus moderne à Rivesaltes.

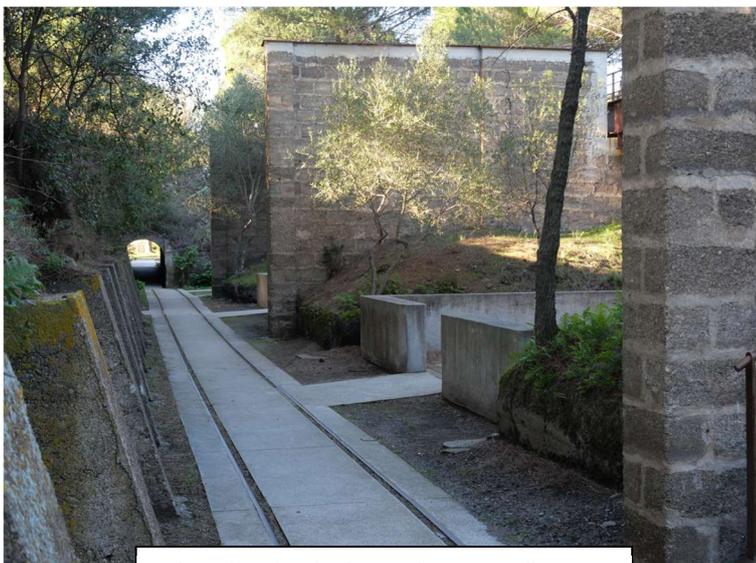
En 1984, l'usine ferme définitivement ses portes et devient vite une friche industrielle.



Les bâtiments de l'ancienne chaufferie avec sa cheminée de briques



La vigie



« Le chemin de la matière » expliqué au visiteur à l'aide de maquettes pédagogiques



« Je suis un ancien four. Je servais à brûler les résidus des mélanges d'acides qui entraient dans la fabrication de la dynamite. Autrefois un bâtiment m'abritait. »

Four incinérateur servant à la destruction des résidus acides

La majesté du site attire les spéculateurs et promoteurs de tout poil ; nombre de projets plus ou moins fous sortent des cartons. Le plus abouti concerne la création d'une vaste marina de 67000 m² et d'un port de 327 anneaux sur les 32 hectares de la vallée de Paulilles ; un second Port Grimaud selon le célèbre promoteur J.C. Mery ! Ce projet défendu par la SCI Paulilles, filiale de VIVENDI et représentée par J.C. Mery est largement soutenu par J.J. Vila, alors maire de Port Vendres. Mais c'est sans compter sur la résistance et la détermination des habitants voulant préserver cet environnement paradisiaque ; les mentalités évoluent en France depuis les années 70 et les projets de « bétonnisation » sont en recul, surtout sur les littoraux.



L'anse de Paulilles et, au fond, le cap Béar

La nomination de R. Poujade en 1971 au poste de ministre de l'environnement, le premier de l'histoire ; puis la création du conservatoire du littoral en 1975 et enfin, la loi littoral votée en 1986 modifie les mentalités en profondeur ; le projet de marina doit être revu à la baisse, puis définitivement abandonné. En 1998, Vivendi vend les 31 hectares du site au Conservatoire de l'Espace littoral ; l'anse de Paulilles est sauvée ; le site restera vierge de toute construction et accessible au public.



Le musée, la maison de site

Le département des Pyrénées Orientales apporte son soutien au projet de revalorisation du site à partir de 2004 ; sur les 32 bâtiments restant, seuls 7 sont conservés et restaurés, permettant l'accueil du public et la promotion du patrimoine industriel. L'accès aux plages et aux chemins de randonnée est offert aux plus de 250000 visiteurs qui, chaque année depuis l'ouverture au public en 2008, viennent découvrir ce site protégé appartenant à la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls.

Le visiteur de passage dans cette belle région appréciera le vaste espace de stationnement arboré où il pourra laisser sa monture. Ensuite, de vastes allées serpentent entre cystes, romarins et oliviers jusqu'au site proprement dit. La visite du musée et de l'atelier des barques sont incontournables, le visiteur y trouvera un accueil chaleureux et éclairé.

Plus qu'un lieu de mémoire, ce site paradisiaque vous accueille au cœur du vignoble et offre farniente à la plage, randonnée et... soleil presque omniprésent ; rappelons seulement que la tramontane souffle un peu plus de 120 jours par an dans notre belle région !



L'atelier de restauration des barques catalanes



Paulilles, destination découvertes pour cet été dans les Pyrénées Orientales



ATTENTION LES YEUX ! HISTOIRE DES LUNETTES

Claudine DUCLUZEAU

1. L'Origine des Lunettes

D'où vient ce nom ? L'étymologie est du 13^{ème} siècle : Lunette est un dérivé de lune. A l'origine, elles étaient en forme de lune. Le mot est attesté en 1787.

Qui est l'inventeur des lunettes ? On ne sait pas vraiment. Elles seraient apparues en Italie à la fin du 13^{ème} siècle.

Pendant des siècles, il n'y avait tout simplement pas de solution pour ceux qui souffraient d'une déficience visuelle. C'est à la fin du 13^{ème} siècle que tout a commencé. Progrès majeur dans l'histoire de l'humanité. On retrouve la preuve de l'existence des premières lunettes vers 1280 environ.

Néron, paraît-il, regardait les combats de gladiateurs à travers une pierre d'émeraude. Plusieurs interprétations sur cette pierre qui était concave et qui corrigeait la "vue basse" de l'empereur romain aux yeux clairs. C'était en quelque sorte les premières lunettes de soleil.

Dès le 1^{er} siècle, Sénèque le philosophe, constate qu'un objet observé à travers un ballon rempli d'eau, paraît plus gros.

Leur invention est parfois attribuée à Abbas Ibn Firnas, berbère andalou du 9^e siècle, connu pour avoir mis au point la technique de taille du cristal de roche. Les travaux d'Alhazen, mathématicien, météorologue, astronome, fondateur de l'optique, autour de l'an mille, donnent un fondement scientifique à cette technologie. Il parle d'une sphère de verre pour agrandir les petites choses. Son traité a été traduit en latin au 12^e siècle, peu avant l'invention des lunettes de correction de la vue en Italie, sans que le lien entre les deux événements soit cependant clairement attesté.



Le Moyen-Age voit se développer dans les monastères l'usage de la "pierre de lecture", loupe grossissante posée sur l'écrit, lentille hémisphérique faite de béryl, un cristal de roche et de quartz. Avant d'être en verre, les pierres de lecture étaient en pierre semi-précieuse ou cristal de roche.

Le moine franciscain Roger Bacon s'appuie sur les travaux d'Alhazen pour expérimenter des «pierres de lecture» en verre : dans son Opus Majus de 1268, il apporte la preuve scientifique que le surfaçage particulier de verres lenticulaires permet d'agrandir les petites lettres. Son invention aurait été vulgarisée par les moines dominicains Alessandro della Spina (mort en 1313) et Giordano da Pisa (Jourdain de Pise) rencontrés lors de son séjour à Pise.

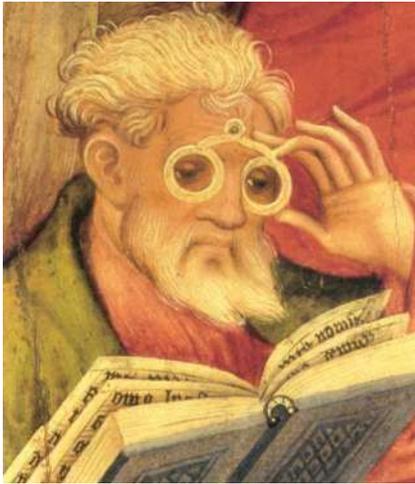
C'est au 13^e siècle à Florence que le physicien Salvino degli Armati met au point une paire de verres enchâssés dans un cercle de bois, dont l'épaisseur et la courbure permettent de grossir les objets et les textes. La lunetterie et l'ophtalmologie se développent dès lors en Italie. Sur la tombe de Salvino Armati, on peut lire : "*Ci-gît Salvino Armati d'Armato de Florence, inventeur des lunettes, Dieu lui pardonne ses péchés, année 1317*"

2. Les Bésicles

Les lunettes sont apparues avec une invention créée à la célèbre verrerie de Murano au 13^e siècle. Murano, une petite île au nord de Venise, a longtemps été considérée comme une usine de verre. Les formules étaient top secrètes, il était interdit aux verriers de l'usine, "les cristalleri", de quitter l'île. La désobéissance était sévèrement punie, allant parfois jusqu'à la peine de mort.

Les premières lunettes n'avaient pas de branches. Il fallait donc les tenir pour éviter leur chute. On les appelait des bésicles.

Ce sont deux verres (convexes) ronds enchâssés dans des cercles attachés individuellement à des manchons reliés entre eux à l'aide d'un clou, ce sont les besicles clouantes.



Une chose est sûre : les lunettes apparaissent dans le milieu monastique, les moines étant alors les seuls à savoir lire et écrire. Ils recopiaient les manuscrits et faisaient des miniatures.

À l'époque, pas d'électricité, on s'éclairait à la lumière d'une bougie, et les yeux s'usaient rapidement.

Jusqu'au 16e siècle, ils n'auront à leur disposition qu'un seul type de besicles, des lunettes aux verres minéraux convexes pour voir de près et recopier leurs manuscrits sacrés. Les myopes devront attendre la Renaissance pour être soulagés de leurs problèmes de vue.

L'invention de l'imprimerie en 1440 démocratise l'utilisation des besicles clouantes. L'explosion de la production des livres fait l'objet d'une demande importante de lunettes. Leur développement s'est accéléré.

D'autre part, est-ce que la Chine utilisait des lunettes avant ces dates ? Aucun document ne l'évoque, pas même dans les récits de Marco Polo.

Dès le 15e siècle, l'ophtalmologie et la lunetterie se développent d'abord en Italie – les premières besicles qui se fixent sur le nez apparaissent à Venise – puis en Flandre, en France et en Allemagne. Des corporations de lunetiers s'organisent. Vers la fin des années 1500, les besicles sont réalisées d'une seule pièce, en corne, en métal, en cuir bouilli, en écaille de tortue ou en fanon de baleine. Elles sont réservées à la bourgeoisie.



Le clou reliant les deux verres a progressivement disparu, remplacé par un pont arrondi.

3. Les Lunettes prennent différentes formes

Puis les branches sont apparues, mais elles s'arrêtaient aux tempes, et non derrière les oreilles. Pourquoi ? A cause de la mode de l'époque : port des perruques oblige. Ce sont des lunettes à tempes. En 1728, l'Anglais Edward Scarlett invente des lunettes à branches courtes, articulées, se terminant par un anneau métallique : ces lunettes à tempes sont portées par les nobles qui peuvent les retirer sans déranger la perruque.

En 1752, James Ayscough crée les premières lunettes à branches qui passent par-dessus les oreilles : appelées lunettes à oreilles, elles seront vendues jusqu'en 1857, date à laquelle Poulot invente le support nasal.

En 1780, Benjamin Franklin met au point les verres à double foyer. En 1825, George Airy invente les verres correcteurs corrigeant l'astigmatisme, trouble oculaire qui empêche de bien voir à la fois de près et de loin, la vision est floue et imparfaite.



**Lunettes en argent de Louise Victoire, fille de Louis XV.- Branches avec fleur de lys (18ème siècle)
Musée de la lunette à Morez (Collection Essilor)**

Aux alentours de 1840 apparaissent « les pince-nez, appelés aussi lunettes en fil de Nuremberg. Les verres coûtent de 2 à 15 F la paire en fonction de la force du foyer et de la qualité du verre. Une monture en argent coûte 12 F, une monture en or 100 à 150 F. » Très populaires, ils resteront à la mode jusqu'aux alentours de 1935.



Binocles fin 18ème siècle - début 19ème - Musée de la lunette à Morez (Collection Essilor)

Quelques noms :

Les lunettes sans branches se sont appelées :

- lorgnon monocle,
- lorgnon binocle,
- pince-nez,
- face-à-main
- ou
- lorgnette de théâtre.

Les monocles au 16ème siècle,



**Pince-nez 19ème siècle
Musée de la lunette à Morez (Collection Essilor)**

les binocles au 18ème siècle

et les faces à main et pince-nez au 19ème siècle, tous richement ornés.



**Face-à-main (binocle qui se tient par un manche)
Musée de la lunette à Morez (Collection Essilor)**

4. La Lunette moderne

La lunette moderne naît en France en 1796 à Morez, petit village du Jura près de la Suisse. Le maître cloutier, Pierre-Hyacinthe Cazeaux (son métier consiste à fabriquer des clous pour de multiples usages, allant des souliers aux fers à cheval) a une idée ingénieuse : celle de tordre un fil métallique pour encercler des verres de correction. Mais, il en a également une autre : celle de concevoir des branches qui enserriment l'oreille et permettent le maintien des lunettes. « *D'un clou, naquit la lunette* ». C'est ainsi qu'est apparue la lunette moderne en métal.

En 20 ans, la fabrication est multipliée par 90. Puis le savoir-faire s'étend à la région voisine à Oyonnax.

En 1959, Bernard Maitenaz (1926-2021) crée le premier verre progressif (Varilux) pour corriger la presbytie.

5. Les Lunettes de Soleil

Les premières paires ont été réalisées par les Inuits, un petit peuple arctique qui avait besoin de se protéger de la réverbération de la neige et de la glace. Les montures ne prévoyaient pas de verres et elles étaient entièrement réalisées en bois ou en os d'animaux, habituellement des morces, avec une fente centrale pour pouvoir voir.



En 1752, l'Anglais James Ayscough découvre la filtration des UV... premières lunettes à verres teintés.
 Toutefois Napoléon – pour protéger les yeux de ses soldats, éblouis par la lumière du soleil pendant la Campagne d'Égypte (1798-1799) – commande 200 000 paires de lunettes de soleil, la première commande à l'échelle industrielle !

C'est un fait méconnu, mais c'est bien à Venise que furent inventées les premières lunettes de soleil, il y a quatre siècles. Mieux encore, alors que la science ne démontrera qu'en 1870 les dangers des rayons ultraviolets sur la rétine, les maîtres verriers vénitiens utilisaient un minéral filtrant pour fabriquer ces fameuses lunettes. Elles étaient portées par les grands maîtres de Venise, les Doges. Ces lunettes marqueurs d'une appartenance sociale de haut-rang, protégeaient des reflets de l'eau de la lagune car, à l'époque, tous les déplacements se faisaient principalement en gondole.

Ce n'est qu'en 1801, que la science découvrira le rayonnement ultraviolet et en 1870 ses dangers sur la rétine. Pourtant au 17e siècle, les maîtres verriers de Murano, juste à côté de Venise, fabriquaient les verres optiques en utilisant de la Néodyne, une terre rare qui donne cette couleur verte très particulière aux lunettes vénitiennes et ce minéral a la capacité de bloquer les rayons nocifs.

En 1929, Sam Foster lance la Foster Grant dont le succès est fulgurant et l'armée achète les Ray Ban pour ses pilotes. En 1936, Edwin H. Land conçoit un filtre polarisant qui permet de supprimer les réverbérations, ce qui révolutionnera encore les lunettes des aviateurs en 1937.

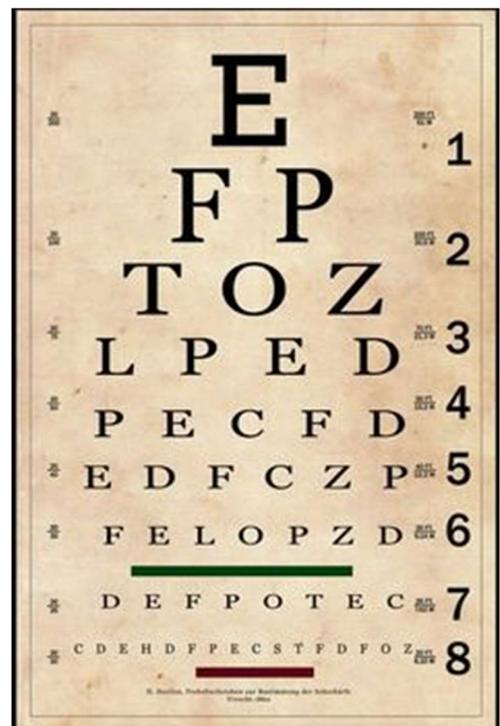
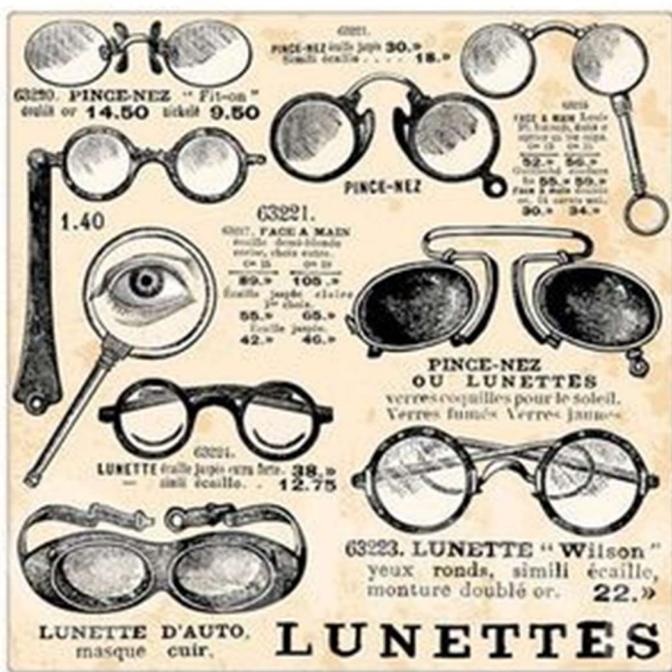
.°.°.

**« Je porte les lunettes de ma femme parce qu'elle me demande souvent d'adopter son point de vue »
 (Jayson Feinburg).**

« La poésie, c'est comme les lunettes. C'est pour mieux voir. Parce que nos yeux ne savent plus, ils sont fatigués, usés. Croyez-moi, tous ces gens autour de vous, ils ont les yeux ouverts et pourtant petit à petit, sans s'en rendre compte, ils deviennent aveugles. » (Jean-Pierre Siméon) .

« Qui aime bien ses lunettes ménage sa monture » (Francis Blanche).

.°.°.



Le Coin des Artistes

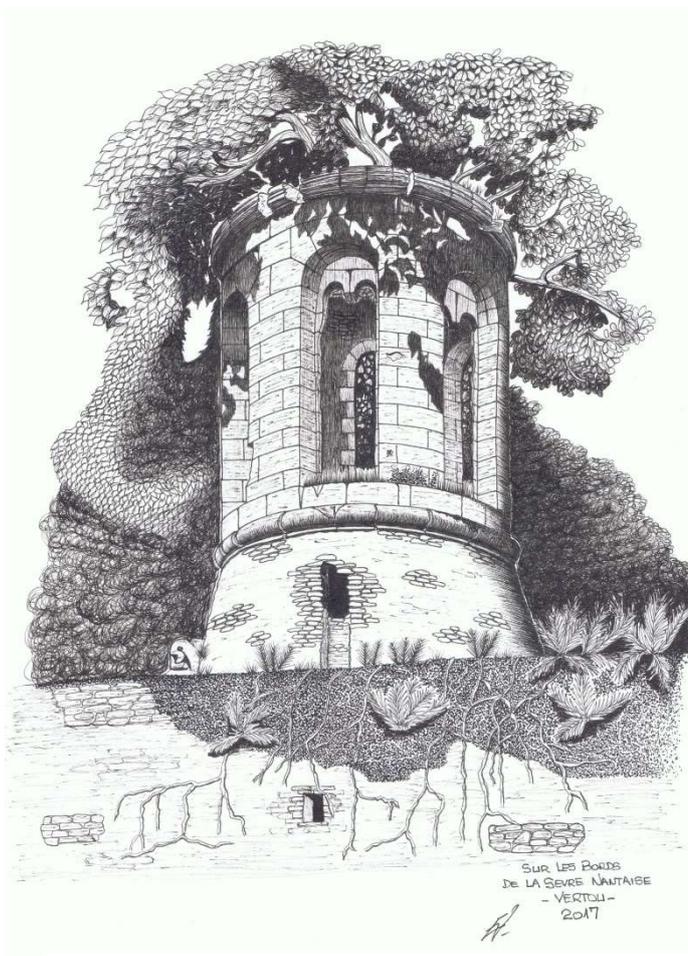
LES BORDS DE LA SEVRE (Loire Atlantique)

Découvrez les bords de la Sèvre Nantaise par une randonnée pédestre ou en vélo ou en bateau entre Nantes et Cholet. Cette belle rivière au caractère tumultueux serpente dans une vallée encaissée du bocage. En raison des blocs de granit qui parsèment son lit, elle est parfois nommée « *Sèvre aux menhirs roulants* ».

Après avoir permis de nombreuses activités industrielles ou artisanales grâce à l'exploitation de sa force motrice, elle offre maintenant un cadre idéal aux activités de pleine nature. Les anciens moulins sont parfois devenus des lieux d'accueil

touristique, gîtes et chambres hôtes, pour le plus grand plaisir des touristes car le long de ses berges verdoyantes sont aménagés des sentiers pour la pratique des randonnées VTT, randonnées pédestres (GR Pays), randonnées équestres. L'architecture italienne Clissonaise est également présente en Anjou avec les moulins et les habitations en bord de Sèvre Nantaise. A découvrir aussi le site du Moulin de la Roche avec son passage vers la Vendée. Ce circuit est une portion du GR de Pays Sèvre et Maine qui vous emmène vers Torfou et Clisson.

Plusieurs aires de pique-nique vous accueilleront pour un déjeuner champêtre au bord de l'eau. La pêche est praticable en de nombreux endroits dont 3 pontons aménagés pour les personnes à mobilité réduite (Gazeau, Romaine et le port à St Hilaire).



Dessin d'Eric VILLEMEN

Pour profiter des charmes de la navigation, laissez-vous tenter par la pratique du canoë-kayak, à Gazeau, en version balade avec la location d'embarcations pendant la période estivale ou en compétition.

Dans les coteaux de Fleuriais, un site de blocs a été aménagé par l'association locale Roc et Bloc Sèvre pour pratiquer l'escalade en surplomb de la rivière.

Découvrez une équitation de loisirs dans un cadre verdoyant.

La tour dessinée par Eric se situe sur le sentier à mi-chemin entre le lieu-dit La Chaussée aux Moines au pied de Vertou et Pont Rousseau/Pirmil à Nantes.



Quelles que soient vos préférences vous aurez toujours plaisir à venir découvrir les charmes de la Sèvre.

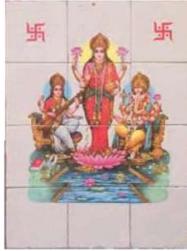
CHRONIQUES DE VOYAGES – THIRUTHANI, Inde

Eric VILLEMIN



THIRUTHANI – SUBRAMANYA SWAMY TEMPLE. SON SHIKARA D'OR

Murugan, Subramanya ou encore *Skanda* et vous n'avez que trois des appellations sur les 31 relevées dans le *Mahabharata*, l'un des deux livres sacrés de poèmes épiques de l'Inde qui raconte les hauts faits guerriers de deux familles royales, les *Pandava* et leurs cousins les *Kaurava*. C'est un temple d'architecture dravidienne c'est sûr, typique de l'Inde du Sud, dont on ne connaît pas précisément l'année de construction ni son constructeur.



N°
31

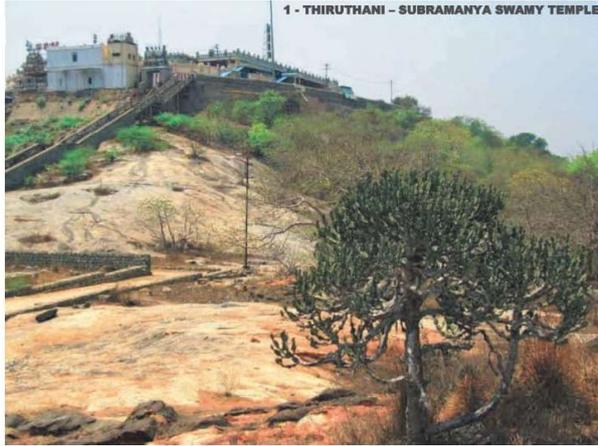
THE MADRAS CHRONICLE

LA CHRONIQUE D'UN FRENCHY AUX INDES
PAR ERIC

2012



Me voilà reparti sur les routes pour trouver de nouveaux spots, en ce dimanche c'est sur **Thiruthani** que j'ai jeté mon dévolu pour aller visiter vous savez quoi ? Un temple bien sûr ! Celui-ci a pour idole **Murugan**, dieu de la Guerre, de l'Amour et des Montagnes, il fait partie de ses 6 demeures les plus sacrées, **Aarupadai Veedu**, concentrées essentiellement autour de **Madurai** à part bien entendu celle-ci situé à seulement 80 km de **Chennai**.



1 - THIRUTHANI - SUBRAMANYA SWAMY TEMPLE

accès routier privé en dehors du trafic habituel (1).

Pour les fidèles il y a l'escalier avec ses 365 marches (2) pour rappeler le nombre de jours que compte une année, je n'ai pas vérifié !!!

Tentative infructueuse pour visiter le sanctuaire, par malchance je suis tombé pile poil au moment où ils faisaient une coupure d'une heure ce qui m'a permis de me cramer la plante des pieds, ayant laissé les chaussures dans la voiture. Ce dimanche a été particulièrement chaud, à cause peut-être de l'éruption, la veille, de notre étoile, le soleil, et là j'ai particulièrement souffert mais j'ai pu constater que je n'étais pas le seul vu l'attitude de certains fidèles.

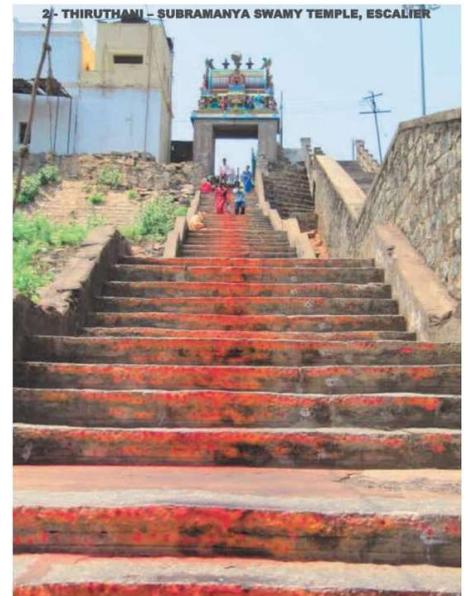


3 - THIRUTHANI - SARAVANA POIGAI TANK

Je suis donc retourné me chausser et en attendant la réouverture du temple suis parti faire le tour de la colline par la ville en prenant « l'année à rebours » !!! sur un itinéraire parallèle.

Ayant repéré un réservoir en contrebas j'ai tourné à droite toute et ai traversé un terrain vague pour me retrouver au bord de celui-ci (3). Il jouxte le porche qui matérialise le départ de la montée officielle au temple (4) qu'on aperçoit à l'horizon dans la brume sous l'arche centrale. Les fidèles ont d'ailleurs commencé à saupoudrer les marches des poudres rouge et orangée.

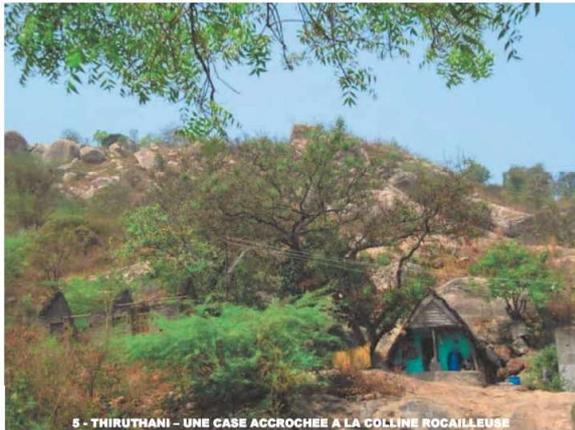
Sur les routes de campagne où des camions essayant de se croiser sur un petit pont ou transportant des chargements surdimensionnés de cannes à sucre, il nous faudra 3 heures pour faire le trajet. Au moins on est assuré de ne pas faire d'excès de vitesse. Arrivé dans cette ville concentrée au pied d'une colline, nous atteignons le temple situé en altitude par son



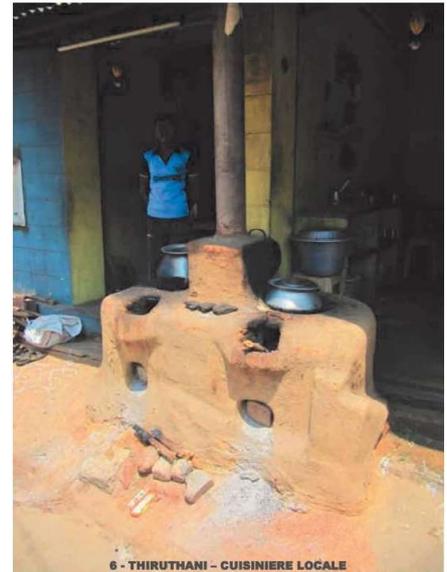
2- THIRUTHANI - SUBRAMANYA SWAMY TEMPLE, ESCALIER



4 - THIRUTHANI - SUBRAMANYA SWAMY TEMPLE, 41ères MARCHES



Après en avoir fait le tour je me retrouve dans des rues animées avec la circulation d'un côté et de l'autre de-ci de-là des petites maisons, cases accrochées à la colline rocailleuse (5).



Les « hauts fourneaux » en terre du **Fast Food** local où les plats sont cuits et mijotent au feu de bois (6) comme autrefois.

Après quelques kilomètres au milieu du flux automobile je me retrouve derrière la colline et, indications à l'appui, je prends une ruelle qui me mène vers l'autre accès du temple, peu utilisé à notre époque, pas d'accès voiture, seulement des marches et donc la force des mollets.



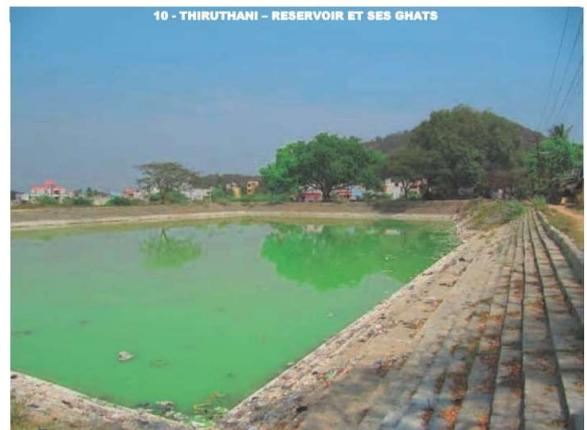
Un bufflon sur le bord du chemin broute une herbe déjà bien sèche assaisonnée aux plastiques et papiers gras !!! (7). Vu la position et la forme de ses cornes il doit avoir quelques soucis et difficultés pour tourner la tête.



Puis au milieu de nulle part une petite stèle votive sculptée de deux serpents entrelacés (8) mais un peu oubliée.

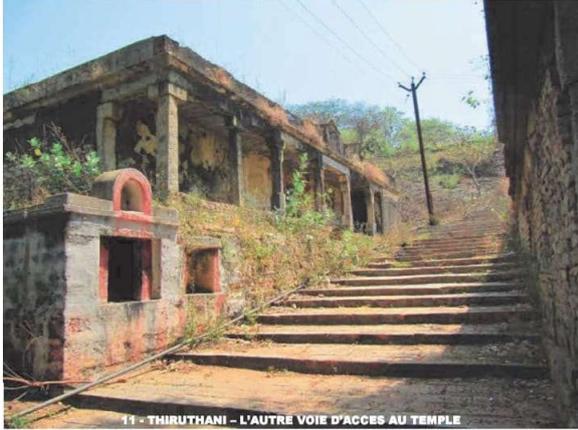


Par contre un peu plus loin deux autres stèles qui ont droit à toute l'attention des fidèles qui les fardent de la poudre orangée et de **tilak** (9). De leur piédestal elles dominent les **ghats** d'un autre grand



réservoir (10).

De là partent les premières volées de marches bordées de

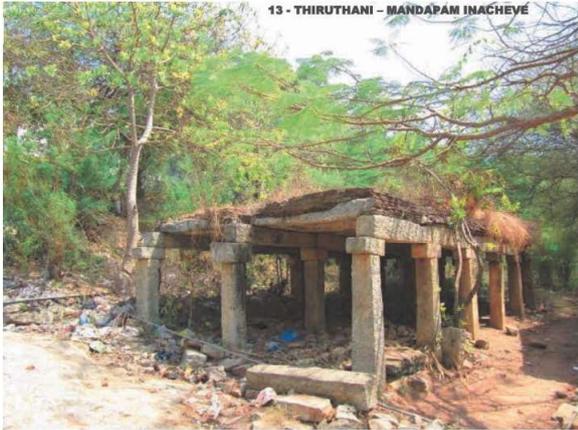


11 - THIRUTHANI - L'AUTRE VOIE D'ACCES AU TEMPLE

mandapam (11). Vu la prolifération de ces bâtiments on peut supposer qu'à une certaine époque il y avait une activité mais laquelle ? Pas de guide pour le dire. Comme le suggère le nom de la rue dans le prolongement des marches, « *Bazaar street* », celle-ci pourrait être commerciale pour les derniers achats d'offrandes en vue du pèlerinage au temple. Ou on peut aussi l'imaginer religieuse, comme autant d'étapes de dévotion afin d'arriver dans le

Saint des Saints lavé de tout péché mais là c'est de la pure conjecture de ma part (12).

Le mode de construction de ces *mandapam* (13) se résume à :



13 - THIRUTHANI - MANDAPAM INACHEVE

- La partie structurelle faite de colonnes, généralement monolithiques, en pierre de type granite plus ou moins travaillée, liaisonnées par des poutres, également en pierre sur lesquelles reposent des dalles aussi de pierre brute. C'est d'une conception plutôt simple mais

c'est du solide car c'est rare d'en voir un détruit complètement.

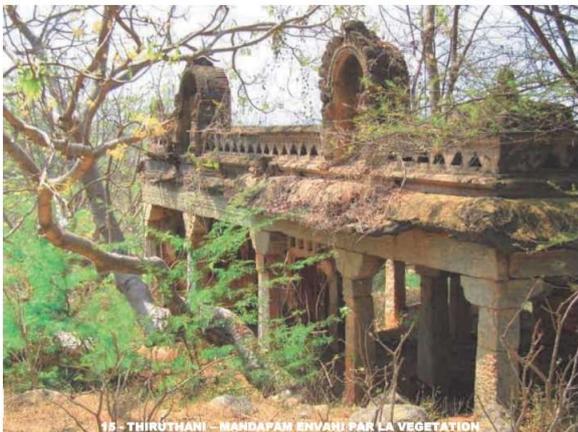
- La partie décorative qui enjolive ces bâtiments est faite de briques sur lesquelles est appliqué un enduit avec lequel ont été réalisées les sculptures mais qui sont fragiles et résistent assez mal aux agressions du temps et des conditions climatiques du coin, chaleur et humidité (14) (15) (16).



12 - THIRUTHANI - MANDAPAM



14 - THIRUTHANI - DECORATION DE RIVE



15 - THIRUTHANI - MANDAPAM ENVANI PAR LA VEGETATION



16 - THIRUTHANI - AUTRE DECORATION DE RIVE

Une à une je gravis les marches dont le parcours traverse un petit village à flanc de colline au pied du mur

d'enceinte du temple et qui malgré l'altitude possède son petit réservoir mais je n'aimerai pas habiter dans ces maisons en bordure qui sont sous le niveau d'eau retenue par un simple mur (17).



18 - THIRUTHANI - TEMPLE DE MURUGAN

Encore un petit effort et me voilà sur l'esplanade entourant le temple. Je vais donc vers l'entrée, déposer mes chaussures au vestiaire, payer mon entrée et suivre le labyrinthe de barrières qui me mène au cœur du temple où dans plusieurs sanctuaires officient des prêtres avec les poudre de couleurs orangé, rouge et une grise qui serait, selon une source officielle (un prêtre d'un temple de *Pulicat*), de la cendre, ça je m'en doutais, mais pas n'importe laquelle, celle de bouses de vache car c'est un animal sacré et aussi parce qu'elle consomme de la nourriture « saine », peut-être à la campagne mais en ville j'en doute !!!



17 - THIRUTHANI - RESERVOIR A FLANC DE COLLINE

C'est donc affublé d'un *tilak* au milieu du front que je ressors du lieu saint (18). Je me suis étonné de voir un grand nombre de fidèles rasés de près, adultes, enfants, le crâne badigeonné de poudre orangée. J'en ai trouvé la raison, un peu à l'écart sous un préau, une demi-douzaine de coiffeurs manipulaient le rasoir sur les têtes des personnes ayant décidé de faire don de leur chevelure pour 10 roupies. Cheveux qui se retrouvent sur les têtes européennes en perruques, fausses nattes et autres postiches. C'est un commerce fleurissant dont *Chennai* est la plaque tournante.

La visite terminée nous reprenons la route du retour. Comme vous pouvez aisément le deviner elle ne m'a pas paru aussi longue que l'aller et pour cause !!!



19 - SUR LA ROUTE - CELA PENCHE DU CÔTÉ OU CELA DEVRAIT TOMBER

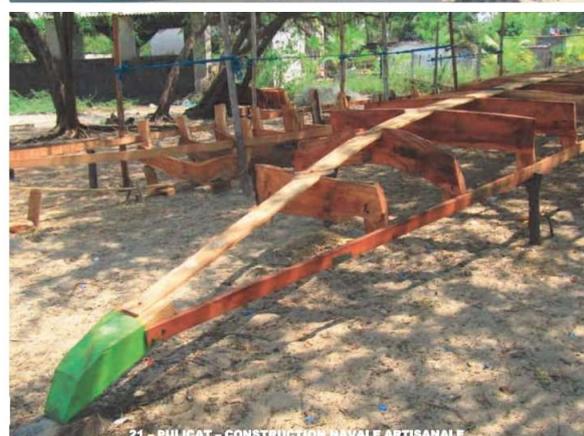
Un autre week-end, une autre destination en partie déjà faite, nous prenons la route de *Pulicat* (voir chronique n°3).

Sentant le scoop venir derrière ce camion, nous avons dégainé nos appareils photos. Eh bien oui, c'est autorisé à rouler en Inde et même que des motards, je dirais suicidaires, l'ont doublé du côté où il était censé se renverser, mais rien n'est arrivé même si dans certains virages c'était limite (19). A croire que notre petit *Ganesh* champêtre était là pour que tout se passe bien.



20 - PULICAT - GANESH CHAMPÊTRE

Comme quoi il ne faut pas crier aux loups trop vite !!!(20)



21 - PULICAT - CONSTRUCTION NAVALE ARTISANALE

Bien évidemment en arrivant, une petite visite au cimetière batave puis au temple en rénovation. Dans une autre partie du village un chantier de construction naval artisanal (21) d'où sortent ces bateaux



22 - PULICAT - PETIT MARCHÉ AUX POISSONS

en bois à l'ossature à peine équarrie et qui apparemment flottent.

De-là nous prenons la direction du village de pêcheurs en passant par le marché aux poissons très animé (22). Au pied du phare sur la bande littorale qui sépare le golfe du Bengale de la lagune, le port de pêche dont l'activité était calme avec ses embarcations en attente de prendre le large (23). Malgré la brise du large la température ressentie est élevée, on sent arriver les grandes chaleurs, et c'est avec un certain plaisir que nous retrouvons la voiture climatisée.



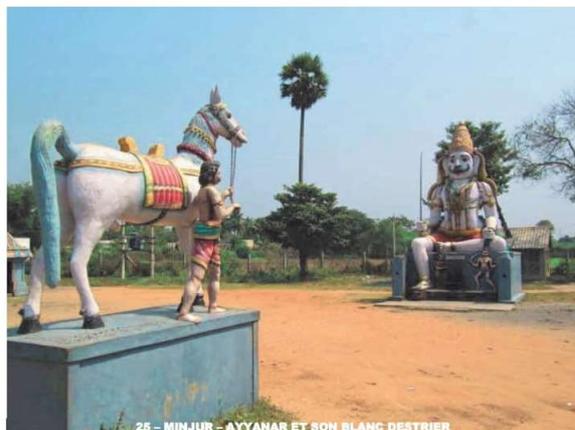
23 - PULICAT - BATEAUX DE PÊCHEURS

Nous reprenons la route pour passer dans le village



24 - MINJUR - AYYANAR

de *Minjur* où j'avais repéré des statues de *terra cotta* représentant le dieu protecteur des villages, *Ayyanar* assis (24), sabre au clair face à son blanc destrier dans l'attente de la nuit pour aller chasser les mauvais esprits qui rôdent (25).



25 - MINJUR - AYYANAR ET SON BLANC DESTRIER

Nous avons été accompagnés par deux gamins avec lesquels nous avons discuté et rigolé, avec l'aide du chauffeur. On peut être sûr que les discussions de la cour récréation de ce lundi sont toutes trouvées. Ils nous ont même présenté le dieu à la gauche d'*Ayyanar*, *Sri Muneeswaran*.

Qui est-ce ? J'ai essayé de comprendre mais cela se réfère à trop



26 - MINJUR - SRI MUNEESWARAN

de choses que je ne maîtrise pas. Ce que je peux dire, c'est un dieu rattaché au culte de *Shiva* (26).

C'est sur cette termitière qui peut à l'occasion servir de repaire à un autre symbole de l'Inde (27), le *Naja* ou serpent à lunettes

indissociable des charmeurs de serpents que se termine cette chronique.

Je vous souhaite une bonne lecture et à bientôt

A+ le 13/05/2012 ERIC



27 - MINJUR - TERMITIERE VENEREE

FLASHS BACK DES PREMIERES VISITES AVEC NOTRE CONFERENCIERE !

Sylvie SCHVARTSMAN

Avril – Musée Eugène Delacroix

Nous avons commencé cette série de visites-conférences par le Musée Eugène Delacroix qui se situe **dans une petite**



cour sur la place Fürstenberg, lieu très romantique dans le quartier parisien de Saint Germain des Prés. C'est en 1857 qu'Eugène Delacroix, **l'un des plus grands peintres du 19e siècle** par son mélange de tradition classique et d'innovation romantique, se rapproche de l'église Saint-Sulpice dont il avait été chargé de

décorer la chapelle des Saints-Anges, œuvre considérée comme son testament spirituel.



Ce charmant petit musée occupe aujourd'hui une partie de l'appartement du peintre ainsi que son atelier qui se situe au sein d'un magnifique jardin privatif loin du tumulte parisien. Dans un cadre très intimiste, ce musée, récemment rénové, ouvre les portes de l'intimité de l'artiste et propose une approche personnelle de l'œuvre du maître à travers une sélection de peintures, dessins, aquarelles, pastels, esquisses, études préparatoires, ainsi que des lettres et des photographies de son entourage (Baudelaire, T. Gautier, G. Sand, L. Riesener). Pour compléter cette visite, notre conférencière nous a conduits à l'Eglise Saint Sulpice pour admirer les splendides fresques du peintre.



Petit mot de Jean Michel Gay: « Ce musée est assez mal connu du public qui ignore en général que Delacroix est l'auteur de deux fresques d'une Chapelle de l'église St Sulpice. La restauration de ces deux fresques était absolument nécessaire. Je me souviens avoir tenté de les découvrir il y a quelques années par un après-midi gris et on ne voyait rien tant elles étaient crasseuses. Ajouter à cela un éclairage artificiel déficient et à mon avis toujours aussi déficient fait que ces œuvres restaient méconnues. Cette visite était placée sous de bons auspices car le soleil à travers le vitrail a permis de découvrir la beauté de l'œuvre et l'art de Delacroix. La guide conférencière est excellente. »

Mai – Balade au sein de Saint Germain des Prés

Au centre de ce quartier, à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Bonaparte, s'érige une église vestige de la puissante abbaye bénédictine, magnifiquement restaurée. Notre balade a commencé par la visite de cette superbe église, nommée l'église « Saint-Germain-des-Prés » qui est la plus ancienne des grandes églises parisiennes

Le village mythique de Saint-Germain-des-Prés, situé au centre de Paris dans le 6^{ème} arrondissement, constitue un quartier à la fois vivant, dynamique, touristique, chic et intellectuel, résidence de nombreux écrivains et artistes. On y découvre au fur et à mesure de notre parcours, les fameux cafés emblématiques sur le boulevard Saint-Germain, le Flore, les Deux Magots et la brasserie Lipp fréquentés par des écrivains poètes et dramaturges comme Racine, Balzac, George Sand, Musset, Verlaine, Rimbaud, Anatole France, Hemingway, Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, des peintres tels Delacroix, Ingres ou Manet, Dali, Buffet, ... et des artistes comme Juliette Greco la chanteuse égypte de Saint-Germain-des-Prés qui y vivra avec le célèbre trompettiste Miles Davis...



Pour découvrir le quartier, nous avons continué notre visite vers la romantique place Fürstenberg, découvert l'architecture du quartier, des petites boutiques indépendantes élégantes, des restaurants et nous sommes presque perdus dans la multitude de ruelles étroites telles un labyrinthe jusqu'au Procope via la Cour du Commerce Saint André, ainsi que le marché Saint Germain plutôt axé vers la Mode et le Luxe.

Autant de pépites découvertes dans ce quartier qui essaie de conserver son esprit village

Le soleil était au rendez-vous. Certains de nous ont continué cette promenade vers le jardin du Luxembourg et d'autres se sont désaltérés à la terrasse d'une brasserie contemplant l'activité intense de ce quartier multicolore, effervescent, lieu de rencontre privilégié des Parisiens et des touristes !

Pour finir, je tiens sincèrement à remercier tous les participants, de l'ARTP, de l'ARSGT et autres sphères.... pour leur soutien et leur intérêt concernant cette nouvelle prestation : Annick, Sylviane, Jacqueline, Annie, Marie-Françoise et son mari, Iris, Martine, Bernard, Jean Michel, Michel et sa femme Nadine, Gérard et sa femme.

Ci-dessous, pour votre information, **le programme pour le second semestre** concocté avec notre conférencière :

- Jeudi 29 septembre à 14h30 : les jardins Albert Khan - Entrée 8 euros/p*
- Lundi 17 octobre à 11h15 : exposition "Miroir du monde. Les chefs d'œuvre du cabinet d'art de Dresde" au musée du Luxembourg – Entrée, incluant réservation et audiophone : 18 euros/ p*
- Mercredi 16 novembre à 13h45 : musée Rodin. Entrée incluant les droits de réservation et les casques : 20 euros/p*
- Lundi 12 décembre à 14h15 : exposition "Art Déco France/Amérique" à la Cité du patrimoine. Entrée : 6 euros/p*

* s'ajoutent 12 euros/p pour le règlement de notre conférencière

Et en prévisionnel pour janvier et février 2023 : musée de Cluny et Frida Khlo au Palais Galliera !

Je vous souhaite un bel été, et rendez-vous pour notre prochaine rencontre en septembre !

NÉCROLOGIE



Joël DOMMEE

Nous avons appris avec retard le décès de Joël Dommée le 4 mai 2019 à Saint Nazaire à l'âge de 76 ans. Il s'était retiré à Pornichet.

Joel avait détaché pour la construction sur plusieurs chantiers en France et à l'étranger en tant que magasinier. Il avait été l'un des "Responsable Matériel" du Département Construction.



Philippe HERBINET

son épouse nous a appris récemment le décès de **Philippe HERBINET** le 4 mars 2021. Ancien de CLE, il était adhérent de l'association.



Jean-Luc LE GARDIEN

Caroline LE GARDIEN nous part du décès de son époux, **Jean Luc LE GARDIEN**, survenu le 14 mai 2022. Il avait travaillé de longues années chez Technipex et en tant que prestataire au Service Achats-Relance-Inspection.



Yves MARCON

La mairie de Marseillan nous a confirmé le décès d'**Yves MARCON** le 21 septembre 2021 à l'âge de 83 ans. Spécialiste-expert en peinture et calorifuge de la section Matériel au service Tuyauterie à Paris, il fut une référence incontestée à Technip et chez nos Clients dans ses domaines. Il était adhérent à l'ARTP.

"J'ai appris qu'Yves MARCON nous avait quitté en septembre 2021. Ayant régulièrement des contacts avec Yvon et après un long silence de sa part, j'avais manifesté mon inquiétude à son sujet voilà quelque temps auprès de l'ARTP et de quelques amis communs, sans résultat.

Yvon était un ami, nous nous étions rencontrés sur différents chantiers, à Skikda en Algérie, à Sinès au Portugal, à Umm Said au Qatar entre autres.

Outre ses qualités professionnelles dans le domaine de la peinture, du calorifuge et de l'ignifugeage, Yvon était quelqu'un d'attachant, un peu aventurier, un peu chercheur, un grand observateur de la nature, il voyait et trouvait toujours et en tout lieu, quelque chose de particulier qui échappait aux autres personnes, un peu "inventeur", un peu artiste aussi. Toujours de bonne humeur, il était un personnage à part, atypique, là où en Algérie nous venions de France en véhicule Peugeot (pour une question de revente sur place...) lui, était venu en "Citroën Méhari". Là où au Qatar la plupart d'entre nous avaient acheté des "belles américaines", Yvon, lui, avait choisi un petit 4x4 Suzuki pour sillonner le désert.

Bref, j'aimais sa compagnie et la perte d'un ami comme lui me peine énormément !

PS : je ne connais personne de ses proches, je savais qu'il avait un fils décédé dans sa quarantaine, seule fois où son habituel sourire avait disparu de son visage."

Daniel SEILLER

"Décidément l'activité calo/peinture aura payé le prix fort avec le décès de Marcon qui survient après celui d'Alain Decanini parti très jeune il y a quelques temps déjà.

C'est avec tristesse que j'apprends le décès d'Yves Marcon survenu à l'automne dernier. Spécialiste dans le domaine très particulier du calorifuge et de la peinture des équipements et des tuyauteries, Yves avait rejoint la "Section matériel" après son retour du chantier de Rostock, pour intégrer l'équipe et lui apporter un nouveau champ d'expertise.

Avec un retour au bureau d'études toujours difficile pour un homme de terrain confondu aux questions pratiques des entreprises, il apporta toute son expérience dans la rédaction des appels d'offres et des règles particulières. Yves foisonnait d'idées pour décrocher de nouveaux contrats, il me vient à l'esprit son investissement pour décrocher la maîtrise d'œuvre d'un projet de "revamping" de Beaubourg.

Yves nous aura marqué de son empreinte, il était aussi expert auprès des tribunaux.
Toutes mes pensées vont vers sa famille."

Jean-Pierre MALSAGNE

"Je viens d'apprendre le décès de Yves Marcon avec tristesse. C'était un passionné, très proche de la nature et avide de connaissances. Je me souviens de cette rencontre avec un objet qui planait dans le ciel noir Iraquien 1981 (Camp de Zubair), apparence d'un Delta-Plane, il était 1 heure du matin. Assis devant notre « baraque » face a la piscine nous écoutions les fracas des combats de Khor Am Char, les Iraniens n'étaient pas loin de franchir le fleuve Chatt el Arab, qui séparait l'Irak de l'Iran. Pour revenir à notre « chose », l'ombre s'était reflétée dans l'eau de la piscine, nous étions les seuls témoins.

Par la suite, selon nos rencontres, chantiers ou siège, Yves me rappelait l'anecdote. Il est parti sans avoir su ce que nous avions observé...Je pense que l'on ne saura jamais ?"

Roland VOLTO

"Je suis surpris et attristé d'apprendre le décès d'Yves Marcon.
J'ai travaillé proche de lui les dernières années avant son départ à la retraite et nous aimions échanger sur les problèmes que nous rencontrions chacun dans notre spécialité.

Yves était le spécialiste peinture de TP. Il avait reçu l'agrément d'expert auprès des tribunaux."

Philippe DOUILLET



Annelise MASSIERA

Notre ami Charlie nous a annoncé une très triste nouvelle au sujet du décès accidentel de sa fille Annelise. Les funérailles ont eu lieu à Anthon Isère le Vendredi 10 Juin 2022 a l'Eglise de Anthon à 14 Heures 30

« C'est avec une immense tristesse pour Françoise et moi-même que nous vous annonçons le décès de notre fille Annelise que la montagne nous a prise dans le valais suisse fauchée par une chute de séracs.
Annelise, très grande passionnée de montagne, a vécu pleinement heureuse aussi bien sa vie professionnelle que celle de ses loisirs.
Avec toutes nos amitiés en ce moment très douloureux » .

Françoise et Charles MASSIERA



Jean MESNIL

Sa fille nous a appris le décès de **Jean MESNIL** survenu le 23 mars 2022 à l'âge de 94 ans. Jean avait fait toute sa carrière au sein de Technip au service ingénierie électricité jusqu'en 1982, 1983 environ. Il a laissé le souvenir d'une personne très respectée, qui "faisait référence".

Jean était adhérent à l'association et avait été membre du bureau de l'ARTP.

"J'apprends avec tristesse le décès de Jean. Nous faisons partie dans les années 60 de l'équipe BOUCHARD au service électricité.

Je garderai de Jean le souvenir d'un collègue très agréable, très professionnel et qui, pour un nouvel arrivant comme moi dans le service, a été un formidable transmetteur du savoir-faire. Il a été très présent à mes côtés lorsque j'étais en charge de la coordination sur le contrat chinois de Liao Yang.

Je le revoyais régulièrement et avec plaisir aux repas annuels des retraités du service électrique où nous nous remémorions nos « faits d'armes ! ».

Merci Jean, Repose en paix. Sincères condoléances à la famille."

Yves LE CLEAC'H

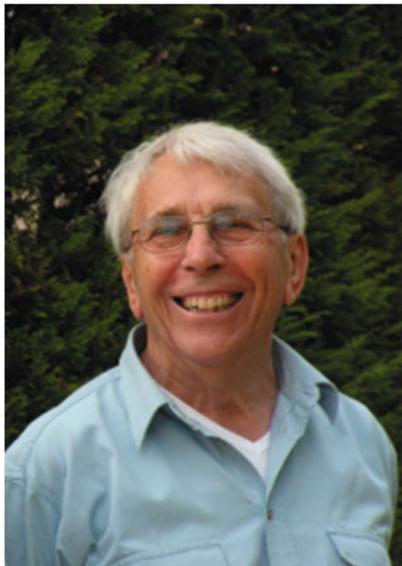


Georges PASTOR

Nous avons appris le décès de **Georges PASTOR** début mai à l'âge de 96 ans. Les obsèques ont lieu dans l'intimité.

Georges Pastor a été une grande figure de Technip, il faisait référence en tant que Directeur de projets.

"« J'ai eu une vie formidable » ! Voilà la phrase que papa, fauché en pleine vieillesse (« 95 ans, ça te fait 15 ans de bonus », comme je lui disais souvent), se plaisait à répéter ces dernières années en se repassant le film de son existence. De fait, on peut reconnaître qu'il a plutôt bien joué le coup :



après une enfance heureuse, d'abord à Paris, puis à Aix, il découvre les joies du sport, de la camaraderie et de l'escalade aux côtés de son premier de cordée préféré, l'intrépide et bien aimé tonton Gérard, et des amis grimpeurs du groupe montagne. Ensemble, beaucoup de sommets atteints ou tutoyés, la Sainte-Victoire par une voie difficile, et bien d'autres dans les Alpes (la Meije, les Ecrins, les Drus, les Grandes Jorasses..).



Après de trop courtes études au vu de ses capacités, ce fut la rencontre avec maman, en forme de coup de foudre, les enfants, puis la remontée vers la capitale, et une nouvelle ascension, professionnelle cette fois-ci, belle réussite pour un autodidacte : à lui les voyages dans les pays de l'or noir et des raffineries : l'URSS (Moscou, la Sibérie), le Nigéria, le Canada, l'Inde, le Pakistan : ce n'était pas des séjours d'agrément, sans doute, mais on traversait les Trente Glorieuses, l'époque où les entreprises ne comptaient pas leurs deniers (ça a bien changé), et il était alors naturel de descendre dans les plus grands hôtels, de découvrir les meilleures tables, de ramener des boîtes de

caviar à la maison (il était abordable à l'époque, et encore plus en URSS). Il en a bien profité, il emmenait parfois maman dans ses déplacements (Venise, Monaco, Moscou, Saint-Petersbourg) et ne nous a pas oubliés, nous ses 3 enfants.

Il savait aussi s'organiser pour ne pas se surmener (on ne l'a jamais vu ramener du boulot à la maison le week-end), et se ménager des échappées vers le sport (le tennis - on y a joué ensemble, très souvent, il était bon tacticien -, le ski, les randonnées) et la photo, qui l'a intéressé dès l'adolescence, et pour laquelle il avait un certain talent (voire un talent certain).

Puis, ce fut la grande période des trekkings : l'Himalaya, le Hoggar, le Kilimandjaro, la Cordillère des Andes, Ushuaia, et les voyages avec maman : le Mexique, l'Ouest Américain, le Maroc, la Norvège, la Suisse (Wengen, plusieurs étés). La retraite, qu'il a prise très tôt (à 58 ans), il ne pouvait pas la refuser, a été aussi pour lui l'occasion de continuer la photo, puis de remplacer le tennis par le golf.

Ses collègues et amis louaient son dynamisme, son optimisme et sa sérénité : je suis persuadé que maman, en lui apportant équilibre et joie de vivre, a contribué à la réussite professionnelle de papa. Nous portions, je crois, un regard plus nuancé sur un père que nous percevions comme plutôt attentif et généreux certes, mais aussi peu porté sur les câlins que les encouragements, et dépourvu de douceur : je pense, avec le recul, qu'exprimer ses sentiments et ses émotions aurait été considéré par papa comme un aveu de faiblesse (ce en quoi il se trompait). Nous espérons qu'il aura su les exprimer en toute simplicité avec maman.

Pour autant, en société, il se montrait vif, enjoué, volontiers charmeur, et savait jouer de son côté baroudeur. Depuis 5 ans, sa vie était pourtant devenue progressivement beaucoup moins formidable : on dit parfois que vieillir c'est apprendre à perdre, apprendre à renoncer, mais apparemment il n'avait pas cette sagesse-là : il faut dire que la contemplation, la méditation, la lecture patiente, ou encore l'introspection, c'était pas son kif : avec mon père, il fallait que ça bouge, il fallait, pour chaque journée, comme il le disait « avoir un programme », sinon, pourquoi continuer ?

Trop diminué physiquement et intellectuellement, il est parti sans regret.

Nous retiendrons l'image d'un papa conquérant, né sous une bonne étoile, un papa qui se sera épanoui dans son boulot, et qui, par-dessus tout, aura vécu une belle, longue et exclusive histoire d'amour avec maman."

texte de Christian PASTOR lu aux obsèques de son père

"Georges Pastor était fier d'avoir le numéro de badge Technip à UN chiffre ! Il faisait partie des tous premiers Techniciens, ces Pionniers de l'engineering Français... Patriote de Technip et d'industrie Française il portait dans son cœur les grandes valeurs de l'esprit d'équipe, de confiance aussi bien de ses collègues, que de nos partenaires, fournisseurs, clients...

Directeur de projets respecté de tous, alpiniste de haute montagne, globe-trotteur avide de cultures du monde, excellent diplomate, toujours élégant dans son comportement et sa tenue, profondément humain et bienveillant... c'est le souvenir que garderont les gens qui ont eu la chance de faire partie de son équipe... Georges Pastor appartenait à ce cercle restreint nommé - Grand Monsieur.

Paix à son âme...

Toutes nos condoléances vont à Lucienne, l'épouse de Georges Pastor... ils ont partagé plus de 70 ans de vie commune!"

Nadia RIQUARTO, Traductrice-interprète sur les projets Aromatiques à Oufa - Omsk (ex-Urss).

"Après des débuts dans l'aéronautique à Marignane, Georges Pastor a rejoint le bureau d'études de la SHELL à Berre. En 1957 il a été chargé d'organiser le stage des futurs élèves de la promotion 1958 de l'ENSPM. C'est à cette occasion que l'IFP l'a remarqué et lui a proposé de venir exercer ses talents à la division engineering de l'IFP, embryon de TECHNIP. C'est ainsi qu'il est arrivé à RUEIL et que j'ai fait sa connaissance.

A cette époque l'IFP faisait les plans d'une unité pilote pour développer le procédé d'hydrodésulfuration des gasoils à partir de matériel acheté dans un chantier de démolition d'une unité pétrochimique. Je me souviens que Georges avait été un peu surpris par le genre d'activités de sa nouvelle société et la vétusté du matériel à utiliser. Par contre les petits jeunes que nous étions à l'époque faisons beaucoup appel à ses connaissances. C'était le seul ingénieur qui avait travaillé en raffinerie.

A la création de TECHNIP, il a été choisi pour être l'ingénieur de projet du premier contrat apporté par ANDRAULT venant de BP dans sa corbeille de mariage. Il a enchaîné avec de nombreux projets de raffinage, traitements de gaz et pétrochimie dont le plus important fût celui des Aromatiques.

Il enchaîna avec l'inénarrable contrat de la raffinerie du Congo, célèbre pour toutes les corruptions et les procès qui suivirent.

J'ai travaillé avec Georges sur les Aromatiques. Au cours de ces années, nous avons séjourné durant d'interminables périodes de discussion à Moscou (les Russes ne sont pas pressés) et fait de nombreuses visites de chantier à Oufa et Omsk. C'est là que j'ai appris à le connaître, c'était un charmeur, les femmes vous le diraient mieux que moi. Il était psychologue, savait trouver les points faibles de ses clients, découvrir leurs besoins et les satisfaire en en tirant avantage. Paraissant toujours décontracté, il voyait les choses de haut, savait conduire les grands projets et motiver ses coéquipiers. Il délégait dès qu'il avait confiance, était toujours poli, courtois et n'élevait jamais la voix.

Il avait certainement des défauts, je laisse à d'autres le soin de vous en parler.

En dehors de sa vie professionnelle, Georges était un grand sportif. Il a pratiqué le tennis, le ski, le trekking au Népal, gravi de nombreux sommets dans les Alpes, l'Himalaya, l'Amérique du Sud et l'Afrique avec son frère ou son ami René Mansey. Ensuite, il s'est converti au golf qu'il a pratiqué jusqu'à 85 ans.

A la retraite, son épouse et lui se sont beaucoup occupés de leur petite fille.

Il a été très affecté par le décès prématuré de son frère et le suicide d'un de ses amis.

Âgé de 95 ans, il nous a quittés discrètement le 5 mai 2022, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Sincères condoléances à son épouse Lucienne, ses enfants et sa petite fille."

Maurice QUEILLE



Jean-Claude PERRUCHON

Jean-Claude PERRUCHON est décédé d'une embolie pulmonaire le 5 juin à Eaubonne dans sa 83ème année. Les obsèques ont eu lieu le 17 juin 2022 au crématorium de Saint Ouen l'Aumône.

Ancien de la tuyauterie et coordinateur d'études, il était adhérent à notre association.



Patrick SIMARD



de gauche à droite : Luc Borzacchini, Bernard Farnentier, Nicole Simard, Patrick Gourdon, Sophie Troy, Dominique Champenois, Jean-Marc Jorin

Décès de **Patrick SIMARD** le 4 avril à l'âge 70 ans. Il souffrait de myopathie invalidante depuis de nombreuses années à 70 ans.

Patrick a travaillé chez Krebs Speichim puis à la direction des assurances de TCS et TP France.



"Très triste nouvelle. Ce fut toujours un plaisir de travailler avec Patrick pour qui le domaine compliqué des assurances n'avait pas de secret. Toujours de bonne humeur il partageait son savoir avec plaisir et sans retenue.

Vu ses difficultés à se mouvoir, j'ai toujours été admiratif de sa volonté à mener au bureau une vie la plus normale possible et

de sa gentillesse de tous les instants vis à vis de ses collègues."

Jean-Michel GAY

Ci-après, le texte de la chanson Les copains d'abord de Brassens adapté pour Patrick et chanté en cœur lors de la cérémonie le 8 avril :

POUR PATRICK

Non, ce n'était pas le radeau
De la Méduse, ce bateau
Qu'on se le dise au fond des ports
Dise au fond des ports.....
Il naviguait en père peinard
Sur la grand-mare des canards
Et s'appelaient les Copains d'abord Les
Copains d'abord
C'était pas des amis de luxe
Des petits Castor et Pollux
Des gens de Sodome et Gomorrhe
Sodome et Gomorrhe.....
L'assurance les a réunis
Et les juristes ont bien appris
Que les clauses ils s'en tapaient fort
Les copains d'abord
C'était pas des anges non plus
Le contrat ils l'avaient pas lu
Mais les courtiers étaient vernis
Pour les garanties

Marsh, Gras Savoye et puis Aon
Fallait pas trop que ça déconne
C'était le placement d'abord
Le placement d'abord.....

Au moindre coup de Trafalgar
C'est l'amitié qui prenait l'quart
Quand un sinistre tapait fort
La captive d'abord.....
Les garanties, les exclusions
C'était pas toujours du bidon
Il fallait une explication
Pour la direction.....
Des filiales y'en avait beaucoup
Mais la seule qu'ait tenu le coup
Qui n'ai jamais viré de bord
N'ai viré de bord....
Naviguait un peu trop fort
Sur la grand-mare de l'off shore
Et s'appelaient Technip France d'abord
Technip France d'abord....
Des bringues on en a fait beaucoup
On en faisait un peu partout
Musique et bouffe on est d'accord
Mais l'ambiance d'abord.....
Blanc, rouge, Bailey ou bien rosé
On a vraiment tout essayé
Et puis on a beaucoup chanté
Oui beaucoup chanté.....
« C'était un drôle de service

On nous taxait de tous les vices
Mais on se tenait les coudes fort
L'assurance d'abord....
Domi, Bernard, Jean et Jean-Marc
Rien qu'des in-di-vi-dus de marque
Sans ou-blier cette per-le rare
Le **Pa-trick Si-Mard**.....

Musique.....



Bernard WEIL

Nous avons appris le décès de Bernard WEIL le 29 avril 2022 à Paris. Ancien cadre de CLE, il avait été adhérent à l'ARTP.

"Vous le savez, Bernard Weil nous a, récemment, suivant l'expression consacrée « quittés » à l'âge de 94 ans.

Ce qui a été une grande tristesse et un grand désarroi pour tous ceux qui l'ont connu.

Bernard était un membre de la communauté Creusot Loire qui avait consacré, à cette communauté son temps et ses compétences – qui étaient grandes- Ceux qui l'ont connu se souviendront de son efficacité dans la gestion de dossiers dont certains étaient particulièrement difficiles.....

Mais, au-delà de cette compétence tous se souviendront de l'homme affable, attirant la sympathie, qu'il était. Il organisait chaque année un repas pour réunir les anciens de CLE.

Nos condoléances et notre sympathie vont à sa famille et à ceux qui lui étaient proches."

Pierre COUROUCE



L'ARTP présente ses sincères condoléances et adresse sa sympathie aux familles et amis.

MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE

ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Motif Radiation	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
01-Nouveau		M	BRUNAT	JEAN-LUC		06 45 91 95 28	jbrunat@gmail.com	151 ALLEE DES ROSSIGNOLS	62520	LE TOUQUET PARIS-PLAGE
01-Nouveau		M	BOZIDAR	DARIC		06 99 95 99 40	bozidar.daric@gmail.com	1 RUE DES BRUMES LACTEES	95800	CERGY
03-Démission		Mme	DONGUY	CHRISTIANE	04 72 25 48 78	06 12 12 28 50	fdonaisse01@gmail.com	129 RUE DES CHARTINIÈRES	01120	DAGNEUX
01-Nouveau		M	DOUCET	MICHEL		06 15 36 86 10	mducet99@yahoo.com	16 RUE DE KRONSTADT	92380	GARCHES
03-Démission		M	GARAUD	JEAN LUC		06 19 25 14 44		305 RUE DES ECOLES	34270	ST MATHIEU DE TREVIERIS
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	HERBINET	PHILIPPE	01 47 47 88 81	06 80 65 68 62	philippe.herbinet@gmail.com	5 RUE ANCELLE	92200	NEUILLY SUR SEINE
01-Nouveau		Mme	LIMAGE	MARTINE		06 82 97 95 40	martine.limage@sfr.fr	111 RUE DE REUILLY	75012	PARIS
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	MARCON	YVES	04 99 43 95 83	06 12 34 15 07	marcon.yves@wanadoo.fr	17 RUE AUGUSTE RENOIR	34340	MARSEILLAN
01-Nouveau		M	MENAGER	MICHEL		06 01 44 01 64	mmenager0089@gmail.com	RESIDENCE ARES 2 BIS CHEMIN DE LA PETITE CERDAGNE	69270	FONTAINES SUR SAONE
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	MESNIL	JEAN	01 39 50 22 53		jandjmesnil@gmail.com	35 AVENUE DE PARIS	78000	VERSAILLES
02-modification		M	MIGNON	JEAN-PAUL	04 78 08 59 92	06 70 47 43 29	jean-paul.mignon56@orange.fr	5 H AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	69300	CALUIRE
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	PASTOR	GEORGES	01 47 51 44 41			19 B RUE DES VAUSSOURDS	92500	RUEIL MALMAISON
02-modification	DÉCÉDÉ	Mme	PERRUCHON	JEAN-CLAUDE	01 39 60 05 60	06 71 21 90 27		3 ALLEE HELENE BOUCHER	95250	BEAUCHAMP
03-Démission		Mme	PLAINE	JOSIANE	01 30 61 55 69			108 RUE DE LA JUSTICE	78100	SAINTE GERMAIN EN LAYE
03-Démission		Mme	REYMONDIER	MARTINE	07 82 60 13 11		mreymondier57@gmail.com	15 RUE GASSENDI	78320	LE MESNIL SAINT DENIS
02-modification		M	TOIRON	BERNARD	04 67 86 20 66	06 73 40 94 39	bernardtoiron@sfr.fr	5 RUE BAUDIN	34000	MONTPELLIER

DOUCE FRANCE

Pourquoi ne faut-il pas vivre en France ?

Il ne faut absolument pas vivre en France ou alors être fou !

1. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez de trop bien manger.
2. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez de bien boire.
3. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez de vous divertir et cultiver. Les musées, les théâtres, les événements sportifs, les concerts, les monuments ... quelle horreur !
4. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez de manger la baguette et le croissant.
5. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez de voir la beauté des villes comme des campagnes.
6. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez d'être en bonne santé.
7. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez de découvrir le français. Ce personnage désagréable et hautain qui en réalité peut être accueillant et sympa.
8. Il ne faut pas vivre en France car la Provence, la Côte d'Azur, l'Alsace, la Bretagne, la Corse, la Normandie ... c'est d'une laideur.
9. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez de vivre confortablement et heureux.
10. Il ne faut pas vivre en France car vous risqueriez d'en tomber amoureux et il n'y a rien de pire que ce sentiment.

Si l'on vous propose de vivre en France **Soyez fou !!!**



LE TRAIT D'UNION N° 119



Bosquet de l'Encelade – Jardins du château de Versailles -

Exécutée en plomb par Gaspard Marsy, entre 1675 et 1677, la fontaine de l'Encelade s'inspire de l'histoire de la chute des Géants, tirée de la mythologie gréco-romaine. Punis pour avoir cherché à escalader le Mont Olympe et détrôner les dieux, ils finissent ensevelis sous les rochers, à l'image d'Encelade dont la souffrance se traduit par le puissant jet qui s'échappe de sa bouche, comme un cri.

Association des Retraités de Technip

a.rtp@external.technipenergies.com

www.artechnip.org